



*Isabelle Monforte*

## **Quelles vacances pour les enfants et les adolescents aujourd'hui ?**

### **Entre fréquentation des centres de loisirs et départs en vacances**

Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes (OVLEJ)

# Table des matières

---

AVANT PROPOS .....	4
INTRODUCTION – LES VACANCES DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS : HISTOIRE ET ACTUALITE D’UN ENJEU SOCIAL, EDUCATIF ET POLITIQUE.....	7
1 – Une enquête sur les vacances des 5 à 19 ans .....	9
2 – Méthodologie.....	10
<b>PARTIE 1 - PARTIR EN VACANCES.....</b>	<b>11</b>
1 - Un taux de départ stable mais un modèle en crise ? .....	11
1.1 – Des inégalités renforcées dans l'accès au départ et à la mobilité.....	13
1.2 – Une érosion des vacances .....	15
1.3 – Une pression financière accrue et une dépendance accentuée au départ des parents.....	17
1.4 – Des inégalités qui se creusent à l'adolescence.....	21
2 - Des vacances resserrées autour de la famille.....	22
2.1 – Les vacances en famille se généralisent .....	22
2.2 – Au détriment des vacances sans les parents.....	24
3 - Des vacances chez les grands-parents aux premiers départs en autonomie .....	27
4 - Partir en colo.....	30
4.1 – Des inégalités sociales, économiques et de genre.....	31
4.2 – L'impact des aides financières .....	33
4.3 – Des contraintes aux choix .....	36
4.4 – Des vacances ludiques et éducatives .....	41
4.5 – Des colos généralistes .....	43
4.6 – L'information : une relation de proximité.....	47
4.7 – Acteurs, publics et types de séjours.....	48
5 - Des vacances entre soi à l'autonomie .....	53

<b>PARTIE 2 - FREQUENTER LE CENTRE DE LOISIRS.....</b>	<b>55</b>
1 - Caractéristiques et évolution des pratiques .....	55
2 - Une fréquentation liée à l'âge.....	59
3 - Partir en mini camp.....	65
<b>PARTIE 3 - LES MODES DE VACANCES : ENTRE DEPART ET FREQUENTATION DES ACCUEILS COLLECTIFS DE LOISIRS .....</b>	<b>71</b>
<b>CONCLUSION - QUELLES VACANCES POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS AUJOURD'HUI ?.....</b>	<b>76</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>78</b>

## Avant-Propos

---

Le champ des vacances des enfants, des adolescents et des familles<sup>1</sup> est investi depuis la fin de la Seconde guerre mondiale par la branche Famille de la Sécurité sociale. Le départ en vacances représente un enjeu social fort pour toutes les familles, et une opportunité pour les enfants et les adolescents de se ressourcer et de se socialiser. Cet intérêt rejoint celui des Allocations familiales pour les loisirs des enfants et des adolescents au cours de l'année (le soir après les cours, le mercredi ou le week-end), et s'inscrit dans le fil des études menées sur les contrats enfance jeunesse, sur les expérimentations de projets avec les adolescents, sur les relations des parents avec leurs adolescents, sur l'accompagnement à la fonction parentale, etc.

L'observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ) a réalisé, fin 2011, une enquête portant sur un échantillon de 2 500 personnes ayant des enfants âgés de 5 à 19 ans, soit un volume comparable à celui de l'enquête Vacances réalisée en 2004 par l'INSEE. Les objectifs étaient d'actualiser les taux de départ des enfants et des adolescents et de mieux connaître les facteurs déterminant l'accès aux vacances. L'étude visait également à repérer les différents types de pratiques vacancières, en proposant quelques pistes sur de nouvelles pratiques tels les mini-camps (400 000 enfants). Il s'agit, en outre, de mettre en lumière les différentes aides au départ dont bénéficient les familles pour le départ collectif des enfants et des adolescents.

Entre 1965 et 1989, le taux de départ en vacances a constamment augmenté, que ce soit pour la population totale ou, plus spécifiquement, pour les enfants : il passe respectivement de 45 % à 60 % et de 50 % à 70 %. L'accès aux vacances a relativement peu fluctué depuis, même si un léger soubresaut l'a fait progresser de cinq points en 2004. Ainsi, depuis 2004, les trois quarts des enfants âgés de 5 à 19 ans sont partis au moins une fois en vacances dans l'année. Cette stabilité masque cependant les évolutions différentes de l'accès aux vacances selon les milieux sociaux. Passant de 29 points en 1999 à 42 points en 2004 (et 44 points en 2011), l'écart s'est accentué entre les ménages disposant d'un revenu mensuel inférieur à 1 500 euros et ceux gagnant au moins 4 000 euros.

Si les raisons économiques demeurent<sup>2</sup> le principal frein au départ en vacances des enfants et adolescents, elles ne sont pas les seules. Les contraintes professionnelles des parents intervient de manière non négligeable puisqu'un quart des parents en fait état, l'absence de vacances des enfants étant alors liée à l'absence de vacances des parents<sup>3</sup>. Exercer temporairement un emploi l'été empêche les enfants de partir en vacances<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet l'étude réalisée par Vincent Guillaudeux et Françoise Philip (TMO Régions) sur l'accompagnement au départ en vacances familiales, [Dossier d'études n°162](#), Paris, CNAF, avril 2013.

<sup>2</sup> Cette pression s'est même accrue entre 2004, où elle est évoquée par la moitié des enquêtés, et 2001, où c'est le cas des deux tiers.

<sup>3</sup> Les parents (15 %) mentionnent l'impossibilité de faire partir leurs d'enfants autrement, notamment lorsque ceux-ci sont âgés de moins de 8 ans.

<sup>4</sup> C'est le cas d'après 7% des parents enquêtés. Ces enfants sont essentiellement âgés de 17 à 19 ans, et fréquemment enfants d'agriculteurs ou de professions intermédiaires. Le travail des enfants rejoint sans doute en partie les freins économiques.

Ne pas partir en vacances n'implique pas nécessairement de ne jamais quitter le domicile pour quelques jours. Ainsi, 40 % des enfants n'étant pas partis en vacances (soit quatre nuits au moins) sont partis pour un week-end ou pour un court séjour (un mini-camp par exemple). Ce phénomène s'est accentué par rapport à 2004 (27 %), sans niveler les différences sociales : un tiers des enfants dont les parents déclarent un revenu mensuel inférieur à 1 500 euros sont concernés, et plus des deux tiers de ceux dont le revenu dépasse 4 000 euros.

Pour les enfants partis en vacances, les comportements ont également changé du point de vue de la durée et de la fréquence des vacances. Ainsi, la baisse du nombre de journées de vacances passées hors du domicile, amorcée au début des années 1990, se poursuit. Si cette érosion frappe plus fortement les enfants des familles au revenu le plus faible (cinq jours en moyenne), elle s'étend maintenant aux classes moyennes (deux jours et demi en moyenne). Par ailleurs, la durée moyenne des séjours s'est homogénéisée autour de 12 jours, quel que soit le milieu social des enfants (à l'exception des enfants d'agriculteurs, partant 10 jours en moyenne).

Les enfants âgés de 5 à 19 ans partis en 2011 l'ont très souvent fait avec leurs parents (85 %) ou chez leurs grands-parents (17 %). Les modes de vacances n'étant pas exclusifs, les vacances entre soi, c'est-à-dire centrée sur la famille, constitue de loin le modèle principal de départ et concerne les trois quarts des enfants vacanciers. Les autres formes de vacances individuelles apparaissent peu fréquentes dans l'ensemble, que ce soit chez d'autres membres de la famille (plutôt après 10 ans), chez des amis (plutôt après 17 ans) ou en autonomie (plutôt pour les enfants de cadres ou de professions intermédiaires).

La fréquentation des séjours collectifs de vacances, qui baissait depuis le milieu des années 1990, s'est stabilisée entre 2004 et 2011 ; ce mode de vacances demeure ainsi en seconde place des vacances sans les parents, derrière les séjours chez les grands-parents. Si les enfants de familles aisées partent davantage que les autres collectivement, c'est également le cas des enfants dont les parents gagnent moins de 1 000 euros par mois, ce qui est nouveau par rapport à 2004. Cela souligne l'importance des aides financières dans l'accès aux séjours collectifs, faisant écho aux freins économiques au départ en vacances : parmi les enfants partis en séjours collectifs au cours de l'année 2011, un cinquième a bénéficié d'une aide de Caisses d'allocations familiales (CAF), un quart de celle de comités d'entreprise (CE), un septième de contributions municipales.

La fréquentation des séjours collectifs relève d'un choix des parents répondant à une préoccupation éducative en même temps qu'au souhait de faire plaisir à leurs enfants par la pratique d'activités appréciées. Découvrir de nouveaux lieux et de nouvelles personnes entrent également dans les attraits des séjours collectifs. Les parents d'adolescents soulignent, quant à eux, davantage l'expérience de vacances en-dehors du cadre familial et de voyages entre pairs.

Le coût des séjours collectifs est, comme pour les vacances en générale, le premier motif de non départ (45 %), notamment pour les familles disposant d'un revenu mensuel inférieur à 1 500 €. Les parents évoquent, en second lieu, des raisons liées à l'enfant, qu'ils considèrent trop jeune pour partir (surtout pour les moins de 7 ans) ou que l'enfant n'est pas envie de ce type de vacances (notamment à partir de 15 ans). Enfin, des parents se montrent défavorables au départ collectif de leurs enfants, en raison de craintes quant à leur sécurité ou par manque de confiance.

Ces résultats, parmi d'autres, conduisent Isabelle Montforte à proposer une typologie pour les vacances des enfants et une pour le rapport des familles aux séjours collectifs.

Benoît Céroux  
[benoit.ceroux@cnaf.fr](mailto:benoit.ceroux@cnaf.fr)  
Cnaf - DSER

# Les vacances des enfants et des adolescents : histoire et actualité d'un enjeu social, éducatif et politique

---

Les vacances des enfants et des jeunes constituent en France un enjeu éducatif, social et politique depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle.

S'élabore à cette période un modèle spécifique d'action sur ces temps libres qui s'enracine dans la conception républicaine de l'enfant comme futur citoyen à éduquer et protéger. A la différence de la tradition anglo-saxonne qui privilégie la solidarité familiale<sup>5</sup>, le modèle républicain promeut une responsabilité directe de l'Etat vis-à-vis de l'enfant, de tous les enfants, et non pas seulement des plus pauvres. C'est en référence à ce modèle que se met en place au XIX<sup>ème</sup> siècle une prise en charge collective des temps de loisirs et de vacances des enfants (Lee Downs, 2009)<sup>6</sup>. Les initiatives de la société civile prolongent l'obligation scolaire républicaine dans une même conception de l'enfant. Le droit aux loisirs et aux vacances se construit en relation au droit à l'instruction.

Ces temps libérés de l'obligation scolaire vont se trouver d'autant plus fortement investis que, dans le contexte de sécularisation de l'enseignement des années 1880-1900, ils font l'objet de fortes rivalités entre catholiques et laïques. Ces rivalités vont contribuer à dynamiser et structurer le champ. Les patronages laïques répondent aux patronages confessionnels mis en place le soir après la classe, le jeudi, voire le dimanche. Destinées en priorité aux enfants des patronages, les colonies catholiques sont créées à la fin des années 1890, soit une quinzaine d'années après les premières expériences des colonies liées aux œuvres protestantes ou à l'école républicaine. La colonie de jour, ancêtre du centre aéré, se met en place au début du XX<sup>ème</sup> siècle (Dessertine et Maradan, 1998, Lee Downs, 2009, Lebon, 2005).

Si les actions mises en place, principalement les colonies pour ce qui concerne le temps des vacances, émanent d'initiatives privées et municipales, l'Etat va progressivement reconnaître leur importance et intervenir sur ce champ considéré comme stratégique. Les travaux de Laura Lee Downs montrent en effet la constitution d'un « *espace d'action para politique à mi chemin entre le public et le privé* » qui devient progressivement entre les deux guerres « *de fait, un service public socio-éducatif, géré par des organismes locaux et/ou privés* » (Downs, 2009).

---

<sup>5</sup> et par conséquent une logique caritative (Lee Downs, 2009, Carimentrand et Greffier, 2013).

<sup>6</sup> Lee Downs L., 2009, *Histoire des colonies de vacances de 1880 à nos jours*, Perrin. p. 340.

Entre les deux guerres, les premières caisses de compensation<sup>7</sup> soutiennent le départ des enfants « *nécessiteux* ». Les objectifs des colonies répondent, voire incarnent les préoccupations sanitaires et éducatives des caisses. « *La colonie de vacances devient un révélateur de l'œuvre sociale* » souligne André Rauch (2001). Après la seconde guerre, elle se présente comme « *la solution à la crise sanitaire qui sévit dans la population enfantine* » (Lee Downs, 2009). La politique publique d'action sociale familiale qui se met en place en 1945 en fait un de ses axes prioritaires (Monforte, 2011).

A travers ce soutien institutionnalisé, il s'agit alors également de structurer ce secteur dans un cadre national autour des grands réseaux associatifs, des municipalités et des comités d'entreprise. Car le départ en colonie constitue également une des orientations majeures de l'action des comités d'entreprise qui se créent au même moment (CNT, 2010). Les actions et politiques de soutien au départ en vacances, dont aux colonies, et aux loisirs collectifs vont faire l'objet de réorientations successives. Celles-ci sont liées aux transformations de la société mais également aux choix politiques et évolutions des conceptions de la famille et du rôle des différents acteurs dans l'éducation des enfants (Monforte, 2011).

A partir des années 50, il s'agit de contribuer au départ en vacances pour tous, considéré comme un besoin pour les familles et un indicateur de progrès social. Les Caf s'engagent aux côtés des comités d'entreprise dans une politique de développement des équipements de vacances, principalement en direction des familles. Les centres aérés, proposant un accès au plein air tout au long de l'année, font l'objet de préoccupations croissantes de la part des associations et de l'Etat (Lebon, 2005).

Suite aux travaux préparatoires du VI<sup>ème</sup> plan pour la période 1970-75, la politique d'action sociale familiale réoriente progressivement ses priorités sur le cadre de vie des familles et le développement d'équipements et d'accueils de loisirs de proximité. Les comités d'entreprise, confrontés aux demandes des familles concernant le soutien à leur vie quotidienne, vont également réduire leur engagement dans l'organisation et l'aide au départ en colonies de vacances. La création en 1970<sup>8</sup> des prestations de service consacre le soutien des Caf au développement des équipements et services de proximité. Dans la continuité de celles-ci, le Contrat Enfance est mis en place en 1988. Il engage les Caf et les communes dans un contrat d'objectif et de cofinancement visant à développer ou mettre en œuvre une « *politique globale et concertée du temps libre* » (Bain, Descamps, 2002). Le cadre partenarial et territorial de l'action sociale devient prépondérant et permet le développement des centres de loisirs. En réponse aux transformations de la société, la problématique de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale tout au long de l'année a ainsi progressivement pris le pas sur celle du départ en vacances. De plus, les priorités concernant l'aide aux vacances ont glissé de préoccupations éducatives et sanitaires au soutien à la fonction parentale pour les familles les plus défavorisées.

Entre l'offre d'accueils de loisirs, celle des colonies ou camps, et les séjours en famille, comment s'organisent aujourd'hui les vacances des enfants et des adolescents ? Qu'en est-il aujourd'hui des pratiques des enfants et des adolescents sur ce temps des congés ? Où en est-on de leur accès au départ ?

---

<sup>7</sup> La première caisse de compensation date de 1916, ces caisses sont créées pour gérer les « *suppléments familiaux* » et œuvres de « *bienfaisance* » qui relevaient des initiatives patronales depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle. (Lenoir, 1985).

<sup>8</sup> Celles-ci formalisent et systématisent la prise en charge d'une part des dépenses de fonctionnement dans le cadre de conventions qui fixent notamment un barème de participation des familles.



## 1 - Une enquête sur les vacances des 5 à 19 ans

L'Ovlej-*Études et recherches de La JPA* a souhaité conduire une étude sur ces thématiques et interroger les familles sur ces différentes pratiques. Cette étude s'inscrit dans la continuité de travaux précédents de l'Ovlej. L'analyse de celles issues de l'Enquête Permanente des Conditions de Vie des ménages de 2003 (EPCV Education et Famille) avait permis de mettre en évidence des modes d'organisation du temps libre des enfants et adolescents, entre pratiques informelles, fréquentation des accueils de loisirs et départ(s) en séjours, qu'ils soient ou non collectifs (Ovlej, 2010). Dans le cadre d'une convention de recherche avec l'Insee, nous avons précédemment traité les données concernant la population de 5 à 19 ans, recueillies dans le cadre de son enquête Vacances de 2004 (Ovlej, 2006, 2008).

Celle-ci était la dernière réalisée par l'Insee sur cette thématique. Depuis, les chiffres de la statistique publique sont ceux issus des enquêtes conduites régulièrement pour la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGIS), en charge notamment du Tourisme. Or celles-ci interrogent les plus de 18 ans (Crédoc), ou les plus de 15 ans (Suivi de la Demande Touristique), les enfants et les jeunes adolescents n'entrent pas dans le champ de ces enquêtes.

Face à cette lacune et aux besoins exprimés par les acteurs et partenaires engagés dans le secteur des vacances pour enfants et jeunes, l'enquête réalisée à l'automne 2011 par l'Ovlej-*Études et recherches de La JPA* vise à fournir des données récentes sur le sujet. Des partenaires se sont associés à ce projet, du point de vue de l'élaboration de son contenu et des conditions de sa réalisation. Elle a ainsi bénéficié du soutien financier de la Caisse nationale des allocations familiales et de la participation d'Avéa-La poste, d'Education Plein Air Finances, de la Fédération des Aroéven, de Temps Jeunes.

L'objectif premier de cette enquête était de mesurer l'évolution du taux de départ en vacances de la population de 5 à 19 ans et des conditions de leur accès au départ et aux différents modes de séjour. Outre l'accès au départ, elle interroge la place respective des différentes pratiques de séjours au sein de la population d'enfants et de jeunes, et particulièrement celle des colonies ou camps. L'enquête offrait en effet l'opportunité d'interroger les familles sur leurs motivations à faire partir leur enfant dans ce cadre, les caractéristiques de ces séjours et acteurs impliqués dans leur organisation ou le soutien au départ (Partie 1 - Partir en vacances).

Afin d'étudier l'organisation du temps des vacances, entre départ et non départ, l'enquête portait également sur la fréquentation des centres de loisirs. Quelles en sont les caractéristiques ? Les données sur celle-ci sont anciennes et nous souhaitons analyser sa place parmi les différentes pratiques de vacances. La fréquentation de centres de loisirs vient-elle compléter des séjours ou compense-t-elle plutôt le non départ ? Favorise-t-elle les départs en colonie, à travers notamment les mini-camps organisés par les centres de loisirs ? (Partie 2 - Fréquenter le centre de loisirs).

Cette analyse des différentes pratiques identifiées dans cette enquête et des facteurs déterminant leur accès visait à identifier les modes de vacances des enfants et des adolescents aujourd'hui, selon leur âge ou leur milieu social, explorer les places respectives des temps en famille et des expériences de vie collective avec des pairs (Partie 3 - Les modes de vacances : entre départs et fréquentation des accueils de loisirs collectifs).

## 2 – Méthodologie

Le recueil des données a été réalisé par TMO-régions auprès d'un échantillon national de 2551 familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de 5 à 19 ans interrogé par téléphone entre le 6 octobre et le 9 décembre 2011. Cet échantillon a été constitué selon la méthode des quotas sur les critères suivants : âge des enfants, profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de la personne de référence et type de famille (activité d'un ou des deux parents, couple ou famille monoparentale), croisés par zone géographique pour représenter les caractéristiques des populations sur les différents territoires. Le questionnaire portait sur le départ ou non départ en vacances pendant la période de référence (du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 1<sup>er</sup> septembre 2011) des parents et de l'ensemble des enfants du ménage, et plus spécifiquement sur l'ensemble des pratiques de vacances et de fréquentation des accueils collectifs de loisirs de l'enfant dont la date anniversaire était la plus proche de celle de l'enquête.

### Partir en vacances

---

Qu'entend-on par partir en vacances ? Afin de permettre les comparaisons avec les données précédentes recueillies par l'Insee, nous avons repris la définition établie par l'Organisation mondiale du tourisme (1995). Celle-ci définit les « vacances » comme l'ensemble des déplacements d'agrément, associés au loisir, pour une durée d'au moins quatre nuits consécutives hors du domicile. Sont généralement exclus de cette définition les déplacements professionnels, les voyages d'études, les séjours motivés par la maladie ou le décès d'un proche, les séjours de santé dans des établissements spécialisés, les courts séjours d'agrément (deux ou trois nuitées) et les week-ends réguliers. Nous avons également exclu les séjours réguliers au domicile de l'un des deux parents en cas de séparation.

Outre le départ et le non départ, l'enquête identifiait différentes formes de séjours selon qu'ils se déroulent dans un contexte familial ou amical (avec les parents, les grands-parents, d'autres membres de la famille, des amis adultes), en autonomie sans encadrement ou dans un cadre collectif (colonies, camps, séjours linguistiques).

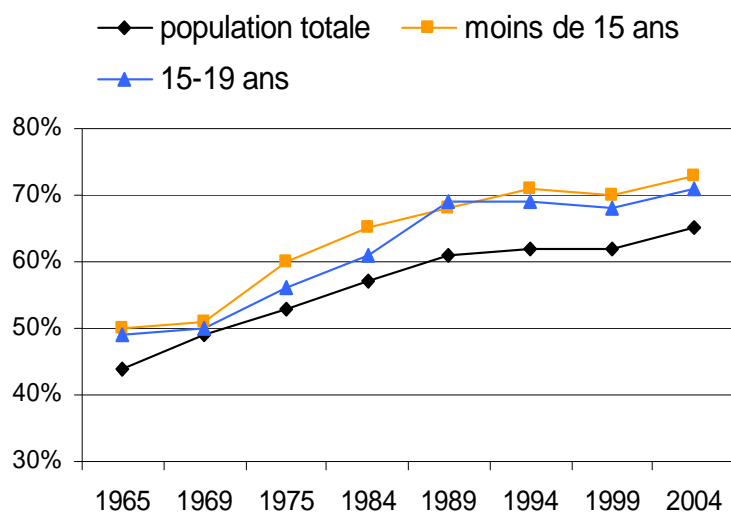
Parallèlement au départ et séjours de vacances (selon la définition de l'OMT), les parents étaient également interrogés sur les courts séjours ou week-ends de une à trois nuits de leur enfant, et parmi eux sur les départs en mini-camps organisés par les centres de loisirs.

Depuis le début des années 2000, la plupart des enquêtes prennent en effet en compte ce type de mobilité, soulignant son développement pour ceux qui partent déjà en vacances. Qu'en est-il pour les enfants et les adolescents ? Dans un contexte de crise économique, comment a évolué leur accès aux vacances ?

#### 1 – Un taux de départ stable mais un modèle en crise ?

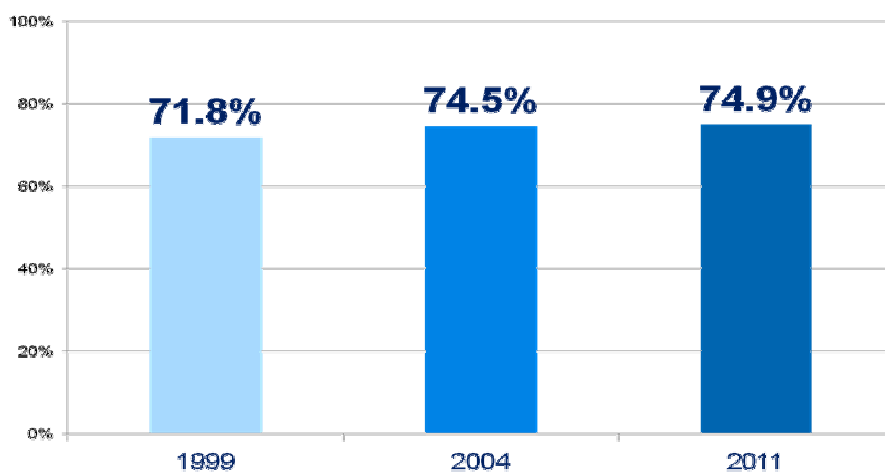
Le taux de départ est resté stable entre 2004 et 2011, 75 % des 5 à 19 ans partent au moins une fois dans l'année. Après une augmentation continue depuis 1965, année de la première enquête de l'Insee sur le sujet, l'accès aux vacances des enfants et des jeunes ne progresse plus (graphiques 1 et 2).

**Graphique 1 - Evolution du taux de départ en vacances de 1965 à 2004**



Source : Insee

**Graphique 2 - Evolution du taux départ des 5 à 19 ans de 1999 à 2004**



Sources : Insee 1999 et 2004 (Ovlej, 2006), Ovlej-Études et recherches de La JPA 2011.

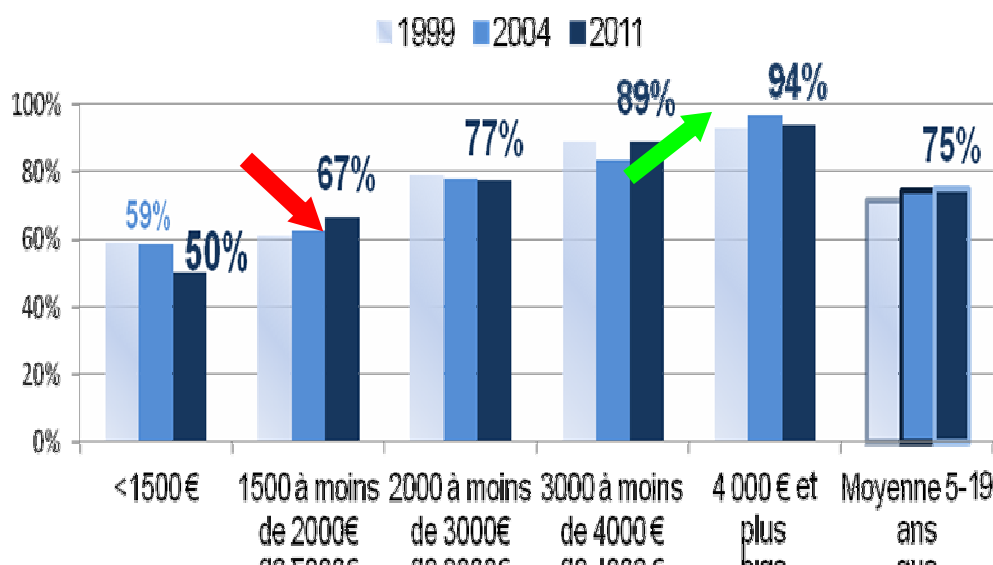
## 1.1 – Des inégalités renforcées dans l'accès au départ et à la mobilité

Cette stabilité masque toutefois une évolution différente selon les milieux sociaux. Ainsi le taux de départ des enfants des familles les moins aisées a chuté de 9 points entre 2004 et 2011 (graphique 3). En dessous de 1 500 euros mensuels, seul un enfant sur deux est parti au moins une fois en vacances en 2011<sup>9</sup>. A l'opposé, au-dessus de 3 000 euros, le départ concerne la quasi-totalité de la même tranche d'âge (plus de 90 % des 5 à 19 ans) et il a progressé entre 3 000 et 4 000 euros<sup>10</sup>.

L'écart entre les deux extrémités de l'échelle des revenus continue donc à progresser : il était de 29 points en 1999, 42 points en 2004 et atteint 44 points en 2011.

Les inégalités économiques déjà observées entre 1999 et 2004 (Ovlej, 2006) se sont ainsi renforcées en 2011. Trois millions d'enfants et de jeunes (25 % de la population de 5 à 19 ans) restent aujourd'hui exclus du départ en vacances<sup>11</sup>.

**Graphique 3 - Evolution du taux de départ en vacances des 5 à 19 ans selon la tranche de revenu mensuel net de la famille - 1999, 2004 et 2011**



Sources : Insee 1999 et 2004 (Ovlej, 2006), Ovlej-Études et recherches de La JPA 2011.

A situation familiale et âge de l'enfant comparables, le non départ des parents, fortement lié à leur revenu, est le premier déterminant de cette exclusion (tableau 1). Indépendamment du départ des parents, le niveau de revenu de la famille en est le second facteur. Un revenu mensuel inférieur à 1 500 euros réduit ainsi de près de la moitié le taux de départ. Par ailleurs, on part moins fréquemment quand on habite en province qu'en Ile-de-France.

<sup>10</sup> Le test statistique réalisé (chi-deux) ne montre pas de différence significative en 2004 et 2011 pour les autres tranches de revenu. Soulignons que la relation entre taux départ et revenu est plus forte en 2011 qu'en 2004, le V de Cramer, qui mesure l'intensité du lien entre deux variables est passé de .306 en 2004 à .341 en 2011.

<sup>11</sup> En 2010, cette tranche d'âge comptait 11 908 000 enfants et adolescents (Insee).

Il en est de même pour les enfants de familles nombreuses ou à l’opposé des enfants uniques. A l’inverse, ceux de familles monoparentales, à revenu égal, partent davantage que les autres, avec leur mère d’une part, leur père d’autre part.

**Tableau 1 - Impact des caractéristiques de la famille et de l’enfant sur l’accès au départ en 2011**

<b>Constante – situation de référence</b>	<b>51 %</b>
<b>Départ des parents</b>	
Les parents ne partent pas	Référence
Les parents partent	+ 48
<b>Revenu mensuel du ménage</b>	
2 000 à 3 000 euros	Référence
< 1 000 euros	- 22
1 000 à moins de 1 500 euros	- 21
1 500 à moins de 2 000 euros	NS*
3 000 à moins de 4 000 euros	NS*
> 4 000 euros	+15
<b>Situation familiale</b>	
Couple	Référence
Monoparentale	+15
<b>Taille de la fratrie</b>	
2 enfants	Référence
1 enfant	-16
3 enfants et plus	-12
<b>Ile-de-France</b>	Référence
Province	-16

Source : enquête 2011 Ovej-Études et recherches de La JPA  
Modèle de régression logistique<sup>12</sup>

*Les modèles de régression permettent d’isoler l’impact spécifique de chacune des caractéristiques de la famille et de l’enfant sur la pratique observée, ici le départ.<sup>13</sup>*

*Lecture : si ses parents partent, la probabilité pour l’enfant de partir en vacances augmente de 48 points par rapport à la situation de référence définie par le non départ des parents. La situation de référence est : mère active, père actif, niveau d’études CAP/BEP, revenu 2 000 à moins de 3 000 euros, personne de référence ouvrier, enfant de 5 à 7 ans, garçon, famille monoparentale, 2 enfants, agglomération de plus de 100 000 habitants, Ile-de-France.*

<sup>12</sup> R<sup>2</sup>=.641 Test de Hosmer et Lemeshow=.701 % correct global = 89,6 % Le R<sup>2</sup> rend compte du pourcentage de la variance expliquée par le modèle, ici 64 %, le test de Hosmer et Lemeshow indique l’ajustement du modèle aux données (avec un maximum HL=1), le pourcentage correct global vérifie la force du modèle, 89,6 %.

<sup>13</sup> Nous avons réalisé des modèles de régression avec une méthode ascendante pas à pas. Ce type de méthode est approprié quand les variables sont nombreuses, elle permet d’introduire progressivement les différentes variables. Nous avons retenu le modèle le plus explicatif (R<sup>2</sup>) et le mieux ajusté aux données (HL) (Desjardins, 2007, Howell, 2004).

*\*pas de différence significative avec la modalité de référence. Sont présentées les variables pour lesquelles le modèle indique un impact significatif sur le départ de l'enfant. L'âge de l'enfant tend à avoir un impact sur le départ de celui-ci (11-13 ans, 8-10 ans, 14-16 ans + 18 par rapport à la référence 17-19 ans, 5-7 ans + 14) mais le modèle est alors très faiblement ajusté aux données (HL=.042).*

Second constat : une proportion croissante de non partants en vacances (pour quatre nuits au moins) a pu néanmoins partir pour un week-end ou un court séjour mais cette progression concerne plus particulièrement les enfants des classes moyennes et des familles à revenus élevés.

En 2011, 41 % des non partants en vacances étaient partis pour une à trois nuits et 27 % en 2004. Entre 2 000 et 3 000 euros mensuels, cette proportion atteint 51 % des 5-19 ans, 60 % entre 3 000 et 4 000 euros et 71 % au-dessus de 4 000 euros, 55 % pour les professions intermédiaires.

En dessous de 1 500 euros, les courts séjours restent moins répandus : seuls 36 % des enfants, privés de vacances, en avait bénéficié.

Au total, près de 2 millions d'enfants et jeunes n'ont eu accès à aucune mobilité « d'agrément » en 2011, soit 15 % de la population des 5 à 19 ans. Cette exclusion est plus marquée pour les enfants des familles à faible revenu, employés ou de ménages ouvriers.

En dessous de 1 500 euros mensuels, 32 % des enfants et des jeunes n'ont pas quitté leur domicile au moins une nuit dans l'année.

Outre ces inégalités croissantes dans l'accès à la mobilité, la stabilité du taux de départ masque également une érosion des vacances.

## **1.2 – Une érosion des vacances**

Observée depuis le début des années 90<sup>14</sup>, la baisse du nombre de journées de vacances passées hors du domicile se poursuit : on relevait en 2004, 26 jours en moyenne par enfant ou jeune parti et en 2011, 25 jours (graphique 4). Le nombre moyen de séjours dans l'année poursuit la même tendance à la baisse : de 2.3 séjours en 2004, il est passé à 2.1 en 2011. Cette érosion frappe plus fortement les revenus les plus faibles et s'étend aujourd'hui aux classes moyennes et supérieures.

Le nombre de journées de vacances hors du domicile des enfants et des jeunes de familles à revenu inférieur à 1 500 euros par mois baisse de près de 5 jours entre 2004 et 2011. Il se réduit de près de six jours pour les enfants d'employés et 2,5 journées pour ceux des professions intermédiaires. La durée totale des vacances sur l'année est plus courte pour ces catégories car ces enfants et adolescents partent moins fréquemment : en dessous de 1 500 euros de revenu mensuel, le nombre moyen de séjours est passé de 1.7 en 2004 à 1.5 en 2011, pour les enfants d'employés de 2.1 à 1.8, pour ceux des professions intermédiaires de 2.4 à 2.11.

Pour les enfants de cadres, le nombre de journées de vacances est stable mais le nombre de séjours se réduit de 3.1 en moyenne à 2.9.

---

<sup>14</sup> Cette baisse était moins marquée pour l'ensemble de la population : en 1989 les partants quel que soit leur âge bénéficiaient de 27,5 journées en dehors de leur domicile, 29,9 en 1979. L'écart entre les moins de 20 ans et l'ensemble de la population s'est réduit en 1989.

Cette réduction est compensée par une augmentation de la durée moyenne des séjours. Celle-ci progresse en effet légèrement pour l'ensemble des 5 à 19 ans : de 11.6 jours en moyenne en 2004, elle atteint 12.9 journées en 2011.

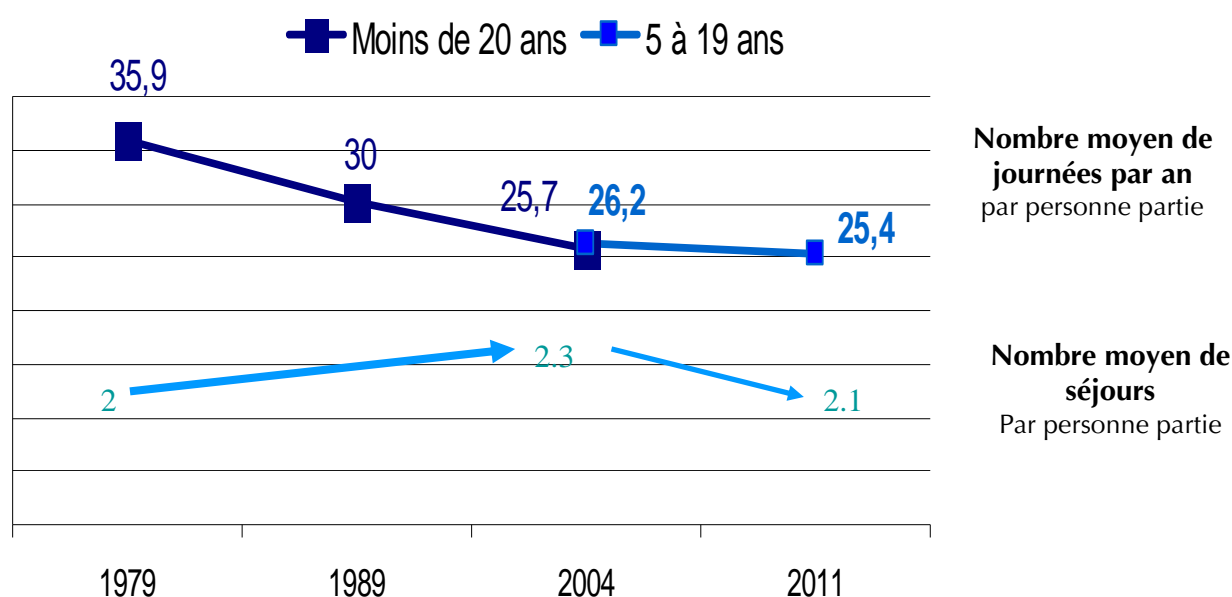
Mais cette progression concerne les enfants de cadres (de 10,5 jours en 2004 à 12,3 jours en 2011), de professions intermédiaires (10,7 jours à 12,2), d'agriculteurs (7,9 jours à 10,2), d'artisans et chefs d'entreprise (11,20 jours à 12,9). La durée moyenne des séjours des enfants des classes moyennes et supérieures rejoint ainsi celle observée dès 2004 pour les enfants d'ouvriers et d'employés.

On assisterait donc à une remise en cause du modèle des vacances fractionnées, constituées de séjours plus courts mais plus fréquents<sup>15</sup>. Socialement valorisé, celui-ci concernait surtout les enfants des familles ayant la possibilité de partir plus souvent (Ovlej, 2008).

Aujourd'hui, cette tendance à des séjours plus courts mais plus fréquents semble s'inverser pour une part croissante de la population<sup>16</sup>.

Ainsi, les vacances se resserrent autour d'un nombre plus réduit de séjours, mais avec des séjours plus longs pour ceux qui le peuvent financièrement. Pour les autres (graphique 5), c'est la durée du nombre de journées de vacances sur l'année qui diminue.

**Graphique 4 - Evolution de la durée des vacances et du nombre de séjours de 1979 à 2011**



Sources : Insee 1999 et 2004 (Ovlej, 2006), Ovlej-Études et recherches de La JPA 2011.

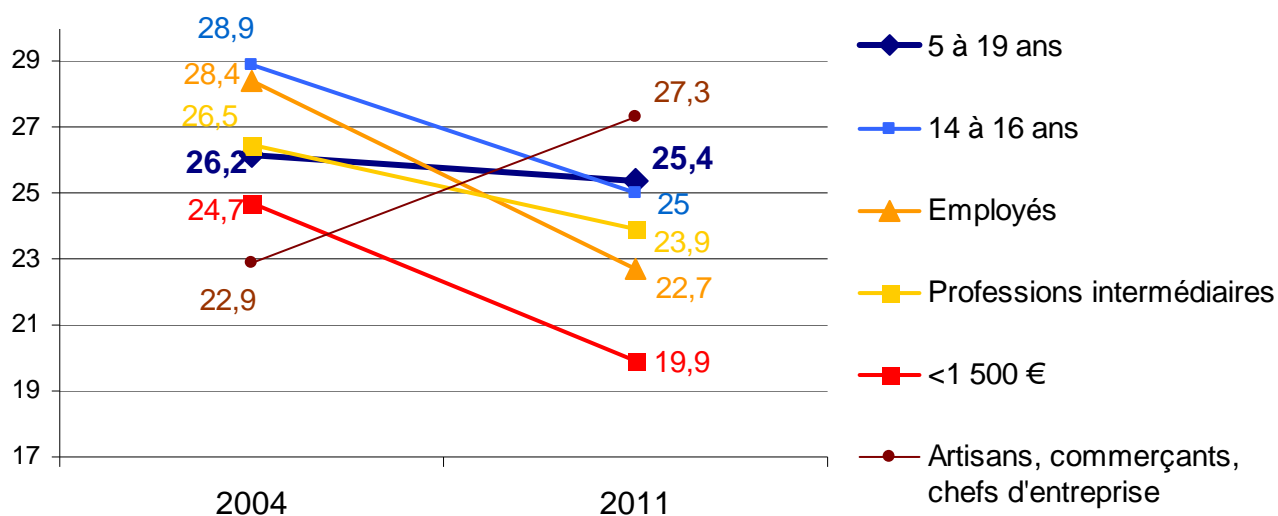
<sup>15</sup> La durée moyenne des séjours des moins de 20 ans s'était effectivement réduite de 18.1 journées en 1979 à 11.5 en 2004 ; le nombre de séjours avait augmenté de 2 en moyenne en 1979 à 2.3 en 2004.

<sup>16</sup> Les enfants d'artisans commerçants et chefs d'entreprise sont les seuls à avoir vu la durée de leurs vacances augmenter de 23 journées passées hors de leur domicile en 2004 à 27 jours en 2011.



## Graphique 5 - Evolution du nombre de journées de vacances passées hors du domicile des 5 à 19 ans

Nombre moyen par personne partie – 2004 à 2011



Sources : Insee 2004 (Ovlej, 2006), Ovlej-Études et recherches de La JPA 2011.

Les vacances des enfants et adolescents résistent donc à la baisse du taux de départ observée pour la population adulte depuis la fin des années 90 par le Crédoc (Hoiban, 2012). Néanmoins, les résultats de notre enquête montrent qu'elles sont de plus en plus soumises aux mêmes arbitrages financiers qui affectent les pratiques.

### 1.3 – Une pression financière accrue et une dépendance accentuée au départ des parents

La pression économique ressentie par les familles s'est en effet accrue. Interrogés sur les raisons pour lesquelles leur enfant n'a pas pu partir en vacances, les parents répondaient pour 51 % d'entre eux que la raison était financière en 2004. En 2011, cette proportion atteint 67 %. Pour 60 % d'entre eux, c'est la seule raison citée.

Ces contraintes financières pèsent plus fortement sur les familles les moins aisées. Elles sont invoquées pour 79 % des enfants non partants en dessous d'un revenu mensuel de 1 500 euros et pour 85 % d'entre eux quand un des parents est au chômage (tableau 2). Cette situation renforce d'ailleurs la pression économique : à revenu égal, celle-ci est plus fréquemment citée pour expliquer le non départ de l'enfant quand un des deux parents est au chômage<sup>17</sup>.

<sup>17</sup> En dessous de 1 500 euros mensuels, les raisons financières sont invoquées pour 79 % des non partants quand la personne de référence est active, 97 % quand elle est au chômage ( $p < .05$ ), de 1 500 à 3 000 euros, l'obstacle économique est cité pour 66 % des non partants quand la personne de référence travaille et 82 % quand elle est sans emploi ( $p < .001$ ). Au dessus de 3 000 euros, les effectifs concernés sont insuffisants pour effectuer un test statistique, le non départ de l'enfant est expliqué dans les  $\frac{3}{4}$  des situations par des raisons financières dans les familles connaissant le chômage et un tiers quand la personne de référence occupe un emploi.

A l'opposé de ces contraintes financières seuls 3 % des parents ont répondu que leur enfant n'était pas parti par choix personnel, habitude familiale, ou que le départ n'était pas nécessaire. Il s'agirait plutôt de familles vivant dans de petites agglomérations de province. En 2004, ils étaient 18 % à avoir invoqué le choix comme raison au non départ de leur enfant, parmi les items proposés par le questionnaire de l'Insee.

Loin derrière l'obstacle explicitement économique, intervenaient en 2004 des raisons non spécifiées par le questionnaire de l'Insee (catégorie « autres raisons ») pour 12 % des non partants, des raisons qualifiées de familiales pour 9 % d'entre eux, ou de professionnelles pour 9 % également (tableau 2). En 2011, ces thématiques concernent globalement une proportion comparable de non partants (35 %). Notre questionnaire permettant de recueillir les réponses spontanées des parents à une question ouverte<sup>18</sup>, nous avons cherché à préciser à partir de ces réponses le sens des explications (familiales, professionnelles ou autres) données au non départ de l'enfant :

- Les raisons spécifiquement liées à un événement familial (déménagement, naissance, décès, séparation ...) sont citées pour 4 % des non partants.
- Par ailleurs, 7 % d'entre eux, en majorité âgés de 17 à 19 ans<sup>19</sup>, fréquemment enfants d'agriculteurs exploitants ou de professions intermédiaires, travaillaient et n'ont pu partir pour cette raison.
- Pour 15 %, ce sont les contraintes professionnelles des parents qui ont empêchées le départ de ces derniers, mais également celui de l'enfant, faute d'avoir trouvé des solutions pour le faire partir. Il s'agit plus fréquemment de jeunes enfants, âgés de 5 à 7 ans, dont les deux parents travaillent et dont l'activité indépendante rend difficile le départ.
- Pour 9 %, on retrouve la thématique de la relation aux vacances des parents, sans que la recherche de solutions ou l'impossibilité d'en trouver ne soient exprimées. La difficulté de la séparation parents/enfants, le désir de rester en famille sont relevés de manière minoritaire (pour 16 % des raisons relevant de cette thématique), et à propos des plus jeunes, âgés de moins de 9 ans. Le plus souvent, cette problématique de la relation à leurs propres vacances est invoquée par des parents d'adolescents. Ces derniers citent fréquemment son âge comme raison à son non départ (pour 30 % des situations relevant de cette thématique). On peut penser qu'ils considèrent celui-ci trop jeune ou plutôt pas assez mature pour partir seul ou sans eux. Pour les autres, les parents soulignent le souhait de leur adolescent de ne pas partir (10 % de cette thématique), de rester dans son cadre de vie quotidien (10 %), de passer du temps chez lui avec ses amis (10 %), voire de manière plus explicite de ne pas partir avec eux (10 %). Le départ de ces adolescents sans leurs parents n'apparaît pas possible ou envisageable par ces derniers. Cette difficulté peut être liée à leur rapport à l'autonomie de leur adolescent, à un manque d'offres adaptées, accessibles financièrement, ou à un défaut d'information sur celles-ci.

---

<sup>18</sup> Les réponses ont été regroupées par thème a posteriori.

<sup>19</sup> Parmi ceux qui n'ont pu partir parce qu'ils/elles travaillaient, 82 % sont âgés de 17 à 19 ans, 7 % de 14 à 16 ans. Pour les autres, soit 0.8 % des non partants, plus jeunes, on peut se demander s'il ne s'agit pas de travail scolaire. Par ailleurs, le rattrapage scolaire et/ou l'entraînement sportif est invoqué pour 0.6 % des non partants. Si ce type de raison au non départ apparaît concerner une faible minorité d'enfants et d'adolescents (1.5 % des non partants), il interroge quant à la conception du temps libre qui semble en jeu.

Quoiqu'il en soit, ce type d'explication constitue la seconde raison au non départ des plus de 14 ans (pour 13 % des non partants de cette tranche d'âge, tableau 3), après les obstacles explicitement financiers.

**Tableau 2 - Raisons du non départ en 2004 et 2011 - % parmi les non partants**

2011	2004
<b>67 % raisons financières</b>	<b>51 % raisons financières</b>
15 % raisons professionnelles parents/pas de solution	12 % autres raisons
9 % relation au départ des parents	9 % raisons professionnelles ou d'études
7 % il (elle) travaillait	9 % autres raisons familiales
4 % raisons familiales	18 % choix
3 % choix/habitude/pas besoin	2 % raisons de santé
2 % raisons de santé ou handicap	
Source : Ovej- <i>Études et recherches de La JPA</i> 2011	Source : Insee 1999 et 2004 (Ovej 2010)

Confirmant ces raisons données au non départ des enfants et des adolescents, on observe une dépendance accrue entre leur départ et celui de leurs parents. En 1999, quand leurs parents ne partaient pas, 33 % des 5 à 19 ans accédaient au départ en 2004, cette proportion s'est réduite à 30 % et 27 % en 2011<sup>20</sup>.

Cette dépendance accrue au départ des parents affecte particulièrement les pratiques des adolescents et creuse l'écart entre les milieux sociaux pour cette tranche d'âge.

<sup>20</sup> Le V de cramer, mesurant l'intensité de la relation entre deux variables, est également croissant : V =.650 en 1999, V=.682 en 2004, V.= 729 en 2011. Le taux de départ des parents s'élevait à 70 % en 2004, il est resté stable en 2011.

**Tableau 3 - Raisons du non départ en 2011 selon les caractéristiques de la famille et de l'enfant**

	Raisons financières	Raisons professionnelles des parents et pas de solution	Relation au départ des parents	Il/elle travaillait	Choix
<b>Ensemble des non partants</b>	<b>67 %</b>	<b>15 %</b>	<b>9 %</b>	<b>7 %</b>	<b>3 %</b>
<b>Revenu mensuel</b>	V=.248*			V=.227*	
< 1000 €	86 %	NS	NS	NS	NS
1 000 à moins de 1500 €	76 %	NS	NS	NS	NS
> 3 000 €	NS	NS	NS	21 %	
<b>PCS pers. de référence</b>	V=.156*		V=.229*	V=.183*	
Agriculteurs exploitants	NS	50 %	NS	15 %	5 %
Artisans, commerçants	NS	23 %	NS	NS	NS
Professions intermédiaires	69 %	NS	NS	14 %	
Employés	69 %	NS	NS	NS	NS
Ouvriers	70 %	NS	NS	NS	NS
Inactif	NS	NS	25 %		
<b>Région</b>	V=.114*				
Région parisienne	75 %	NS	NS	NS	NS
Bassin parisien	90 %	NS	NS	NS	NS
<b>Départ des parents</b>				V=.265*	
partants		NS	NS	10 %	NS
non partants	92 %	NS	NS	NS	NS
<b>Type d'agglomération</b>	V=.169*			V=.127*	
1 000 à 20 000 habitants	NS	NS	NS	9 %	4 %
20 à 100 000 habitants	71 %	NS	NS	NS	NS
> 100 000 habitants	83 %	NS	NS	NS	NS
<b>Age de l'enfant</b>	V=.107*		V=.128*	V=.332*	
5 à 7 ans	NS	21 %			
8 à 10 ans	79 %	NS	NS	NS	NS
14 à 16 ans	71 %	NS	11 %	NS	NS
17 à 19 ans	NS	NS	14 %	21 %	NS
<b>Taille de la fratrie</b>	V=.132*		V=.133*	V=.117*	
1 enfant	NS	NS	13 %	10 %	NS
2 enfants	70 %	NS	NS	NS	NS
3 enfants et plus	75 %	NS	NS	NS	NS
<b>Activité de la mère</b>	V=.161*				
mère active	NS	19 %	NS	NS	NS
mère au chômage	85 %	NS	NS	NS	NS
mère au foyer	69 %	NS	NS	NS	NS
<b>Activité du père</b>	V=.134*				
père actif	NS	19 %	NS	NS	NS
père au chômage	86 %	NS	NS	NS	NS

NS : pas de différence significative avec le % moyen

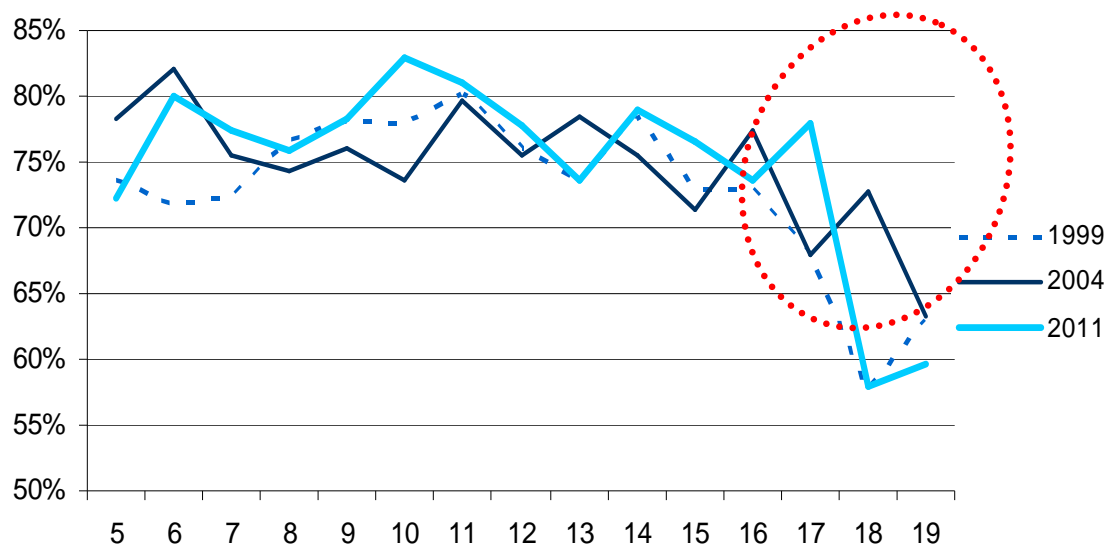
\* le V de cramer mesure l'intensité de la relation entre deux variables, plus il est élevé plus cette relation est forte.

Source : Ovlej-Études et recherches de La JPA 2011.

## 1.4 – Des inégalités qui se creusent à l'adolescence

La durée des vacances des 14 à 16 ans s'est en effet réduite de quatre journées entre 2004 et 2011 (graphique 4) et leur nombre de séjours est passé de 2.3 en moyenne à 2.1<sup>21</sup>. Plus encore, le taux de départ des adolescents chôme à partir de 17 ans (graphique 6), de 77 % pour les 14-16 ans, il se réduit à 66 % pour les 17-19 ans.

**Graphique 6 - Taux de départ en vacances selon l'âge - 1999, 2004 et 2011**



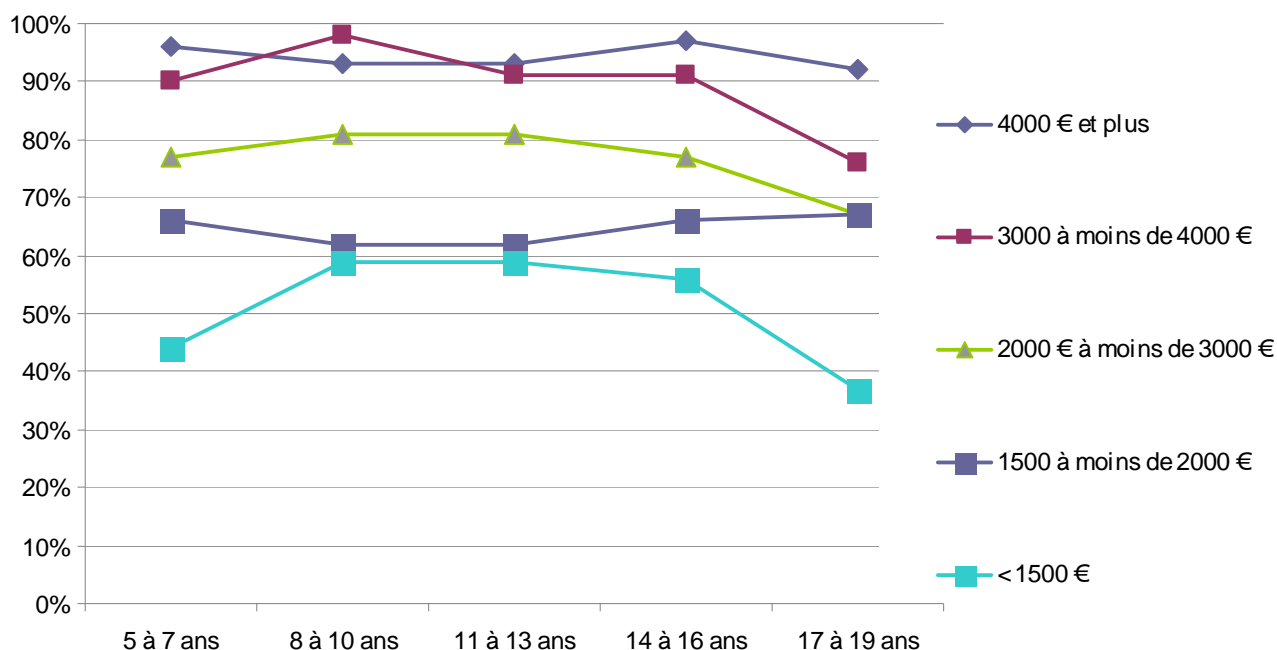
Sources : Insee 1999 et 2004 (Ovlej, 2006), Ovlej-Études et recherches de La JPA 2011

L'analyse des facteurs déterminant l'accès au départ, présentée ci-dessus (tableau 1), montre toutefois, que l'âge en soi a peu d'impact. C'est la situation familiale, et particulièrement le niveau de revenu, qui est décisive. La baisse du taux de départ à l'adolescence concerne ainsi plus fortement les jeunes les plus défavorisés. En dessous de 1 500 euros mensuels, 57 % des 17 à 19 ans étaient partis au moins une fois en vacances en 2004 et seulement 37 % en 2011 (graphique 7).

Nous l'avons souligné ci-dessous, les parents répondent le plus souvent que l'adolescent préfère rester chez lui, voir ses amis, qu'il n'est pas en âge de partir seul, voire qu'il n'a pas envie de partir avec eux. Mais ces préférences apparaissent néanmoins résulter de contraintes économiques, et conduire au non départ quand le décalage entre les aspirations de ces adolescents et les possibilités qui leurs sont offertes est trop important. Ce sont en effet les 17 à 19 ans qui sont les plus nombreux à rester au domicile alors que leurs frères ou sœurs partent.

<sup>21</sup> La différence est statistiquement significative.  $p=0.05$

**Graphique 7 - Taux de départ selon l'âge et le revenu**



Sources : Ovlej-Études et recherches de La JPA 2011

Dans les familles où seuls certains enfants de la fratrie accèdent au départ (8 % de l'ensemble des ménages avec au moins un enfant de 5 à 19 ans), près des deux tiers (64 %) des 17-19 ans ne partent pas, et seulement 30 % des 11-13 ans et 45 % des 8-10 ans ou des 14-16 ans<sup>22</sup>.

On peut se demander si c'est le niveau de revenu qui ne permet pas le départ de tous les membres de la famille ou si les vacances en commun ne conviennent plus à ces grands adolescents. En 2011, celles-ci prennent en effet une place croissante, voire exclusive.

## 2 – Des vacances resserrées autour de la famille

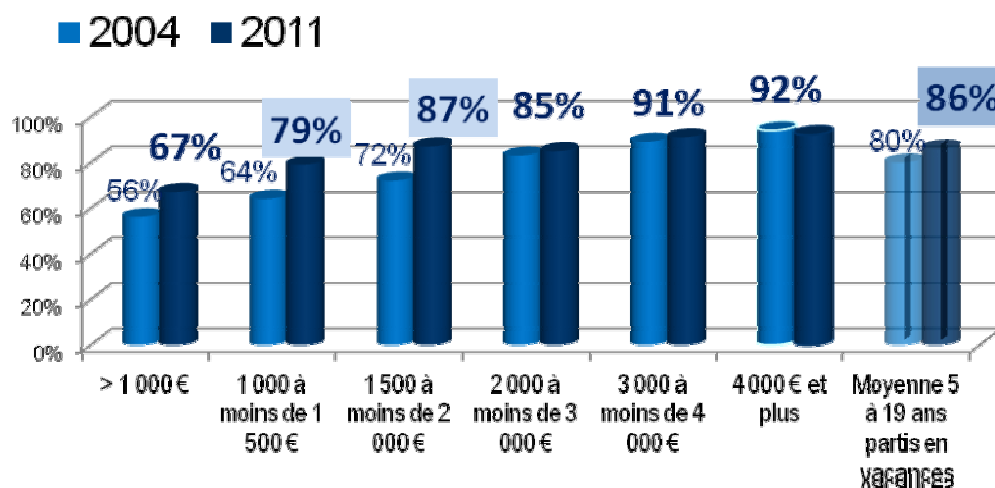
### 2.1 – Les vacances en familles se généralisent

Les vacances avec les parents connaissent en effet une forte progression. En 2004, 80 % des 5 à 19 ans partis en vacances avaient bénéficié d'au moins un séjour avec leurs parents. En 2011, cette proportion atteint 86 %. Cette évolution déjà présente en 2004, paraît s'être accélérée ces dernières années. Selon une enquête conduite par l'Ined en 1981 (Toulemon, Villeneuve-Gokalp, 1988) concernant les enfants de moins de 16 ans scolarisés, 81 % partaient avec leurs parents. Pour la même tranche d'âge, cette proportion atteignait 84 % en 2004 et s'élève à 90 % en 2011.

<sup>22</sup> Après les plus âgés, ce sont les plus jeunes, âgés de 5 à 7 ans, qui partent le moins (62 %).

Pour la dernière période, cette progression concerne les ménages peu aisés, à revenu inférieur à 2 000 euros mensuels (graphique 7). Mais les vacances en famille demeurent moins répandues au bas de l'échelle des revenus : en dessous de 1 500 euros de revenus mensuels, 76 % des partants en bénéficient et plus de 85 % au dessus de 1 500 euros.

**Graphique 8 - Evolution des vacances avec les parents selon le revenu mensuel de la famille**  
% parmi les partants



Lecture : l'évolution entre 2004 et 2011 est statistiquement significative pour les % encadrés.  
Sources : Insee 2004 (Ovlej, 2006), Ovlej-Études et recherches de La JPA 2011.

Si les inégalités persistent, les vacances en famille tendent à se généraliser.

Cette progression répond à un besoin, par ailleurs socialement valorisé, du temps libre partagé en famille dans un contexte de progression de l'activité féminine. Les enfants de mères actives partent en effet plus souvent en famille que les autres (87 % pour les premiers et 81 % pour les seconds)<sup>23</sup>. Mais à situation socio économique comparable, on n'observe pas de différence entre les enfants de mère active et ceux de mère au foyer.

Ce ne serait donc pas tant l'activité (féminine ou celle des deux parents) mais ses conditions et contraintes qui pèsent sur l'organisation du temps des familles<sup>24</sup>. L'allongement des temps de trajet et le développement des horaires de travail atypiques, flexibles pèsent sur la vie de famille tout au long de l'année<sup>25</sup>.

<sup>23</sup> Parmi les partants,  $p < .001$ .

<sup>24</sup> Entre 2004 et 2011, la proportion de mères actives parmi les partants de 5-19 ans s'est en effet accrue, elle est passée de 82 % en 2004 à 87 % en 2011 ( $p < .05$ ). Selon les résultats de la dernière enquête emploi du temps de l'Insee (Ricoch L, Roumier B., 2011), pour l'ensemble de la population, le taux d'emploi des femmes a progressé, de 51.4 % en 1998, il s'élève à 56.6 % en 2010. Si le temps de travail effectif a diminué de 20 mn entre 1999 et 2010, le temps de trajet a augmenté de 7 minutes. L'Insee souligne également que la moitié des personnes actives souhaiteraient passer plus de temps avec leur famille.

<sup>25</sup> Voir Lesnard L., 2009, *La famille désarticulée*, les nouvelles contraintes de l'emploi du temps, PUF. Le Bihan-Youinou, Martin C., 2008, *Concilier vie familiale et vie professionnelle en Europe*, Presses de l'EHESP.

L'organisation des activités extra scolaires des enfants s'ajoute sans doute à ces contraintes. V. Guillaudeau et F. Philip (2013) montrent que pour les familles bénéficiant d'un accompagnement et d'une aide au départ d'une Caf, partir en vacances ensemble est effectivement vécu comme un temps nécessaire pour se retrouver entre soi et répond également à un désir d'accéder au modèle social dominant « *de pouvoir vivre des vacances normales* »<sup>26</sup>

Dans le contexte de pression économique qui pèse sur l'accès au départ, les vacances en famille peuvent aussi constituer un choix économiquement rationnel. Mais surtout, les contraintes financières réduisant nous l'avons vu le nombre de séjours et la durée des vacances dans l'année, partir avec ses parents est devenu pour une proportion croissante des 5 à 19 ans le seul mode de vacances : pour 53 % des partants en 2004 et 61 % en 2011.

## 2.2 – Au détriment des vacances sans les parents

Ce resserrement des vacances autour de séjours avec les parents n'est pas également réparti dans les différentes catégories sociales. Il concerne plus spécifiquement les enfants des familles à faibles revenus, pour lesquels nous avons observé la progression de ce type de séjour (graphiques 8 et 9). En dessous de 2 000 euros mensuels, les vacances étaient exclusivement familiales pour 48 %<sup>27</sup> des 5 à 19 ans en 2004. En 2011 cette proportion atteint 65 %. Cette évolution touche également les classes moyennes<sup>28</sup>, à revenu compris entre 2 000 et 3 000 euros. Pour celles-ci, elle a pour conséquence la réduction de la proportion d'enfants bénéficiant à la fois de vacances avec les parents et sans eux. De 26 % en 2004, celle-ci est passée à 21 % en 2011 (graphique 8).

---

<sup>26</sup> p. 61.

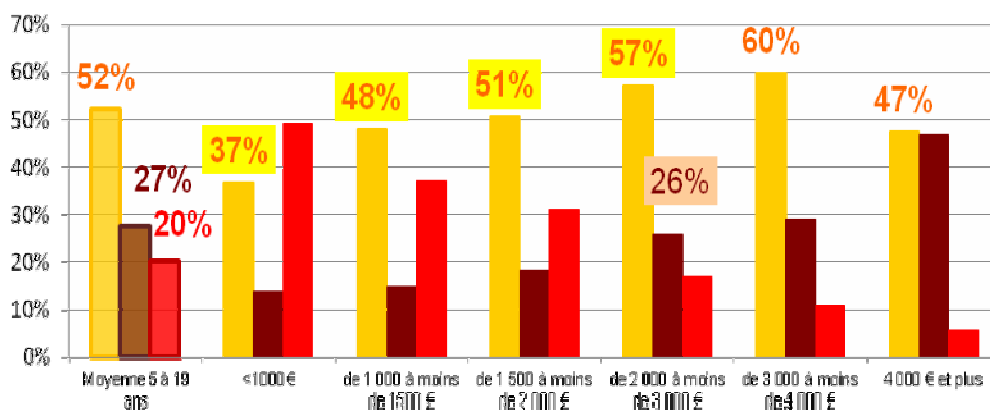
<sup>27</sup> Parmi les partants.

<sup>28</sup> Selon une étude conduite par le Crédoc en 2009, un revenu compris entre 2 300 € et 3 490 € avant un impôt pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans se situe dans les « classes moyennes inférieures » (R. Bigot, *Classes moyennes et inégalités de conditions de vie*, Séminaire inégalités, INSEE, 2009). En 2009, selon l'INSEE le revenu moyen disponible des couples avec deux enfants s'élevait à 4 190 € mensuels et à l'opposé celui des familles monoparentales à 2 200 € par mois.



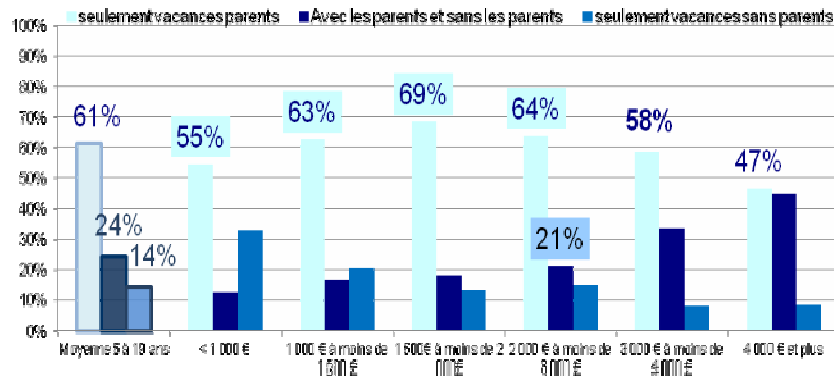
## Graphique 9 - Evolution des vacances avec/sans les parents selon le revenu mensuel de la famille % parmi les partants

2004 ■ Seulement avec les parents ■ Avec les parents et sans les parents ■ Seulement sans les parents

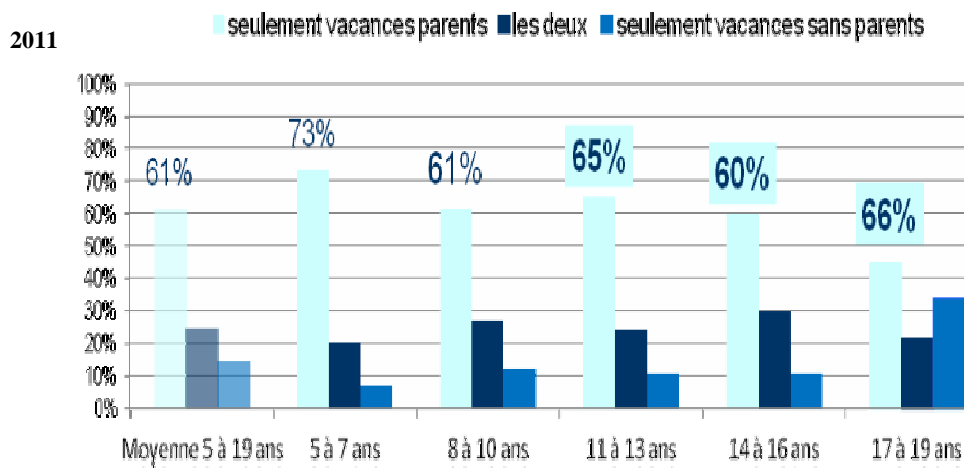
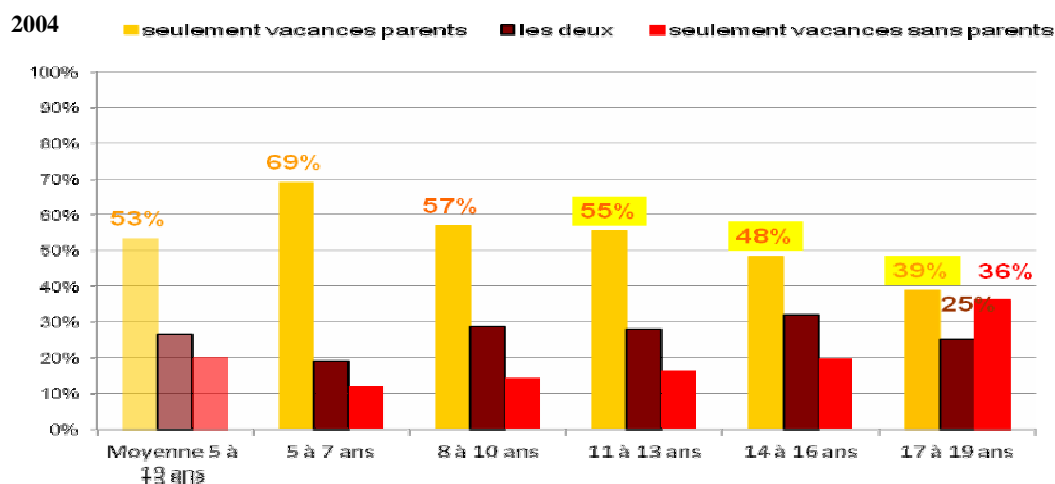


2011

■ seulement vacances parents ■ Avec les parents et sans les parents ■ seulement vacances sans parents



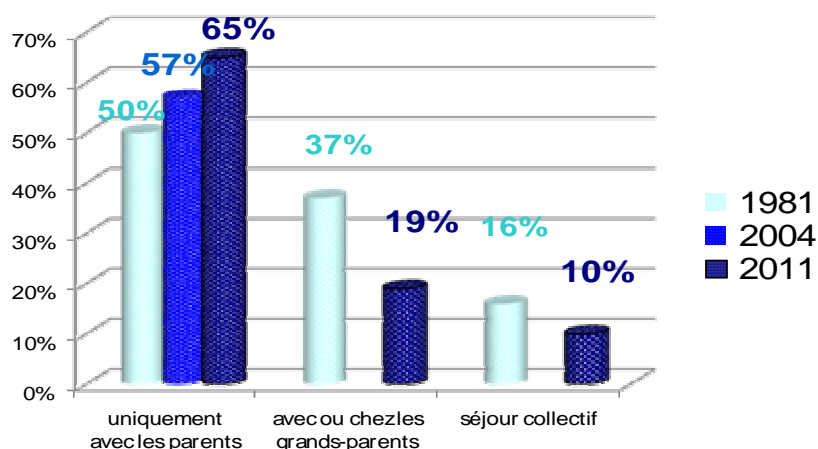
**Graphique 10 - Evolution des vacances avec/sans les parents selon l'âge de l'enfant  
% parmi les partants**



Sources : Insee 2004 (Ovlej, 2006), Ovlej-Etudes et recherches de La JPA 2011

Ainsi, les séjours avec les parents, de plus en plus fréquents parmi ceux qui partent, tendent à devenir le seul mode de vacances. Observée depuis plusieurs décennies, cette tendance s'est accélérée entre 2004 et 2011 : 50 % des moins de 16 ans partaient exclusivement avec les parents en 1981, 57 % en 2004 et 65 % en 2011 (graphique 10). Elle a pour corollaire la réduction des départs sans les parents, quel que soit le type de séjour. En 30 ans, la place des séjours avec ou chez les grands-parents s'est réduite de moitié et le taux de départ en séjour collectif est passé de 16 à 10 % (graphique 10).

**Graphique 11 - Evolution des modes de vacances - 1981 à 2011**  
 % parmi les partants de moins de 16 ans - Plusieurs réponses possibles



Sources : Ined 1981, Insee 2004 (Ovlej, 2006) ; Ovlej-Études et recherches de La JPA 2011

Second constat, ce sont les pré-adolescents et les adolescents qui partent de plus en plus exclusivement avec leurs parents (graphique 9) : en 2011 c'est le seul mode de vacances pour les deux tiers des 11-13 ans partis au moins une fois dans l'année, pour 60 % des 14-16 ans et près de la moitié des plus de 17 ans.

Face à cette prédominance des vacances avec les parents, les autres formes de séjours sont peu répandues (graphique 11). Des séjours avec les grands-parents aux premières expériences en autonomie, ils prennent une place différente au fur et à mesure que l'enfant grandit. Mais de manière générale, ils apparaissent réservés aux milieux sociaux les plus aisés<sup>29</sup>.

### 3 – Des vacances chez les grands-parents aux premiers départs en autonomie

**Les vacances avec ou chez les grands-parents** sont les plus fréquentes, et sont les seuls types de séjours pratiqués par les plus jeunes de 5 à 7 ans, en dehors de ceux se déroulant avec leurs parents (graphique 12). Les moins de 13 ans<sup>30</sup>, et plus encore les moins de 10 ans, restent nombreux à partir avec ou chez leurs grands-parents. Après 14 ans, ce type de vacances devient deux fois moins fréquent. Mais qu'ils soient motivés par le désir de maintenir un lien familial ou de bénéficier d'une opportunité de vacances, les adolescents, notamment les 14-16 ans, continuent à partir chez leurs grands-parents, en proportion non négligeable. Pour les plus jeunes, les motivations, notamment celles liées à la transmission transformationnelle sont probablement associées à une nécessité de garde de l'enfant pendant les congés scolaires, l'activité de la mère favorise en effet ce type de

<sup>29</sup> Les modèles de régression logistique réalisés pour chaque type de séjour montrent un impact spécifique de l'âge et des caractéristiques socioculturelles de la famille (niveau d'études, revenu et PCS) pour tous les types de séjours.

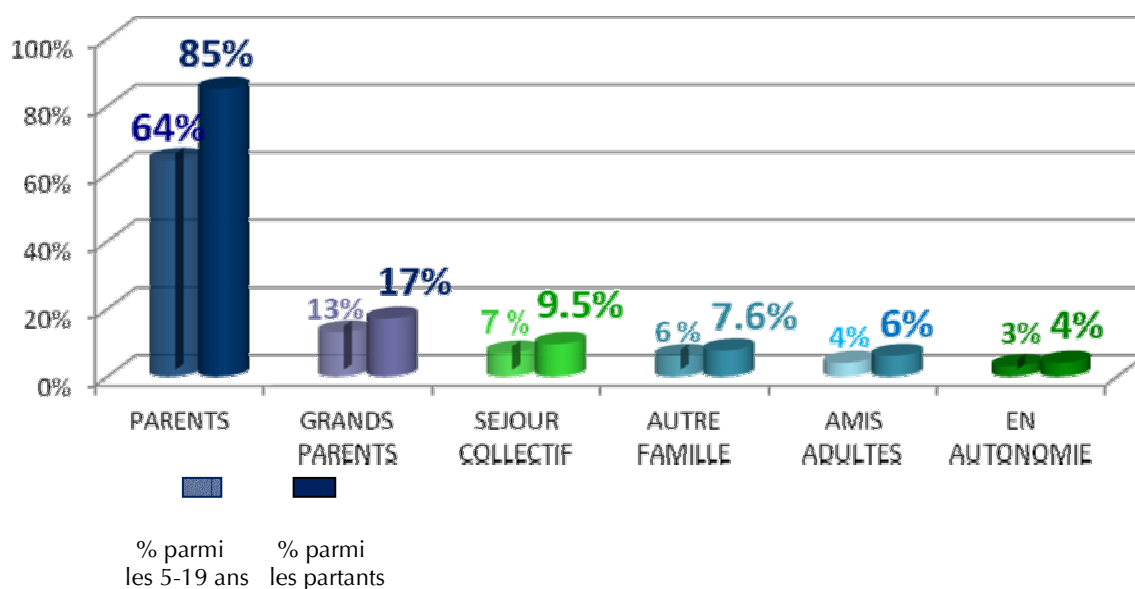
<sup>30</sup> A situation socioéconomique et familiale comparable, les 8-10 ans et les 11-13 ans partent autant chez ou avec leurs grands-parents que leurs cadets de 5 à 7 ans. La probabilité de ce type de séjour se réduit en revanche de 7 points pour les 14-16 ans et 12 points pour les plus de 17 ans (modèle de régression logistique R<sup>2</sup>=.143, HL=.424, % global correct : 87 %).

séjour<sup>31</sup>. De manière générale, et quel que soit l'âge ou l'activité des parents, ce type de vacances s'avère plus fréquent pour les enfants des familles les plus aisées et les plus cultivées<sup>32</sup>.

**Les séjours chez d'autres membres de la famille**, deux fois moins fréquents qu'avec les grands-parents, interviennent plus tard. Le jeune enfant semble ainsi plus facilement confié aux ascendants directs. En effet, on part plus souvent au sein de la famille élargie après 10 ans, à l'âge auquel on commence à délaissier les vacances chez les grands-parents<sup>33</sup>. A âge égal, ce type de séjour est privilégié par les filles<sup>34</sup> et s'avère plus répandu chez les enfants d'agriculteurs exploitants et d'artisans, commerçants ou chefs d'entreprise (13 %). A l'inverse, cette pratique est plus rare chez les employés et les professions intermédiaires (4 %)<sup>35</sup>.

### Graphique 12 - Les types de séjours en 2011

% de 5 à 19 ans et de partants ayant bénéficié au moins une fois du type de séjour  
Plusieurs réponses possibles



Source : Ovej-Etudes et recherches de La JPA 2011

<sup>31</sup> La probabilité pour les enfants de mère au foyer de partir avec ou chez leurs grands-parents est réduite de 10 points par rapport à ceux dont la mère est active, en emploi. On n'observe pas de différence significative quand elle est au chômage (modèle de régression logistique cf. note précédente).

<sup>32</sup> La probabilité de bénéficier de ce type de séjour (modèle de régression logistique cf. note 17) augmente de 10 points quand le revenu du ménage est supérieur à 4 000 € mensuels (par rapport à un revenu moyen de 2 000 à 3 000 €) et de 10 points également quand la mère a suivi des études supérieures (par rapport à un niveau CAP/BEP).

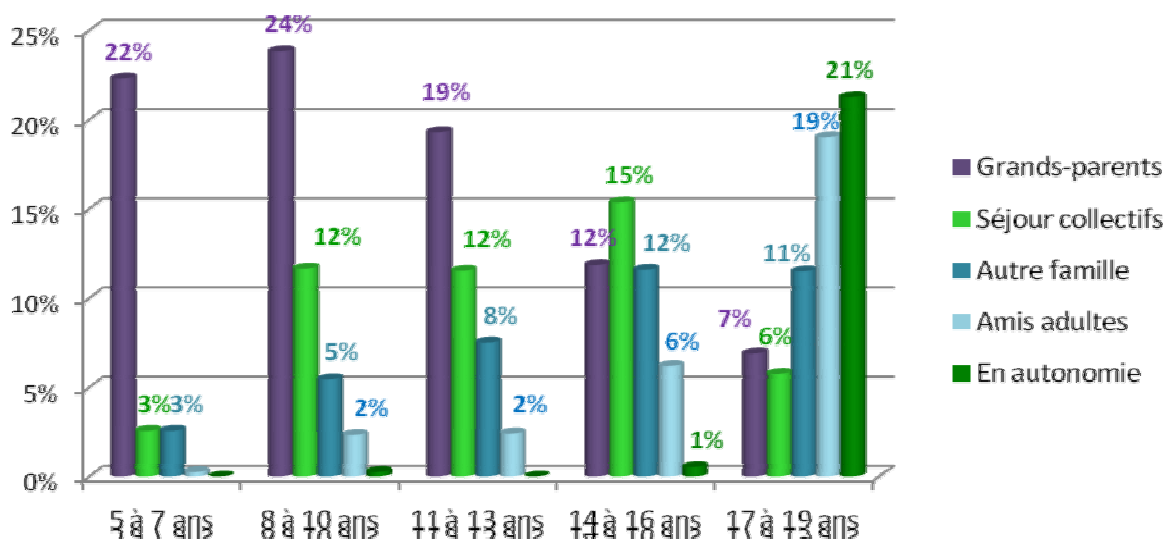
<sup>33</sup> A situation socioéconomique et familiale comparable, la probabilité de partir chez ou avec des membres de leur famille (autres que les grands-parents) est réduite de 4.6 points pour les 5-7 ans et 2.7 points pour les 8-10 ans par rapport aux 17-19 ans, 11-13 ans et 14-16 ans (modèle de régression logistique R<sup>2</sup>=.068, HL=.480, % global correct : 94 %).

<sup>34</sup> +4.8 points par rapport aux garçons (modèle de régression logistique cf. note 24).

<sup>35</sup> +3.8 points pour la catégorie « artisans, commerçants, chefs d'entreprise » et 3.7 pour les agriculteurs exploitants, -2.7 et -2.6 pour les professions intermédiaires et employés par rapport aux enfants d'ouvriers (modèle de régression logistique cf. note 24).

### Graphique 13 - Types de séjours selon l'âge

Pour chaque type de séjour % de 5 à 19 ans parti au moins une fois dans le cadre de celui-ci  
Parmi les partants - Plusieurs réponses possibles



Source : Ovej-Etudes et recherches de La JPA 2011

On part avec ou chez **des amis**, que ce soit ceux des parents ou de l'enfant, plus tardivement qu'au sein de la famille élargie : à partir de 14 ans mais surtout après 17 ans<sup>36</sup>. Entre 17-19 ans, 19 % des adolescents partis en vacances sont ainsi accueillis au sein d'une autre famille, que l'on peut penser être celle d'un ou d'une de leurs ami(e)s. Ils bénéficient ainsi de vacances, avec des pairs de leur âge mais accompagnés d'adultes autres que leurs parents. Comme pour les séjours au sein de la famille élargie les filles sont, à âge égal, plus nombreuses à bénéficier de ce type de vacances<sup>37</sup>. Par ailleurs, cette pratique est moins fréquente chez les enfants de familles monoparentales, l'organisation des vacances laissant probablement moins de place pour des séjours hors du cercle familial<sup>38</sup>.

Enfin, c'est à partir de 17 ans que l'on part **en autonomie, avec des amis sans encadrement ni adultes**. Les enfants de cadres, de professions intermédiaires voire d'agriculteurs<sup>39</sup> sont les plus nombreux à accéder à ces premiers départs en autonomie. Cette expérience semble devenir de moins en moins fréquente avant 19 ans et être repoussé à un âge plus avancé. Au cours de l'été 2003, un tiers des jeunes de 18 ans étaient partis sans adultes et seulement 14 % pendant l'été 2011 (graphique 13).

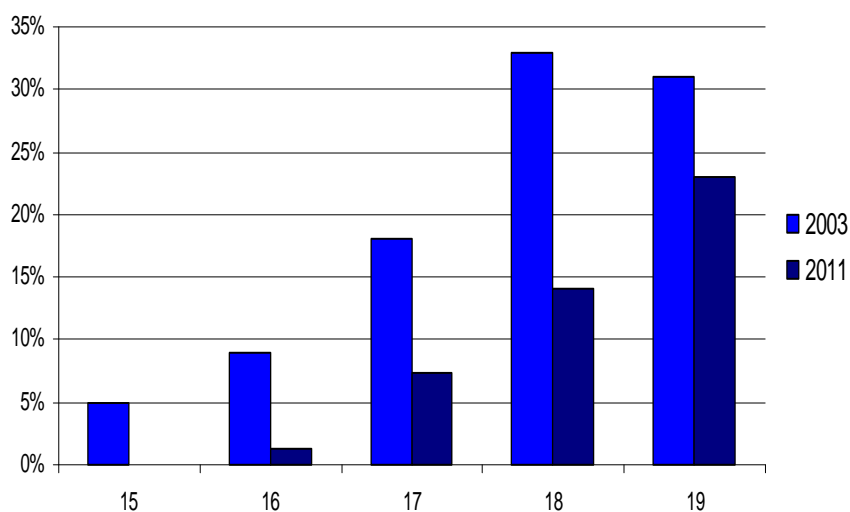
<sup>36</sup> Les résultats du modèle de régression confirment cette évolution selon l'âge : par rapport aux 17-19 ans, la probabilité pour les 14-16 ans de partir avec ou chez des amis adultes est réduite de 3.3 points, de 4.5 points pour les 8 à 13 ans, elle est quasi-nulle pour les 5-7 ans (modèle de régression logistique R2=.175 HL=.968, % global correct : 96 %).

<sup>37</sup> +1 point par rapport aux garçons (modèle de régression logistique cf note 27).

<sup>38</sup> -10 points par rapport aux enfants et jeunes dont les parents vivent en couple (modèle de régression logistique cf. note 27).

<sup>39</sup> La probabilité pour les moins de 17 ans de partir en autonomie est quasi nulle (-8.7 points pour les 14-16 ans par rapport aux 17-19 ans), elle augmente de 12 points pour les enfants de cadres, de 13.7 points pour les enfants de professions intermédiaires, et de 17.9 points pour les enfants d'agriculteurs, exploitants (mais l'effectif permet de mesurer une tendance p=.083) par rapport aux enfants d'ouvriers. Appartenir à une famille nombreuse réduit de 6 points la probabilité de partir en autonomie par rapport aux familles de 2 enfants (modèle de régression logistique R2=.390 HL=.994 % correct global =87 %).

**Graphique 14 - Taux de départ en autonomie**  
% parmi la population de chaque âge



Sources : Insee 2003 (Ovlej, 2010), Ovlej-Etudes et recherches de La JPA 2011

A l'exception des séjours avec ou chez des amis, ces différents modes de vacances sans les parents sont ainsi plus fréquents dans les milieux sociaux les plus favorisés, voire les classes moyennes pour les premiers départs en autonomie. Les familles d'agriculteurs, en raison probablement de difficultés à concilier leur activité avec les vacances des enfants, favorisent également les séjours en autonomie ou au sein de la famille. Ces inégalités sociales s'avèrent plus marquées pour l'accès aux séjours collectifs.

#### 4 – Partir en colo

Le taux de départ en séjour collectif de vacances (colonies, camps, séjours linguistiques, ...pour une durée d'au moins 4 nuits) en forte baisse depuis le milieu des années 90 se stabilise. Au milieu des années 80, ces séjours accueillait plus de 13 % de la population de 5 à 19 ans. En 2004 selon les données recueillies par l'Insee, 8.5 % de la même tranche d'âge était partie en séjour collectif et 7.5 % en 2011, soit une évolution non significative statistiquement (graphique 14).

La baisse de la fréquentation des séjours collectifs, amorcée au milieu des années 90, a souvent été interprétée comme le signe du désintérêt des familles et de leurs enfants pour ces séjours<sup>40</sup>. Replacée dans le contexte général de transformation des vacances caractérisé ci-dessus, elle prend un tout autre sens. En effet, parmi les types de séjours sans les parents, colonies, camps de vacances et séjours linguistiques occupent toujours la seconde place, derrière les séjours avec ou chez les grands-parents. Ils ont accueilli, en 2011 comme en 2004, 24 % des 5 à 19 ans et 31 % des 14 à 16 ans partis sans leurs parents.

Parmi ces vacances sans les parents, les séjours collectifs occupent une place intermédiaire en termes d'âge, entre les grands-parents et la famille élargie (graphique 12). Les plus jeunes de 5 à 7 ans sont peu nombreux à partir en colonie (2 % de l'ensemble de cette classe d'âge). On part en moyenne pour la première fois en séjour collectif à 9 ans, mais de manière privilégiée entre 14 et 16 ans. En 2011, 8 % des 8-10 ans étaient partis en colonie, 9 % des 11-13 ans, 12 % des 14-16 ans. A partir de 17 ans, la fréquentation chute et concerne seulement 4 % des 17-19 ans. Cette répartition par âge est stable depuis 2004 et s'observe quelles que soient les caractéristiques socioéconomiques de la famille<sup>41</sup>.

#### 4.1 – Des inégalités sociales, économiques et de genre

L'analyse des données recueillies par l'Insee en 2004 (Ovlej, 2006) avait montré que le départ en séjour collectif était soumis à des inégalités sociales et économiques, liées au niveau d'études des parents, à leur niveau de revenu et à l'accès à des aides financières. Ces inégalités se sont confirmées voire renforcées en 2011. De plus, on relève une différence filles/garçons que ne montraient pas les enquêtes précédentes.

Si les filles partent plus souvent que les garçons, nous l'avons vu, chez ou avec des amis ou au sein de leur famille, elles sont moins nombreuses, à âge égal et situation familiale comparable, à fréquenter les séjours collectifs<sup>42</sup>. L'impact du sexe reste toutefois relativement faible, comparé à celui de l'âge et surtout du niveau d'études des parents et de leur revenu.

Comme en 2004, les parents les plus diplômés restent les plus enclins à faire partir leur enfant en séjour collectif. Pour 41 % des enfants et adolescents ayant fréquenté un séjour collectif en 2011, les deux parents ont un niveau d'études supérieur au baccalauréat, la même situation concerne 26 % de l'ensemble de la population des 5 à 19 ans. Cet impact du niveau d'étude s'observe quel que soit le revenu, plus particulièrement pour les diplômés de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> cycle universitaire ou équivalent<sup>43</sup>.

En revanche, les inégalités économiques se sont accrues, au préjudice des enfants de familles à revenu moyen.

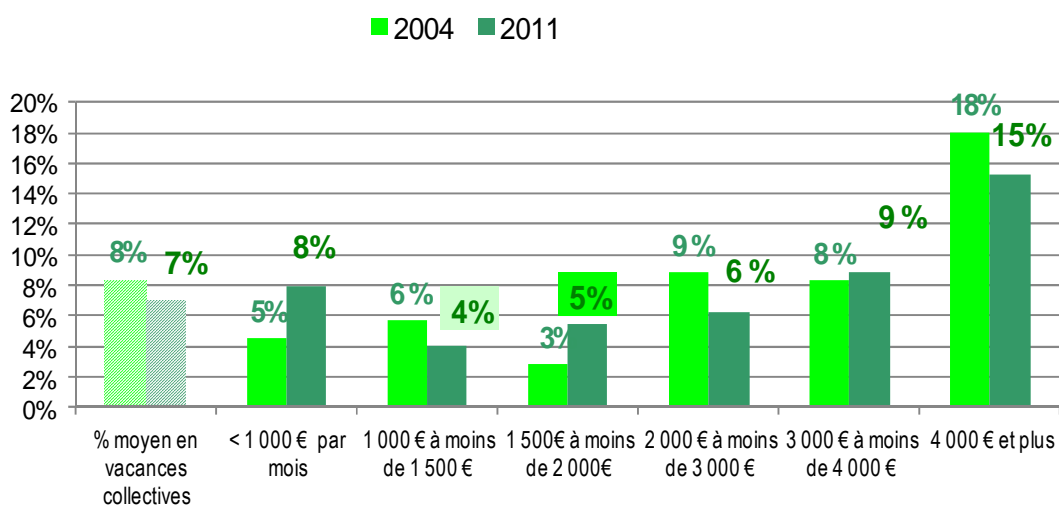
---

<sup>41</sup> Par rapport aux 17-19 ans, la probabilité pour les 5-7 ans de partir en colo est réduite de 3 points, en revanche elle augmente de 6 points pour les 8-10 ans, de 7.8 points pour les 11-13 ans et 10.6 points pour les 14-16 ans (modèle de régression logistique R2=.131, HL=.720, % correct global = 91 %).

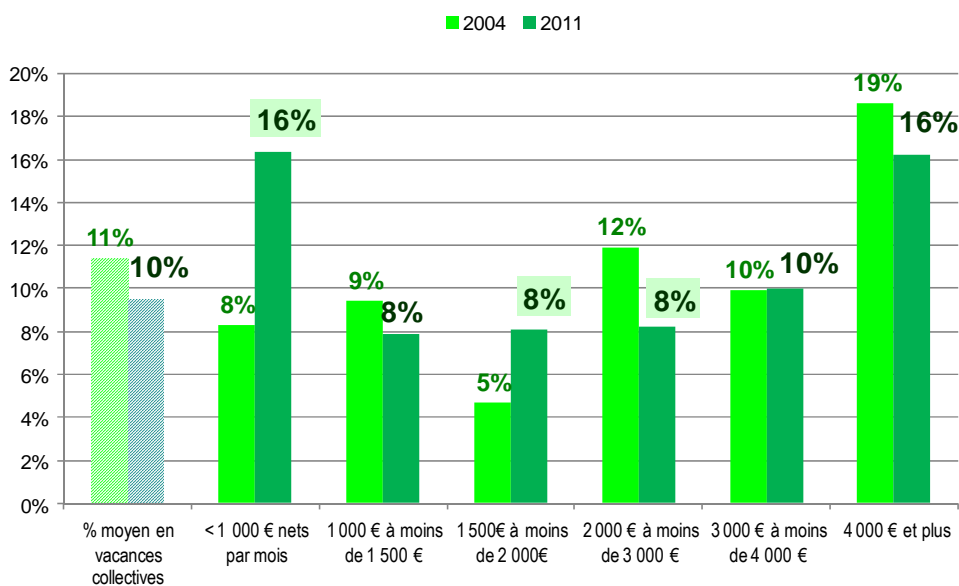
<sup>42</sup> -1.1 point par rapport aux garçons (modèle de régression logistique cf. note 32).

<sup>43</sup> La probabilité de partir en séjour collectif augmente de 12 points pour les enfants dont la mère est diplômée du 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> cycle, par rapport à un niveau CAP/BEP (modèle de régression logistique cf. note 32).

**Graphique 15 - Taux de départ en séjours collectifs**  
% parmi l'ensemble de la population de 5 à 19 ans



**Graphique 16 - Accès aux séjours collectifs parmi les partants en vacances**



NB : l'évolution entre 2004 et 2011 est statistiquement significative pour les pourcentages encadrés.  
Sources : Insee 2004 (Ovlej, 2006), Ovlej-Études et recherches de La JPA 2011



Les enfants des familles les plus aisées restent les plus nombreux à fréquenter les séjours collectifs. Au dessus de 4 000 euros de revenu mensuel (graphiques 14 et 15), le taux de départ en colonie est deux fois plus élevé que pour l'ensemble de la population ; entre 3 000 et 4 000 euros, l'écart apparaît moins marqué mais à âge égal et situation familiale comparable, il se rapproche de celui observé pour la tranche supérieure<sup>44</sup>.

A l'opposé de l'échelle des revenus, les enfants des familles modestes (avec un revenu mensuel situé entre 1 500 euros et 2 000 euros) demeurent moins nombreux que les autres à avoir pu partir en colonie en 2011, mais leur taux de départ en séjour collectif a augmenté par rapport à 2004. Cette progression a plus fortement bénéficié aux plus pauvres (avec un revenu mensuel inférieur à 1 000 euros) et leur permet d'accéder au départ en vacances. Pour cette tranche de revenu, le taux de fréquentation des séjours collectifs est en effet deux fois plus élevé parmi les partants que pour l'ensemble de la population. A âge égal et situation familiale comparable, leur accès aux colonies tendrait d'ailleurs à se rapprocher de celui des familles les plus aisées<sup>45</sup>.

Cette progression est à mettre en relation avec l'intervention des Caf ciblée sur ces tranches de revenus.

## 4.2 – L'impact des aides financières

Au total, 19 % des enfants et adolescents partis en séjour collectif en 2011 ont bénéficié d'une aide d'une Caf, 25 % du soutien d'un comité d'entreprise et 14 % de la contribution d'une commune (graphique 16). Pour l'ensemble des acteurs de l'aide au départ, le financement partiel du séjour est la modalité d'intervention la plus fréquente, 51 % des usagers de ces séjours en ont bénéficié. Les aides directes, plus minoritaires, ont été versées à la famille de 18 % des usagers de séjours collectifs, près de la moitié d'entre elles émanant d'une Caf (graphique 16). Par ailleurs, un tarif adapté à leur quotient familial a été appliqué à 43 % du public accueilli en 2011. Ce type de modulation est plus fréquent pour les revenus les plus faibles (90 % en dessous de 1 500 euros, 65 % entre 1 500 euros et 2 000 euros) mais il a également concerné 44 % des usagers dont le revenu est compris entre 2 000 et 3 000 euros, 52 % entre 3 000 et 4 000 euros et 15 % au dessus de 4 000 euros.

L'intervention des Caf est ciblée sur les revenus les plus modestes. Que ce soit sous la forme d'une aide directe, de la participation au coût du séjour, ou du cumul des deux pour plus de 50 % des situations, 80 % à 67 % des enfants et adolescents dont le revenu mensuel familial est inférieur à 1 500 euros ont bénéficié d'une aide d'une Caf pour partir en séjour collectif en 2011 (graphique 17). A l'intervention des Caf s'ajoute pour les revenus inférieurs à 1 000 euros, les aides des autres acteurs, comités d'entreprise, communes, associations, régions et départements (graphiques 17 et 18).

En revanche, le niveau de revenu des classes moyennes à « modestes », dépasse le plus souvent le plafond des aides des Caf<sup>46</sup>.

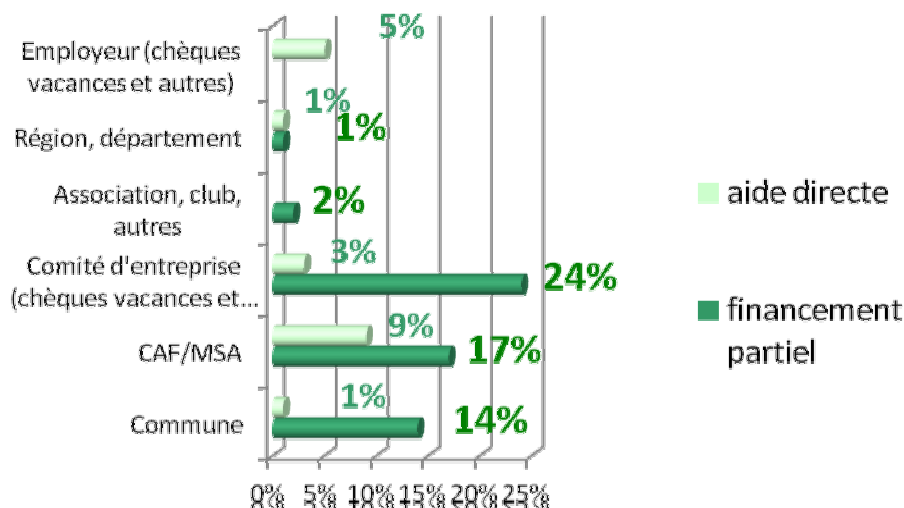
<sup>44</sup> La probabilité de partir en colo augmente de 3.7 points pour un revenu mensuel de 3 000 à 4 000 € et 4.8 points au dessus de 4 000 euros par rapport à un revenu moyen entre 2 000 et 3 000 € (modèle de régression logistique cf. note 28).

<sup>45</sup> La probabilité de partir en colo tend à augmenter ( $p=.09$ ) de 5 points pour un revenu inférieur à 1 000 € rapport à un revenu moyen entre 2 000 et 3 000 € (modèle de régression logistique cf. note 28).

<sup>46</sup> Selon une étude conduite par le Crédoc en 2009, un revenu compris entre 2 300 € et 3 490 € avant un impôt pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans se situe dans les « classes moyennes inférieures » (R. Bigot, *Classes moyennes et inégalités de conditions de vie*, Séminaire inégalités, INSEE, 2009). En 2009, selon l'Insee le revenu moyen disponible des couples avec deux enfants s'élevait à 4 190 € mensuels et à l'opposé celui des familles monoparentales à 2 200 € par mois.

A partir de 1 500 euros mensuels, la proportion d'enfants et d'adolescents partis en colonie avec le soutien de leur Caf se réduit à 35 % et au dessus de 2 000 euros à 18 %. Pour ceux qui ne bénéficient ni de l'aide d'un comité d'entreprise ni de celle d'une commune (graphique 17), les séjours collectifs deviennent difficilement accessibles. Le taux de départ en colonie s'est en effet réduit de manière significative entre 2 000 et 3 000 euros. C'est d'ailleurs dans cette tranche de revenu que l'aide financière de la famille est sollicitée<sup>47</sup>.

**Graphique 17 - Les acteurs de l'aide au départ**

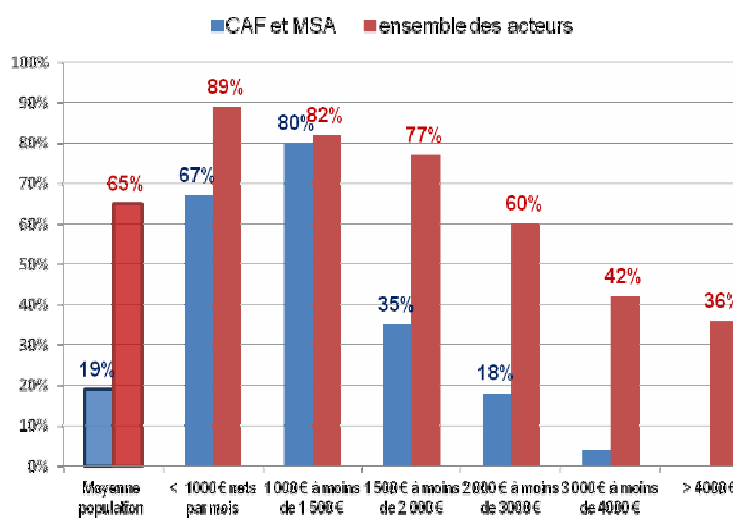


Source : Ovlaj-Études et recherches de La JPA 2011

<sup>47</sup> Celle-ci a contribué au départ de 2 % des usagers des séjours collectifs et 9 % entre 2 000 € et 3 000 €.

### Graphique 18 - Répartition des aides au départ en séjour collectif

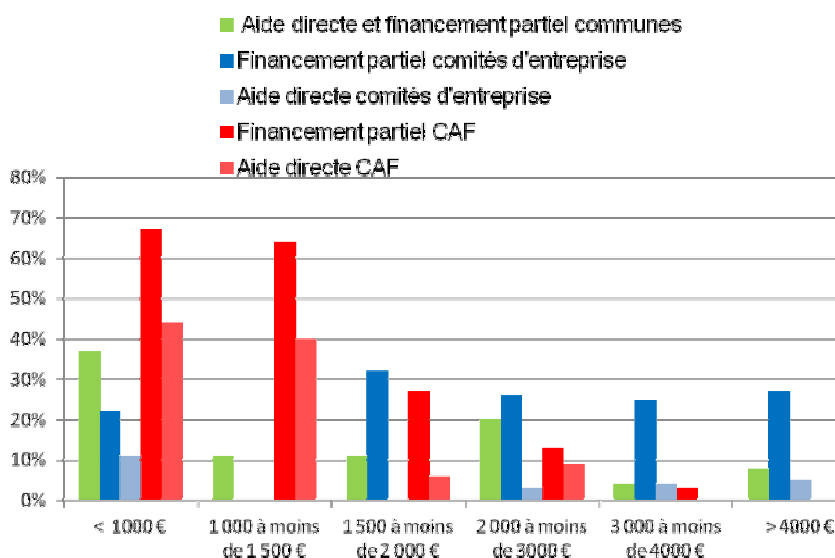
% d'enfants et de jeunes partis en séjour collectif ayant bénéficié d'une aide directe versée à la famille ou du financement partiel du séjour



Source : Ovej-Études et recherches de La JPA 2011

### Graphique 19 - Acteurs et modalités des aides au départ en séjour collectif selon le revenu de la famille

% d'enfants et de jeunes partis en séjour collectif ayant bénéficié d'une aide directe versée à la famille ou du financement partiel du séjour



Source : Ovej-Études et recherches de La JPA 2011

Ces résultats mettent en évidence l'impact des aides au départ en séjour collectif. Celles-ci s'avèrent d'autant plus déterminantes pour les familles que le coût de ces séjours apparaît peser plus fortement aujourd'hui sur leur budget. En 1982, selon la SOFRES, les ménages usagers interrogés répondaient pour 58 % d'entre eux que ces séjours étaient inabordables sans aide financière. En 2011, 88 % des familles interrogées dans le cadre de notre enquête affirment qu'elles n'auraient pu faire partir leur enfant en colonie sans un soutien financier extérieur<sup>48</sup>.

Si les comités d'entreprise restent le premier acteur de l'aide aux séjours collectifs, leur désengagement observé par les travaux conduits sur le sujet (Conseil National du Tourisme 2010<sup>49</sup>, Potier et al., 2004,) apparaît confirmé. Il en est de même concernant l'intervention des Caf. En 1982, selon une enquête conduite par la SOFRES<sup>50</sup>, 52 % des ménages usagers avaient bénéficié d'une « aide de leur entreprise ou leur administration », soit probablement en majorité un comité d'entreprise et 36 % de bons vacances des Caf.

Ces évolutions n'ont pas été compensées par l'intervention d'autres acteurs, celle des collectivités locales reste relativement peu fréquente. Le prix des séjours constitue aujourd'hui le premier frein au départ en séjour collectif.

### 4.3 – Des contraintes aux choix

Parmi les familles dont l'enfant enquêté<sup>51</sup> n'était pas parti en séjour collectif en 2011, 27 % l'auraient pourtant souhaité. Quand on les interroge sur les raisons pour lesquelles il n'est pas parti en colo<sup>52</sup>, 45 % répondent y avoir renoncé en raison du prix (graphique 20), 59 % quand leur revenu est inférieur à 1 500 euros et 60 % quand un des parents est au chômage. Ce sont d'ailleurs les ménages les plus modestes qui sont les plus nombreux à exprimer ce souhait sans avoir pu le réaliser (graphique 19)<sup>53</sup>. Au-dessus de 3 000 euros mensuels, le départ en séjour collectif s'avère plus accessible.

---

<sup>48</sup> A titre de comparaison, selon une enquête conduite par la CNAF, parmi les 8 % de bénéficiaires d'une aide au départ en vacances des Caf, la moitié déclarait qu'ils ne seraient pas partis en vacances sans cette aide (Domingo, 2011). Les vacances en famille, le plus souvent organisées sans intermédiaire, pour plus de la moitié d'entre elles en hébergement gratuit (Ovlej, 2006) peuvent en effet être moins onéreuses (par personne).

<sup>49</sup> Selon une enquête conduite en 2009, 20 % des adhérents du réseau CEZAM (fédération regroupant 29 associations inter CE) contribuent au soutien des colonies, parmi eux seuls 12 % interviennent dans la gestion et l'organisation des séjours, les autres proposent uniquement une participation financière.

<sup>50</sup> L'enquête portait sur les parents d'enfants de 6 à 14 ans, en 2011 sur la même tranche d'âge on observe parmi les enfants et adolescents partis en séjour collectif 25 % de bénéficiaires d'une aide d'un comité d'entreprise, 21 % d'une Caf et 16 % d'une commune.

<sup>51</sup> Rappelons que le questionnaire portait plus particulièrement sur un des enfants du ménage, celui dont la date anniversaire était la plus proche de celle de la réalisation de l'enquête.

<sup>52</sup> Le questionnaire proposait une question ouverte permettant de recueillir les réponses spontanées des parents enquêtés.

<sup>53</sup> Seuls le revenu de la famille, l'âge de l'enfant et son expérience présente ou passée des séjours collectifs ou des centres de loisirs ont un impact significatif sur le souhait des parents de le faire partir ou non en séjour collectif (cf. les résultats du modèle de régression logistique intégrant les différentes caractéristiques de l'enfant et de la famille).

Le second obstacle est lié à l'enfant lui-même, soit parce qu'il est considéré comme trop jeune pour partir (graphique 21), soit parce qu'il n'en a pas envie (graphiques 20 et 21). Les plus de 14 ans seraient les plus réticents, que leurs parents souhaitent ou non qu'ils partent en séjour collectif<sup>54</sup>. Cette attitude s'avère probablement plus souvent relevée par ces derniers parce que l'avis des adolescents est davantage pris en compte que celui de leurs cadets et/ou qu'ils seraient plus en âge de partir. Les moins de 7 ans sont en effet considérés par leurs parents comme étant trop jeunes pour fréquenter ces séjours. En revanche, les parents d'enfant de 8 et 10 ans, âge moyen du premier départ, souhaiteraient tout autant que ceux des adolescents, qu'il parte en séjour collectif (graphique 20).

La réticence de l'enfant ou de l'adolescent est également plus souvent mise en avant quand les parents sont favorables au départ de leur enfant en séjour collectif et qu'ils sont partis en vacances, probablement en famille (pour 35 % d'entre eux). Le séjour en colo serait un complément qu'ils valorisent mais qui dépend du choix de l'enfant. Quand les parents sont défavorables au départ de leur enfant en séjour collectif, le refus de l'enfant est plus fréquemment invoqué quand c'est un garçon (31 % et 25 % pour les filles), que la famille soit monoparentale (38 %) et/ou le revenu du ménage est élevé et le niveau d'études des parents également<sup>55</sup>.

Pour les familles réticentes au départ de leur enfant en séjour collectif (graphique 21), la préférence pour les vacances en famille est invoquée au premier plan. Ce sont les parents les plus aisés, pour lesquels les contraintes financières pèsent peu, qui mettent cette préférence en avant. Pour les autres, la primauté des vacances en famille est beaucoup moins marquée et pour les revenus les plus faibles, ce n'est pas ce qui motive leur attitude négative vis-à-vis du départ en séjour collectif de leur enfant (graphique 22)<sup>56</sup> mais le prix des séjours, nous l'avons souligné. Il en est de même quand l'enfant n'est pas parti en vacances et/ou les parents non plus (graphique 22).

---

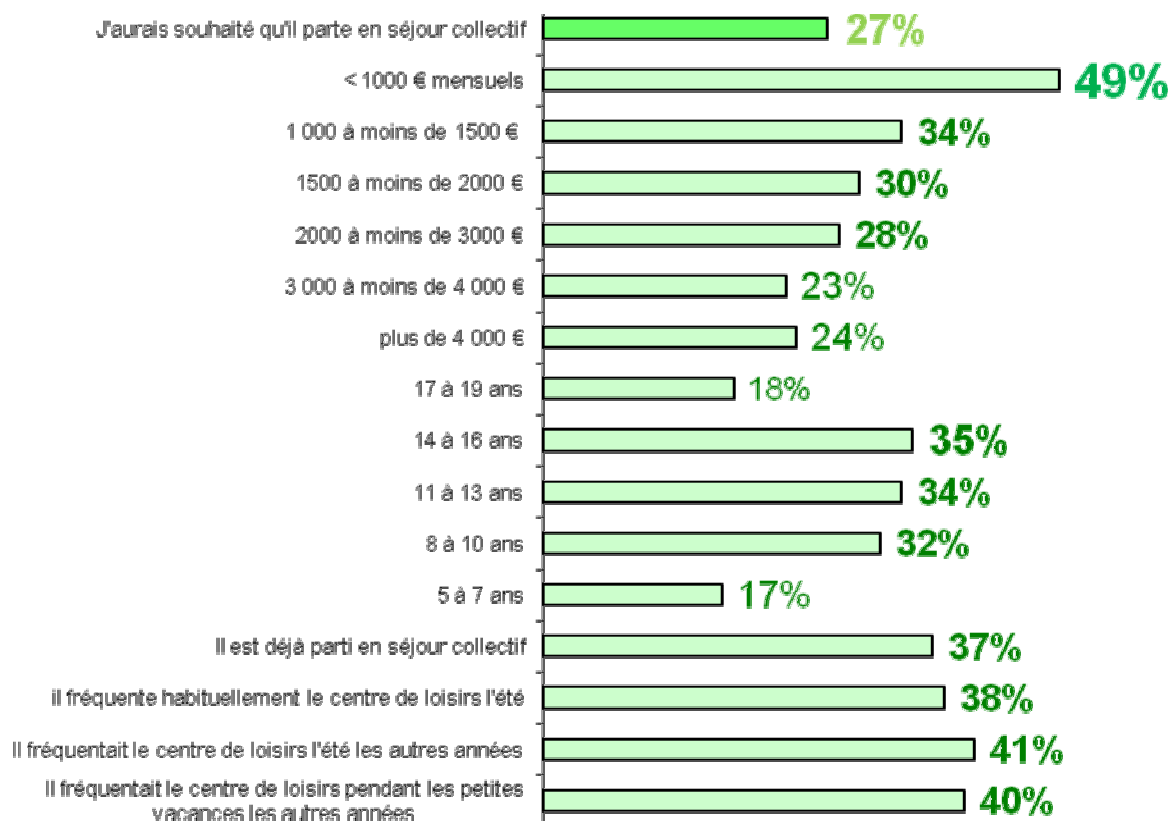
<sup>54</sup> Parmi les parents qui auraient souhaité faire partir leur enfant, 49 % de parents d'adolescent de 17 à 19 ans ont répondu qu'il n'a pas voulu partir, 44 % quand celui-ci est âgé de 14 à 16 ans, 26 % pour ceux de 11 à 13 ans, 20 % de 8-10 ans, 12 % de 5 à 7 ans. Parmi les parents qui ne souhaitaient pas qu'il parte, 45 % de parents d'adolescent de 17 à 19 ans ont répondu qu'il ne voulait pas partir et 38 % quand celui-ci est âgé de 14 à 16 ans, 35 % pour ceux de 11 à 13 ans, 15 % de 8 à 10 ans et 8 % de 5 à 7 ans. Les résultats des modèles de régression logistique montrent un impact de l'âge, indépendamment des autres caractéristiques de l'enfant ou de sa famille.

<sup>55</sup> Au dessus de 4 000 € mensuels et/ou avec un niveau d'études supérieur au Baccalauréat. Outre l'âge de l'enfant, le sexe de celui-ci, son âge, la composition familiale, le niveau d'études de la mère et le niveau de revenu du ménage ont un effet significatif sur la fréquence de « il ne voulait pas partir » parmi les parents défavorables au départ de leur enfant en colo, selon le modèle de régression logistique (R2=.227 et HL=.863 cf. notes 8 et 9 p. 9 pour la méthodologie).

<sup>56</sup> Selon les résultats du modèle de régression logistique réalisé, invoquer la préférence pour les vacances en famille est lié au revenu de la famille, à l'âge de l'enfant et à son accès aux vacances (R2=.155 HL=.714, cf. notes 8 et 9, p. 9 pour la méthodologie).

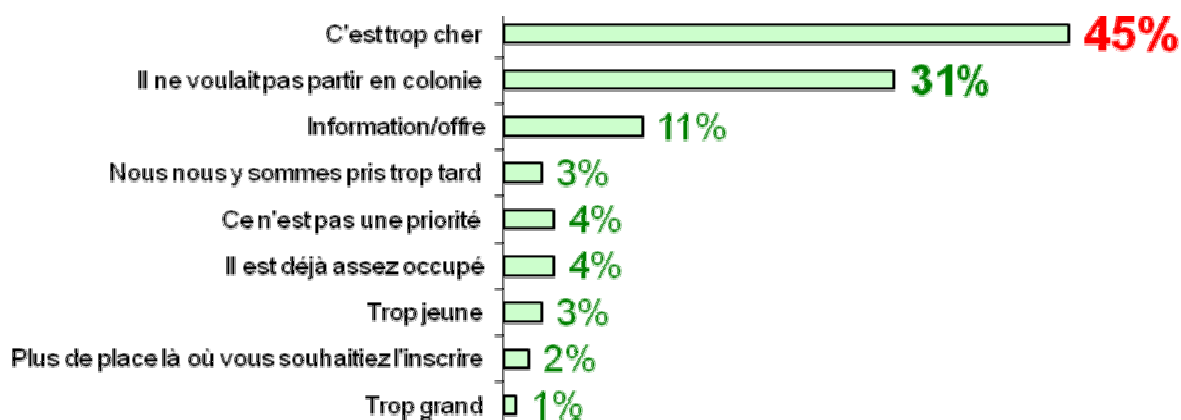
## Graphique 20 - Votre enfant n'est pas parti en colonie, camp cette année, auriez-vous souhaité qu'il parte ?

% parmi les familles dont l'enfant n'est pas parti en séjour collectif en 2011



## Graphique 21 - Vous auriez souhaité qu'il parte en colonie, camp. Mais...

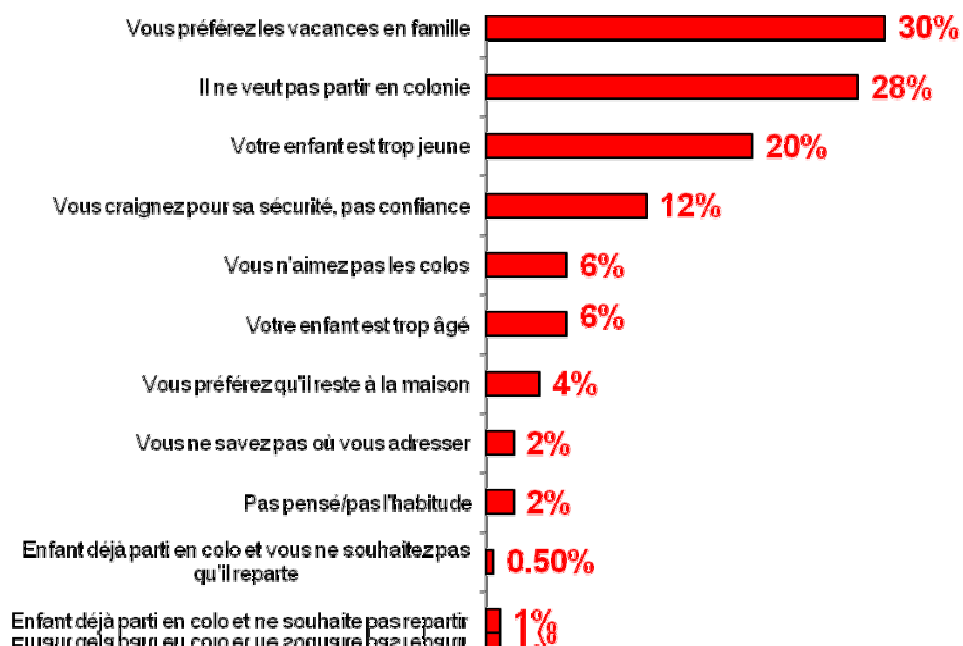
% parmi les familles dont l'enfant n'est pas parti en séjour collectif en 2011 mais qui auraient souhaité le faire partir



Source : Ovlej-Études et recherches de La JPA 2011

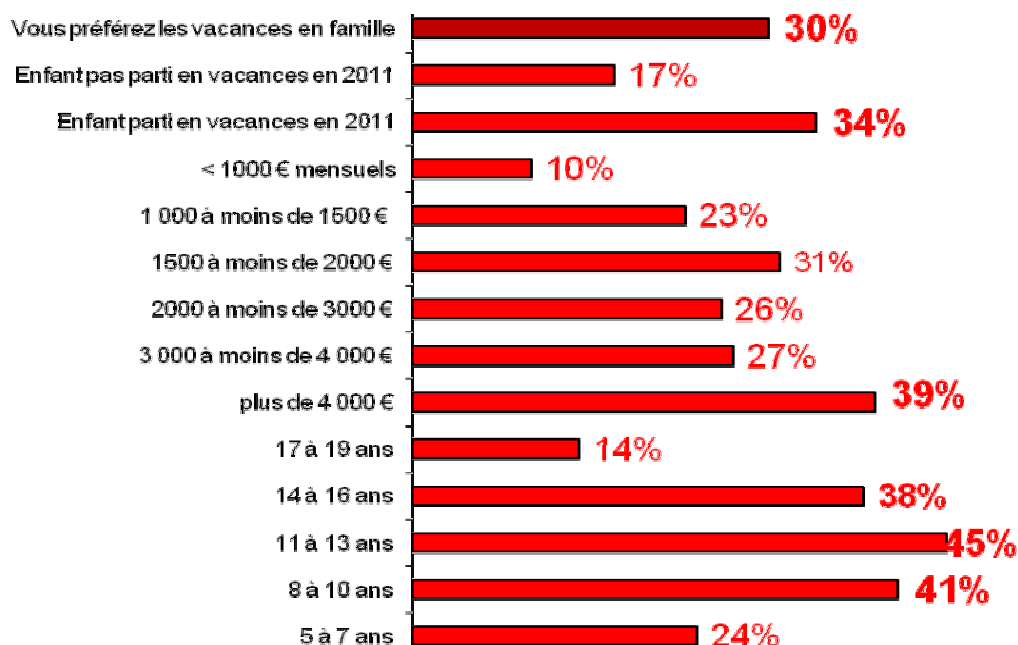
## Graphique 22 - Vous ne souhaitez pas qu'il parte en colonie car...

% parmi les familles dont l'enfant n'est pas parti en séjour collectif en 2011 mais qui n'auraient pas souhaité le faire partir



### Graphique 23 - Vous ne souhaitez pas qu'il parte en colonie car vous préférez les vacances en famille

% parmi les familles dont l'enfant n'est pas parti en séjour collectif en 2011, qui n'auraient pas souhaité le faire partir et ont répondu qu'elles préfèrent les vacances en famille



Source : Ovlj-Études et recherches de La JPA 2011

Les autres freins ou réticences concernant le départ en séjour collectif de leur enfant, exprimés par les parents sont plus minoritaires. Parmi les parents favorables à ce départ, 11 % relèvent le manque d'information ou d'offre adaptée (graphique 20). Parmi ceux qui sont défavorables, 12 % soulignent leurs craintes quant à la sécurité de leur enfant, leur manque de confiance dans ces séjours, et 6 % expriment une attitude générale négative. Ce sont les mères les moins diplômées qui soulignent plus fréquemment leurs inquiétudes et celles dont l'enfant est âgé de 8 à 10 ans (23 %) <sup>57</sup>. De même, ce sont plus souvent les mères les moins diplômées, les ménages à revenus modestes ou moyens qui expriment une opinion globalement négative <sup>58</sup>. Celle-ci est également dépendante de l'accès au départ de l'enfant et de son expérience des accueils collectifs. S'il est parti en vacances, il semble ainsi plus aisé de souligner ce type de réticence générale, le départ en colo apparaissant, comme nous l'avons déjà noté, plutôt comme un complément. A l'opposé, la fréquentation actuelle du centre de loisirs (pendant les petites vacances) et l'expérience passée du départ en colo de l'enfant mineurent l'expression d'une opinion négative.

De même, l'attitude des parents est d'autant plus favorable que leur enfant a déjà fréquenté une colo, un camp, un centre de loisirs (graphique 19). Ainsi, l'expérience des loisirs et vacances collectives contribuent donc à rassurer les parents, à lever les réticences éventuelles des enfants et surtout suscitent le désir de les renouveler.

<sup>57</sup> Cf. Les résultats du modèle de régression (R2=.088 et HL=.472).

<sup>58</sup> Les résultats du modèle de régression (R2=.075 et HL=.901) montrent un effet du niveau de revenu, du niveau de diplôme de la mère, du départ de l'enfant en vacances la même année, et de sa fréquentation des séjours collectifs et/ou des centres de loisirs.



Le prix des séjours constitue donc l'obstacle premier pour les parents favorables au départ de leur enfant en séjour collectif. Ceux qui sont défavorables à ce départ invoquent le plus souvent leur préférence pour les vacances en famille. Elle est plus marquée chez les ménages les plus aisés, le prix des séjours n'étant pas un obstacle. Ces familles, à niveau de revenu et d'études élevés et/ou l'enfant est parti en vacances, relèvent également les réticences de l'enfant à partir en colo. Ce type de séjour apparaît dans ces situations comme un complément aux séjours en famille, et à ce titre l'avis de l'enfant lui-même est davantage mis en avant. Pour les autres, partir en colo participe d'un accès au départ fortement souhaité mais dépendant essentiellement des contraintes financières.

Enfin ces résultats montrent le caractère relatif des craintes des parents quant à la sécurité de leur enfant en séjour collectif. Elles constituent un frein pour une minorité de familles et apparaissent liées à une méconnaissance du secteur. À l'opposé, l'expérience du collectif, que ce soit en centre de loisirs ou dans le cadre de séjours de vacances, a un impact positif sur l'attitude des parents envers le départ de leur enfant en colo.

#### 4.4 – Des vacances ludiques et éducatives

Pour les parents qui ont effectivement fait partir leur enfant en colo, camp, séjour linguistique séjour en 2011, ce départ est motivé en premier lieu par le plaisir de leur enfant. Interrogés sur les raisons pour lesquelles leur enfant est parti en séjour collectif (quelque soit la durée), les parents placent au premier rang : « *ce type de vacances lui permet de s'amuser* » (graphique 21).

Ce sont également des vacances éducatives : elles offrent à leurs enfants et à leurs adolescents une expérience de socialisation qui contribue à leur épanouissement et leur apprentissage de l'autonomie. Pour 82 % des parents usagers des séjours collectifs, ce mode de vacances permet (tout à fait) à leur enfant « *d'apprendre à vivre avec les autres* », pour 79 % et 78 % de s'épanouir et de devenir autonome. Si l'on examine les relations entre ces différents types de motivations<sup>59</sup>, les attentes des parents s'organisent autour de la notion de socialisation, à laquelle sont associées la recherche de l'épanouissement de l'enfant et la possibilité de découvrir, d'autres manières de vivre et de nouvelles activités.

Cette dimension éducative caractérisée par les colonies pour les parents avait déjà été relevée par des études précédentes (Ovlej, 2005, Laugaa, 2011), avec toutefois une distinction voire une opposition entre l'individu et le collectif pour l'ensemble de la population, usagers et non usagers des colos. Les réponses des parents usagers à cette enquête articulent l'épanouissement de l'enfant et la vie collective. La dimension hédoniste apparaît également renforcée, et associe la pratique d'activités que l'enfant aime, le caractère ludique de ce type de séjour et le désir de l'enfant d'en bénéficier. On fait ainsi partir son enfant en séjour collectif à la fois pour son plaisir et son éducation. C'est un choix, des enfants et des parents, et non pas une solution par défaut quant il ne souhaite pas partir avec ses parents ou chez ses grands-parents (graphique 23).

Le désir de l'enfant de partir en colo est lié dans les réponses des parents<sup>60</sup> à la pratique des activités qu'il aime et au caractère ludique du séjour. Celui-ci souhaite d'autant plus fortement en bénéficier qu'il en a déjà eu l'opportunité et y a noué de nouvelles amitiés. Quand leur enfant a déjà fréquenté un séjour collectif, 66 % attribuent la note maximale à « *il souhaitait partir* » et 73 % à « *ce type de vacances lui permet de se faire de nouveaux copains* » (63 % et 68 % en moyenne).

<sup>59</sup> Il s'agit du premier axe de l'Analyse en Composante Principale réalisée sur les réponses des parents. Dans ce type d'analyse, chaque facteur représente une « dimension » qui structure plus ou moins fortement les données selon le % de la variance totale (c'est-à-dire la variabilité, la dispersion des données) qu'il représente. Ce premier axe représente 22 % de celle-ci.

<sup>60</sup> C'est le second axe de l'Analyse en Composante Principale (12 % de la variance totale).

Outre le plaisir de leur enfant et sa socialisation, ces nouvelles relations amicales associées à la découverte de pays ou régions constituent pour les parents le troisième axe de leurs motivations à le faire bénéficier de ces séjours<sup>61</sup>.

Souvent mises en avant pour caractériser les vacances collectives, les activités proposées dans le cadre de ces séjours offrent effectivement une motivation importante pour 75 % des parents. Toutefois, elles interviennent au second rang, après les dimensions éducatives. L'importance accordée aux activités varie en fonction de l'âge de l'enfant.

La pratique des activités qu'ils aiment est une motivation plus forte pour les 14-16 ans affirmant ainsi leurs goûts<sup>62</sup>. Pour les 5 à 10 ans, la découverte de nouvelles activités est valorisée (pour 85 % à 80 % des parents d'enfants de cette tranche d'âge).

Ce modèle des vacances collectives, à la fois ludiques et éducatives, s'avère faire consensus et être partagé par l'ensemble des familles, quels que soient les milieux sociaux. En effet, on n'observe pas de variations significatives sur les dimensions les plus centrales : « s'amuser » et « apprendre à vivre avec les autres ».

Les différenciations sociales portent sur le contenu de ces dimensions, en relation avec les conceptions éducatives des familles : importance accordée aux activités, à l'épanouissement individuel, aux réseaux amicaux, à l'ouverture culturelle et à l'apprentissage de langues étrangères.

Les familles à revenu moyen se montrent plus sensibles à la possibilité pour leur enfant de découvrir de nouvelles activités ; les cadres et professions intermédiaires valorisent plus fortement que les autres l'épanouissement de l'enfant et l'opportunité de nouer de nouvelles amitiés, particulièrement pour les parents à niveau d'études élevées. Ces derniers sont également plus attirés par l'objectif linguistique. Par ailleurs les familles les plus aisées soulignent davantage que les séjours collectifs permettent également de « découvrir d'autres manières de vivre ». Ces différenciations sociales, liées à des conceptions éducatives, avaient déjà été observées par le Crédoc en 1998 (Crédoc, 2000).

Des attentes plus spécifiques se dégagent pour les adolescents : les séjours collectifs leurs offrent l'opportunité de bénéficier de vacances hors du cadre familial et de commencer à voyager avec leurs pairs. La découverte d'un pays, d'une région, le souhait de ne pas partir avec ses parents ou chez ses grands-parents sont, en effet, plus fortement valorisés par les parents d'adolescents.

Enfin, pour les familles à faibles revenus (moins de 1 500 euros mensuels, voire de 1 500 à 2 000 euros), les séjours collectifs permettent à l'enfant de partir en vacances quand les parents n'en ont pas la possibilité.

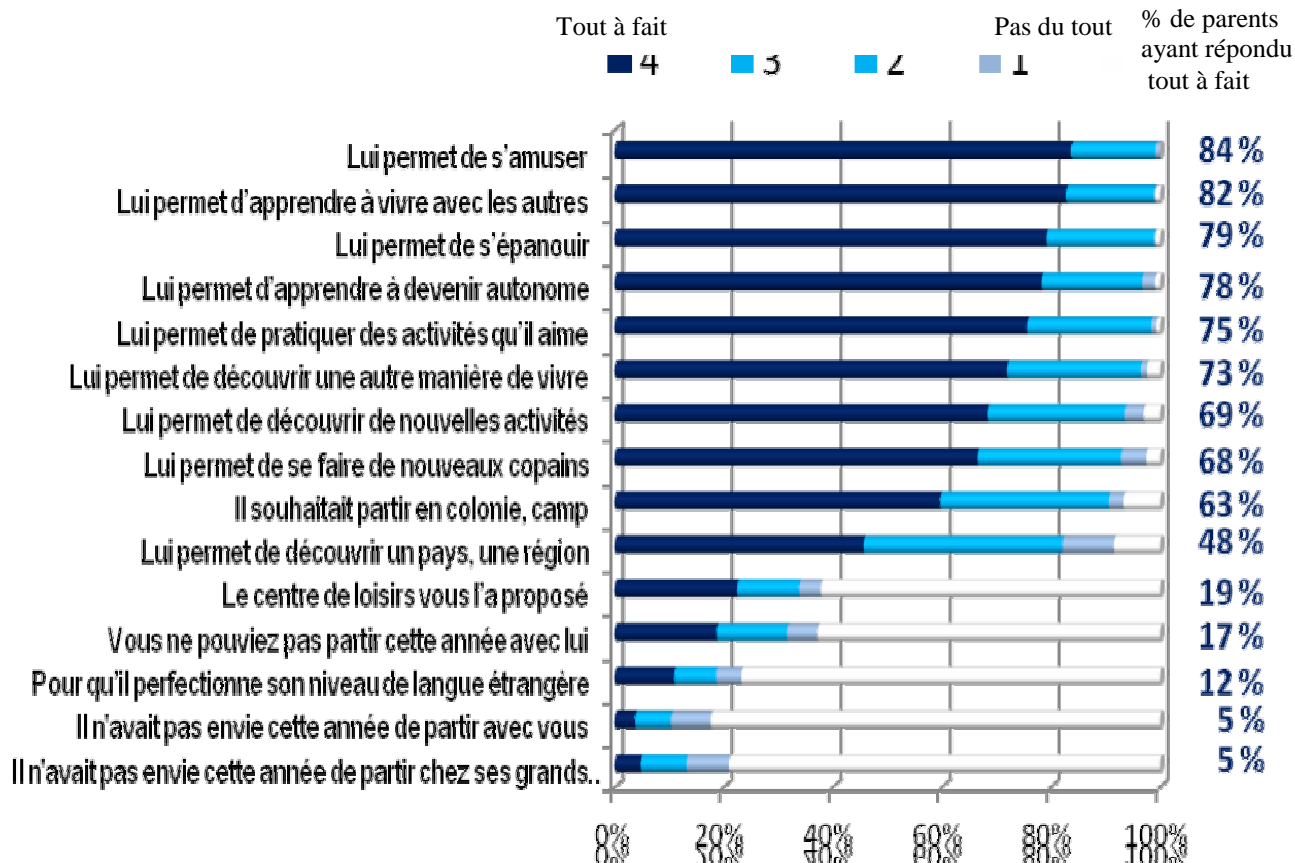
---

<sup>61</sup> 11 % de la variance totale.

<sup>62</sup> 78 % des parents d'adolescents de 14 à 16 ans répondent « tout à fait » à « ce type de vacances lui permet de pratiquer les activités qu'il aime ». La note qu'ils attribuent à cette proposition (3.8) est statistiquement supérieure à la moyenne (3.65).

## Graphique 24 - Pour quelle(s) raison(s) votre enfant est-il parti en colonie, camp, séjour linguistique l'an dernier ?

% parmi les parents d'enfants et d'adolescents partis en séjour collectif en 2011



Source : Ovlej-Études et recherches de La JPA 2011

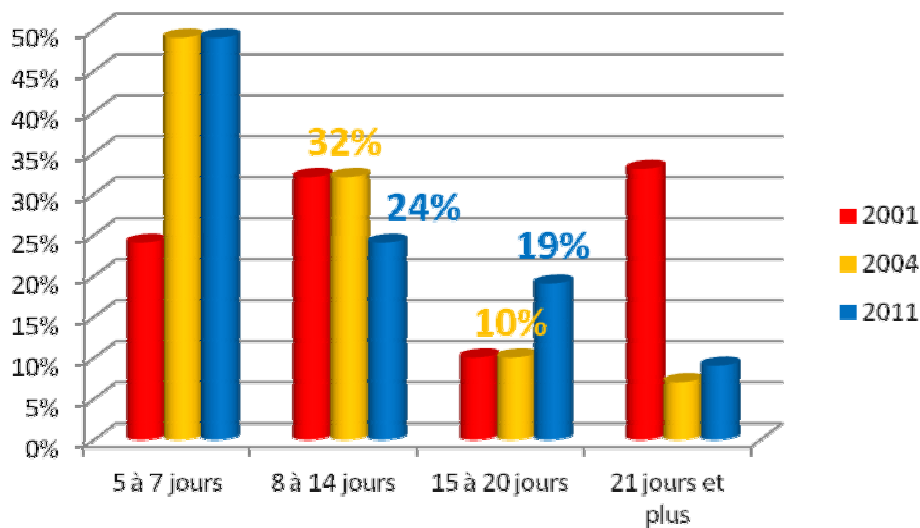
### 4.5 – Des colos généralistes

Les données recueillies sur les caractéristiques des séjours dans le cadre de notre enquête mettent en évidence la permanence et la prédominance d'un modèle généraliste des colos, se déroulant l'été, sur le territoire métropolitain.

Première constante, la durée des séjours collectifs (de 4 nuits et plus) est identique en 2011 à celle observée par l'Insee en 2004, soit 10,4 jours en moyenne. Après plusieurs décennies de baisse régulière, ce nombre de journées s'est donc stabilisé à un niveau identique à celui de l'ensemble des séjours de vacances des 5 à 19 ans, quelle que soit leur forme. La proportion des séjours d'une semaine ou moins est comparable à celle relevée en 2004 (50 %, graphique 24). En revanche, les séjours de 15 à 20 jours ont pris une place croissante, au détriment de ceux de 8 à 14 jours.

## Graphique 25 - Évolution de la répartition de la fréquentation selon la durée des séjours

% parmi les enfants et adolescents accueillis en séjour collectif de 4 nuits et plus en 2011



Sources : Ministère de la Jeunesse et des Sports 2001, Insee 2004 (Ovlej, 2008), enquête Ovlej-Études et recherches de La JPA 2011

NB : pour 2001, les données publiées étaient regroupées selon les catégories suivantes : 6 à 8 jours, 9 à 15 jours, 16 à 19 jours, 20 jours et plus.

Seconde caractéristique stable : les séjours collectifs (4 nuits et plus) se déroulent pendant l'été pour près de trois quarts d'entre eux (73 %), 15 % pendant les vacances d'hiver et 9 % au cours des congés de printemps. Selon les chiffres du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie associative, la prédominance de la période estivale semblait se réduire progressivement depuis 2003, au profit notamment des vacances de printemps. Cette tendance semble s'être stabilisée.

Troisième caractéristique : la proportion du public accueilli dans le cadre de séjours (de 4 nuits et plus) se déroulant en France métropolitaine est stable depuis de nombreuses années : 85 % en 2011, 83 % en 2004 selon les données recueillies par l'Insee, 84 % en 1999 d'après les chiffres issus des déclarations des organisateurs et capitalisés par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA). Concernant les destinations étrangères, en 2011 comme en 2004, les pays européens, les plus proches et parlant les langues les plus couramment enseignées en France (Royaume-Uni, Irlande, Espagne, Italie, Allemagne) ont accueilli les deux tiers du public des séjours à l'étranger.

Enfin, les séjours collectifs sont toujours majoritairement généralistes. Selon les parents interrogés, un tiers du public accueilli a participé à un séjour proposant une diversité d'activités, sans thématique spécifique (graphique 25). Nombre de parents ont d'ailleurs répondu spontanément : « c'était une colo normale ». Ce type de séjour qualifié de "multi-activités" est plus fréquent quand il s'agit de séjours de 15 à 20 jours (51 % de leur public). Ils sont privilégiés par les familles à faible niveau de revenu, les pré-adolescents de 11 à 13 ans et/ou les garçons : 63 % des enfants de familles à revenu inférieur à 1 500 euros mensuels partis en colo ont fréquenté un séjour multi-activités, 44 % des 11 à 13 ans et 37 % des garçons (25 % des filles).

### Graphique 26 - Thématiques des séjours collectifs

% parmi les enfants et adolescents accueillis en séjour collectif de 4 nuits et plus en 2011



Source : enquête Ovej-Études et recherches de La JPA 2011

Pour plus de 40 % des enfants et adolescents en séjour collectif en 2011, les activités sportives ont été mises en avant. Elles sont également pour nombre de parents, associées à un modèle généraliste et traditionnel des colos et recouvrent une diversité de pratiques : découverte de l'équitation, du char à voile, sports collectifs, randonnée... Selon les parents interrogés par l'Insee en 2004, le sport pratiqué dans plus de la moitié des séjours (57 %) relevait plus souvent d'activités de plein air que d'une pratique intensive d'une discipline spécifique.<sup>63</sup> Cette dominante sportive est favorisée par les familles à revenu moyen et supérieur : elle concerne 50 % du public dont le revenu mensuel est situé entre 2 000 et 3 000 euros mensuels et 67 % entre 3 000 et 4 000 euros.

<sup>63</sup> Parmi les activités sportives proposées par le questionnaire de l'Insee, les plus fréquemment citées pour caractériser les séjours collectifs étaient la natation (27 % des séjours), le vélo (13 %), la randonnée ou le jogging (16 %) et les sports de neige (9.5 %). Cf. Ovej, *Bulletin n°19*, "Entre soi ou avec les autres : Séjours familiaux, sans les parents ou colos", Mars 2008.

Au total, pour les trois quarts de leur public, les séjours collectifs se caractérisent ainsi par une diversité d'activités ou de pratiques sportives.

### ***Les thématiques plus spécifiques s'avèrent minoritaires :***

- ⇒ 8 % du public est accueilli dans le cadre de séjours centrés sur **la découverte de la nature et de l'environnement** (11 % pour ceux de courte durée). Pour un tiers d'entre d'eux, il s'agit de séjours organisés par le scoutisme. Cette thématique est plus fréquente pour les plus jeunes (17 % pour le public de 8 à 10 ans et 31 % des 5 à 7 ans), elle est également plus répandue au-dessus de 2 000 euros de revenu mensuel (14 %).
- ⇒ **Les camps scouts représentent 8 % de l'ensemble de la fréquentation** et 14 % pour les séjours de courte durée. Les enfants de familles à niveau d'études élevé sont plus nombreux à les fréquenter (17 % quand les parents sont diplômés du supérieur).
- ⇒ **La découverte du patrimoine ou d'un pays concerne 7 %** du public des séjours de 4 nuits et plus (5 % du total). Pour un quart de celui-ci, il s'agit de séjours linguistiques à l'étranger.
- ⇒ **Les séjours linguistiques représentent 9 %** de la fréquentation des séjours de 4 nuits et plus. Selon les parents interrogés, ces séjours sont centrés sur l'apprentissage d'une langue étrangère pour seulement un tiers d'entre eux. Pour un quart de leur public, c'est la découverte du pays qui est mise en avant ou pour un tiers une diversité d'activités ou de thématiques. Les séjours linguistiques ont concerné 18 % des 17-19 ans et 11 % des 14-16 ans partis en vacances collectives. Ils sont plus souvent issus de familles à niveau de revenu supérieur à 3 000 euros<sup>64</sup> mais c'est le niveau d'études des parents qui détermine le plus fortement le départ en séjour linguistique.
- ⇒ Les séjours à dominante **artistique ou culturelle** (sport, danse, cirque...) ont accueilli 5 % du public plus fréquemment pour des séjours de courte durée (9 %). Les filles y sont plus nombreuses (7 % de filles pour 3 % de garçons).
- ⇒ Pour 2 % du public des séjours de 4 nuits et plus, les réponses spontanées des parents montrent l'émergence de thématiques telles que "Harry Potter", "Moyen-âge", "Jeux de rôles", "Fées et sorcières", "Chasse au trésor"... Celles-ci semblent chercher à donner une connotation d'aventure à des séjours qui s'apparentent probablement à des séjours "multi-activités".
- ⇒ Enfin, une dominante scientifique est citée pour 1 % des enfants et des adolescents partis en séjour collectif. Pour 2 %, la thématique spirituelle ou religieuse est mentionnée par les parents.

Si les thématiques des séjours varient selon les caractéristiques sociales et économiques des familles, c'est l'âge, reflétant l'évolution des goûts et des envies de l'enfance à l'adolescence, qui demeure le premier déterminant<sup>65</sup>. Après l'âge, le choix de la thématique est lié au type d'organisateur et à l'offre à laquelle les parents ont accès, de par leur revenu, mais également en fonction des possibilités proposées par leur commune, leur Caf et éventuellement leur comité d'entreprise.

<sup>64</sup> Les séjours linguistiques concernent 13 % des usagers de vacances collectives dont le revenu mensuel est situé entre 3 000 et 4 000 euros et 16 % au-dessus de 4 000 euros.

<sup>65</sup> Les tests statistiques utilisés montrent que le type de thématique est plus fortement lié à l'âge (V de cramer=.333), en second au type d'organisateur (v=.258), et plus secondairement au niveau d'études de la personne de référence et au revenu de la famille (V=.201 et V=.207)

L'accès à l'information conditionne également le choix des familles.

#### **4.6 – L'information : une relation de proximité**

C'est le plus souvent par des amis, des collègues ou des membres de leur famille que les parents ont eu connaissance du séjour dans le cadre duquel est parti leur enfant (pour 16 % de l'ensemble des séjours<sup>66</sup>, graphique 26). Pour 7 %, c'est l'enfant ou ses amis qui ont informé les parents et pour 2,5 %, ces derniers étaient partis eux-mêmes avec l'organisateur qu'ils ont choisi pour leur enfant. C'est au total un quart du public des séjours collectifs qui s'y inscrit à partir d'informations transmises par des proches.

Mais pour plus d'un tiers des usagers de séjours collectifs, les équipements de proximité jouent ce rôle : 11 % se sont informés ou ont été informés par la mairie, 8 % au centre de loisirs (particulièrement en milieu rural), 8 % par des enseignants (pour les séjours linguistiques des adolescents), 6 % dans le cadre des activités extrascolaires de leur enfant<sup>67</sup> et 2 % auprès de la Caf.

Seule une minorité de parents dit s'être renseignée en première intention sur internet (8 %) ou sur un prospectus ou encore dans un catalogue (8 %).

Enfin, pour les familles disposant d'un comité d'entreprise, c'est celui-ci qui diffuse l'information sur les séjours qu'il propose ou organise (25 % du public).

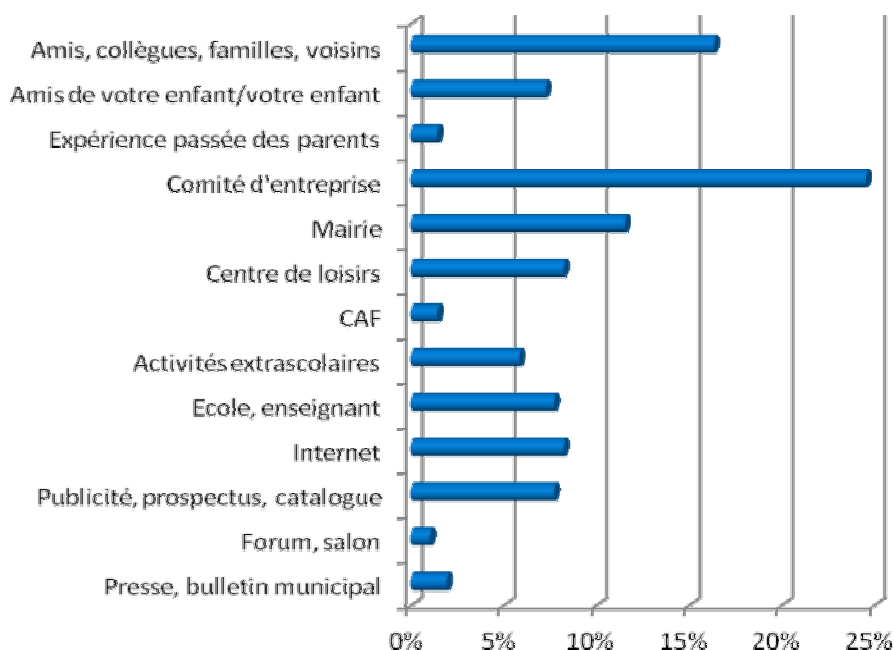
---

<sup>66</sup> Plus fréquemment pour les classes sociales supérieures (24 % pour cadres et professions intellectuelles, et 31 % pour les artisans, commerçants, chefs d'entreprise).

<sup>67</sup> Plus fréquemment pour des séjours à thématique sportive (11 %), artistique ou culturelle (13 %), religieuse ou spirituelle (25 %) ou du scoutisme (13 %).

## Graphique 27 - Comment avez-vous eu connaissance de ce séjour ?

% parmi les parents dont les enfants sont partis en séjour collectif (4 nuits et plus) en 2011



Source : enquête Ovlej-Études et recherches de La JPA 2011

Les parents privilégient l'information directe grâce à leurs réseaux familiaux ou amicaux, ou dans le cadre d'équipements ou de structures implantés dans leur cadre de vie quotidien, dans une relation de confiance et de proximité.

Cette relation de proximité est également liée à l'accès à une offre qui semble s'être développée à partir des territoires.

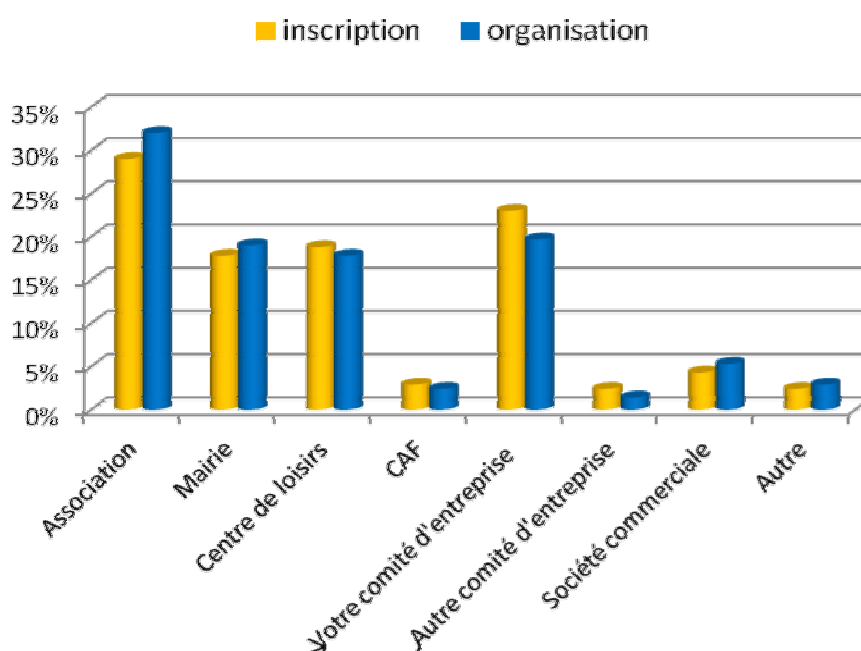
### 4.7 – Acteurs, publics et types de séjours

Interrogés d'une part sur l'inscription de leur enfant et d'autre part sur l'organisateur du séjour, les familles confondent le plus souvent l'acteur ou la structure auprès de qui ils inscrivent leur enfant et celui ou celle qui réalise effectivement le séjour (graphique 27). Que le séjour proposé par leur mairie ou par leur comité d'entreprise soit organisé par une association n'est pas perçu par la plupart des parents.



## Graphique 28 - Inscription de l'enfant et statut de l'organisateur

% parmi les enfants et adolescents partis en séjour collectif en 2011



Source : enquête Ovlej-Études et recherches de La JPA 2011

Le secteur associatif est pour les familles le premier organisateur de séjours collectifs, mais sa place est probablement sous évaluée. Nombre de collectivités locales et de comités d'entreprise ont en effet recours à des associations pour les séjours qu'ils proposent.

Les communes et les centres de loisirs sont pour les parents des acteurs majeurs de l'offre de séjours collectifs, plus fortement encore pour ceux de courte durée. Ces résultats indiquent un développement important de l'offre organisée par les collectivités locales ou tout au moins proposée par celles-ci, en relation avec les centres de loisirs. Interrogés en 2004 par l'Insee, les familles répondaient que le séjour collectif (de 4 nuits et plus) de leur enfant avait été organisé par la mairie pour 10 % du public accueilli.

En 2011, cette proportion atteint 19 %. S'y ajoute l'offre des centres de loisirs, soit selon les parents, 18 % des séjours de 4 nuits et plus.

Les comités d'entreprise demeurent des acteurs incontournables du secteur, avec 21 % du public accueilli en 2011 pour les séjours de 4 nuits et plus, soit une proportion supérieure à celle identifiée par les parents en 2004 (15 %).

Enfin, les sociétés commerciales progressent : en 2004, les familles les identifiaient comme organisatrices des séjours collectifs pour 1 % du public accueilli ; en 2011, cette proportion s'élève à 5 %.

Le mode d'inscription de l'enfant et l'organisateur identifié par les parents différencient des types de publics dégagés par les analyses statistiques réalisées<sup>68</sup>. Ces six catégories peuvent être décrites en fonction des caractéristiques des familles, des enfants et des séjours. Nous avons intégré dans l'analyse l'ensemble des séjours quelle que soit leur durée.

↳ **Profil type 1 : « une relation directe au secteur associatif »**  
(30 % de l'ensemble des usagers de séjours collectifs)

Le secteur associatif est identifié par l'ensemble de ces parents comme l'organisateur du séjour. Ils inscrivent d'ailleurs leur enfant directement auprès de l'association concernée (100 % de cette catégorie). **L'information sur le séjour provient de relations familiales ou amicales (65 %), dans le cadre des activités de loisirs de leur enfant (20 %) ou d'une recherche sur Internet (14 %).**

**Ce public bénéficie moins fréquemment que la moyenne d'aides financières** : pour 25 %, le coût du séjour a été partiellement pris en charge (50 % en moyenne), par la mairie, la Caf, un comité d'entreprise (pour 4 à 6 %), la région ou le département pour 2 % et pour 8 % par une association (3 % en moyenne). Les aides directes sont encore moins fréquentes (entre 13 % et 17 % en moyenne) et proviennent principalement de la Caf (pour 8 %). Seuls 4 % répondent avoir bénéficié de chèques vacances pour le séjour de leur enfant.

Ce faible niveau d'aides provient du fait que **le revenu de ces familles est élevé**, supérieur à 4 000 euros mensuels pour 35 % d'entre elles (le même niveau de revenu concerne 10 % des 5 à 19 ans et 22 % des usagers des séjours collectifs). Ce public est âgé de plus de 11 ans et les 17-19 ans sont plus nombreux qu'en moyenne (14 %).

**Les séjours de plus de deux semaines sont très fréquents** (44 % des pré adolescents et adolescents partent entre 15 et 20 jours et 22 % plus de 21 jours, 19 % et 9 % en moyenne), les thématiques sont diversifiées, privilégiant une dominante sportive (52 % de ce public).

Quand le séjour de leur enfant a été organisé par une association, identifiée comme telle, **les parents sont plus nombreux à répondre que partir en colo « permet d'apprendre à vivre avec les autres »** (tout à fait pour 88 % d'entre eux et 82 % en moyenne).

↳ **Profil type 2 : « allocataires des Caf »** (7 % des usagers)

Les Caf sont particulièrement présentes pour cette catégorie de public pour : l'information (22 %), l'inscription (39 %), la réalisation des séjours (35 %), le financement partiel de ces derniers (35 %) ou encore l'aide directe à la famille (9 %). Leur intervention est complétée par celle de la commune (9 % pour la contribution au coût du séjour) et par un apport financier de la famille (pour 12 %). **Malgré le soutien des Caf, la proportion de familles aidées parmi ce type de public est comparable à la moyenne.** Outre les Caf, ces familles citent d'autres acteurs locaux (maison de quartier, communauté de commune, Conseil Général ou centre équestre) pour l'inscription de leur enfant (44 %) et la réalisation du séjour (39 %). Elles se sont également informées à la mairie (17 %) ou ont reçu des prospectus (22 %). **Le revenu mensuel des ménages concernés est inférieur à 3 000 euros, pour 76 % d'entre eux.**

<sup>68</sup> Les classifications (analyses en cluster) réalisées permettent de mettre en évidence des groupements naturels (ou classes) au sein d'un fichier de données selon les réponses des individus aux variables choisies. Parmi les différentes variables disponibles, le mode d'inscription de l'enfant et l'organisateur identifié par les parents se sont avérés être ceux qui permettaient de constituer les catégories à la fois les plus homogènes et distinctes les unes des autres (test de qualité de classe) ;

Les séjours se déroulent le plus souvent l'été (91 %), à la campagne (52 %), plus fréquemment qu'en moyenne pour pratiquer des activités sportives (53 %) ou artistiques (12 %).

### ↳ **Profil type 3 : « Usagers des centres de loisirs » (18 %)**

Le centre de loisirs recueille les inscriptions et organise le séjour pour la totalité de cette catégorie de public. Il a également informé les familles pour 36 % d'entre elles. Celles-ci ont reçu des prospectus (20 %) ou l'information leur a été transmise par l'école (12 %) ou par leur enfant (14 %). **Cette relation étroite entre le centre de loisirs et le départ en séjour collectifs est plus développée dans les communes de moins de 1 000 habitants** (26 % de ce public y réside, soit deux fois plus que la moyenne des usagers des séjours collectifs) **ou de moins de 20 000 habitants** (61 % de ce public)<sup>69</sup>. **Ces communes, en relation avec les Caf, pratiquent une forte politique de soutien au départ en séjour collectif** : elles contribuent au financement des séjours pour 24 % de ce public (14 % en moyenne) et la Caf pour 30 % (15 % en moyenne) ; de plus ces familles sont nombreuses à percevoir une aide directe (28 % d'entre elles et 17 % en moyenne), provenant également de la Caf (12 %), de la commune (4 %) mais également de leur comité d'entreprise (4 %), de la région ou du département (2 %). **Cette politique de soutien direct permet à tous les enfants, quel que soit le niveau de revenu de leur famille d'accéder à ces séjours.** Les parents les moins diplômés sont toutefois plus nombreux parmi ce public (30 % ont un niveau Baccalauréat et 41 % ont arrêté leur scolarité avant, 28 % et 20 % pour l'ensemble des usagers de séjours collectifs) et 39 % ne sont pas partis en vacances en 2011 (24 % en moyenne).

**La relation au centre de loisirs permet également le départ des plus jeunes** : 26 % de ce public est âgé de 5 à 7 ans et 30 % part dans le cadre de mini-séjours. Plus de la moitié se déroulent à la campagne (56 % de ce public), sans dominante particulière (50 %) ou pour 12 % avec une thématique "découverte de la nature et de l'environnement". Les vacances d'été sont privilégiées (80 % de ce public) et celles de Toussaint sont une période de départ plus importante qu'en moyenne (6 % et 3 % pour l'ensemble des usagers de séjours collectifs).

### ↳ **Profil type 4 : « Habitants de la commune » (19 %)**

**La commune reste pour cette catégorie de public l'acteur principal pour les séjours collectifs de leur enfant** : 50 % de ces familles se sont informées à la mairie (12 % à l'école) ; 90 % ont inscrit leur enfant à la mairie et 10 % au centre de loisirs ; pour 80 % de ces parents, c'est la commune également qui réalise le séjour et pour 20 % d'entre eux, le centre de loisirs. À la différence du type de public précédent, **les petites communes sont peu présentes** (2 % seulement de ces familles y résident).

**Ce public est fortement aidé** : 60 % bénéficient du financement partiel du séjour (52 % en moyenne), par la commune (37 %) et /ou par la Caf (31 %). Près d'un quart (23 % pour 17 % en moyenne) a reçu une aide directe de la commune (4 %) et/ou de la Caf (17 %). **Ce soutien financier permet aux familles peu aisées de faire partir leur enfant** : 37 % de ces parents n'étaient pas partis en vacances en 2011, les ménages à revenu situé entre 1 500 et 2 000 euros mensuels représentent 14 % de ce public (10 % en moyenne) et les revenus les plus faibles (en dessous de 1 500 euros) 16 % (11 % en moyenne) ; en revanche, **les familles à revenu élevé** (au dessus de 4 000 euros mensuels) **sont peu nombreuses** parmi ce public (6 % et 22 % en moyenne).

<sup>69</sup> 51 % de notre population de 5 à 19 ans réside dans une commune de taille moyenne (entre 1 000 et 20 000 habitants) et 18 % dans une commune de moins de 1 000 habitants.

Pour un quart du public accueilli, ces séjours se déroulent l'hiver, souvent à la montagne (39 %), avec pour près de la moitié une dominante sportive (47 %) ou pour 40 % une diversité d'activités (32 % en moyenne). Les mini-séjours sont fréquents (20 %) mais dans une moindre proportion que pour le groupe précédent.

#### ↳ **Profil type 5 : « Ayant-droits des comités d'entreprise » (15 %)**

Le comité d'entreprise représente pour ce public, l'acteur auprès de qui les parents ont inscrit leur enfant (100 % de cette catégorie), se sont informés (94 %) et celui organisant le séjour (100 %). Il contribue également à son financement pour 90 % de ce public et verse une aide à la famille à 4 % de celui-ci.

**Cette catégorie de public a ainsi accès à des séjours différents des autres usagers, quant à la période, les destinations et les thématiques :** ces séjours sont très nombreux l'hiver (pour 30 % de ce public et 11 % en moyenne) et plus fréquents pendant les vacances de la Toussaint (8 % et 4 % en moyenne). Ils se déroulent pour un tiers d'entre eux au bord de la mer (23 % en moyenne) et souvent à l'étranger (21 % et 14 % en moyenne) avec une thématique « découverte d'un pays » (8 % et 5 % en moyenne). Les séjours multi-activités sont également répandus (37 % du public et 32 % en moyenne). Par ailleurs, c'est dans cette catégorie que se trouvent les séjours à connotation « jeux de rôles » (pour 3 %).

#### ↳ **Profil type 6 : « Comités d'entreprise, prestataires commerciaux ou associatifs » (11 %)**

**La spécificité des séjours de ce public est encore plus marquée que pour le précédent :** 45 % des enfants et des adolescents partent à l'étranger, un tiers d'entre eux dans le cadre de séjours linguistiques, avec l'objectif d'améliorer leur niveau de langue pour 14 % et de découvrir le pays pour 26 %. Comme pour la catégorie précédente, ce type de public est également celui qui fréquente les séjours à thématiques très spécifiques et peu répandues, (dominante scientifique pour 4 % du public, 1 % de l'ensemble des usagers). Les séjours multi-activités sont en revanche pour cette dernière catégorie deux fois moins fréquents qu'en moyenne (17 % de ce public).

Près de 50 % de ces familles se sont informées auprès de leur comité d'entreprise, mais **des sociétés commerciales organisent en majorité ces séjours** (pour 46 % de ce public), devant les comités d'entreprise (25 %) et les associations (25 %).

**Pour plus de la moitié de ce public, le comité d'entreprise contribue au financement du séjour.** Il verse également une aide directe à 6 % des familles concernées, une proportion équivalente reçoit également un soutien de l'employeur. Ces aides, et particulièrement la participation financière des comités d'entreprise au coût de ces séjours, permettent aux différentes catégories sociales d'y accéder. Toutefois, **pour 37 % de ce public, le revenu de la famille est supérieur à 4 000 euros mensuel** (20 % pour l'ensemble des usagers de séjours collectifs), **cette proportion s'élève à 50 % quand l'organisateur est une société commerciale.**

Au-delà du modèle généraliste des colos et des grandes tendances qui caractérisent les destinations et les thématiques affichées, ces résultats mettent en évidence une diversité de types de séjours ou d'accueil et de publics. On voit ainsi se dégager d'une part des séjours courts avec un ancrage local et d'autre part des séjours longs à l'étranger ou itinérants, qui répondent de manière complémentaire à la diversité des attentes des publics, notamment en termes d'âge. Mais plus que l'âge, c'est l'accès des familles à tel ou tel type d'acteur (Caf, commune, centre de loisirs, comité d'entreprise, association, société commerciale..) selon leur revenu, leur lieu de résidence ou leur relation à un comité d'entreprise, qui conditionne l'accès des enfants et des adolescents aux différentes offres de séjour. Ces résultats montrent ainsi une tendance préoccupante à la segmentation des publics qui interroge le rôle et la place de ces séjours collectifs dans l'organisation des vacances des enfants et des adolescents aujourd'hui.

## 5 – Des vacances entre soi à l'autonomie

Au-delà de l'accès à chacune des formes de séjours (collectifs, familiaux, amicaux...) identifiés dans l'enquête, l'analyse typologique des pratiques permet de dégager des modèles de vacances, associant ou non plusieurs de ces séjours<sup>70</sup>.

Le premier regroupe 74 % des partants et constitue **le modèle dominant, celui des vacances entre soi** centrées sur la famille proche. Tous les vacanciers de ce groupe ont bénéficié d'un séjour avec leurs parents, et pour une minorité d'entre eux (19 %) avec ou chez leurs grands-parents. Ce modèle des « vacances entre soi » concerne la quasi-totalité (95 %) des vacanciers les plus jeunes, âgés de 5 à 7 ans et 80 % des 8 à 13 ans. Après 14 ans, il reste présent pour les deux tiers des 14-16 ans et la moitié des 17-19 ans. A revenu égal, ces « vacances entre soi » sont privilégiées par les familles de faible niveau socioculturel et dépendent nécessairement du départ en vacances des parents<sup>71</sup>.

Pour les autres types de vacances, la dépendance aux parents est moindre, non pas parce que ces derniers ne partent pas ou peu, mais en raison d'une plus grande diversité de pratiques au sein même de la famille. En effet les enfants et jeunes de ces catégories semblent ne pas aller en vacances systématiquement avec leurs parents, le taux de départ de ces derniers est supérieur à la proportion d'enfants partants avec leurs parents.

Ainsi, seuls 68 % des enfants et adolescents du second groupe (9 % des partants)<sup>72</sup> partent avec leurs parents, alors que 80 % d'entre eux sont partis. Ces jeunes vacanciers sont âgés de 8 à 16 ans et en moyenne de 12,5 ans. Ils ont tous fréquenté un ou plusieurs séjours collectifs, et bénéficié d'une grande diversité de séjours : en proportion comparable avec la moyenne de la population, avec leurs grands-parents (14 % de ce groupe) et/ou d'autres membres de leur famille (9 %), moins fréquemment que les autres pour les départs avec leurs parents (pour 68 % d'entre eux), avec ou chez des amis (3 %) et pour les plus âgés en autonomie (2 %).

<sup>70</sup> Une première classification hiérarchique (cluster) a été réalisée sur la population de partants. Celle-ci ayant dégagé une classe très majoritaire, une seconde classification a été réalisée sur les 26 % de partants restant afin d'affiner l'analyse de l'organisation des pratiques.

<sup>71</sup> Nous avons réalisé des modèles de régression logistique pour isoler l'impact spécifique des différentes caractéristiques de l'enfant et de la famille (âge, sexe, niveau d'études des parents, activité des parents, PCS, type d'agglomération, région, départ des parents, revenu mensuel du ménage, taille de la fratrie, type de ménage) sur l'appartenance à chaque classe. Classe 1 : constante 3.3 %, % global correct 81 % ; R2=.372 HL=.814, *Référence* : 17-19 ans, 5-7 ans +38 % 8-10 ans +19 %, 11-13 ans +12 %, 14-16 ans +6 % ,Mère aucun diplôme +11 % Mère études supérieures 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle : -1.7 %, *Référence* : mère CAP/BEP, Parents partants +51 %, *Référence* : parents non partants.

<sup>72</sup> Classe 2 R2=.08 HL=.800 % correct global 90 % constante 2.1 %. 14-16 ans +11 %; 11-13 ans +8 %, 8-10 ans +7.4 %, 17-19 ans +3 %, *Référence* : 5-7 ans, < 1 000 € +3.4 %, >4 000 € +2.5 %, *référence* : 2 000 € à 3 000 €.

En cohérence avec les résultats concernant l'accès aux séjours collectifs, ce modèle de « vacances diversifiées » est plus fréquent aux deux extrémités de l'échelle des revenus, en dessous de 1 000 euros mensuels et au dessus de 4 000 euros.

Les trois modèles suivants constituent des formes d'accès aux vacances sans les parents, puis à l'autonomie.

Pour 6 % des vacanciers, plus âgés que les précédents (13,5 ans en moyenne), **les séjours au sein de la famille élargie se cumulent souvent avec des vacances avec les grands-parents** (18 %) ou en autonomie pour 7 % d'entre eux, la moitié seulement partent avec leurs parents (74 % d'entre eux sont partis). Ce modèle de vacances est plus fréquent chez les plus de 14 ans, et peu répandu dans les familles de cadres, d'employés ou de professions intermédiaires<sup>73</sup>.

Ce sont **les séjours chez des amis** qui caractérisent le quatrième type de vacances (5 % des partants). Les adolescents de ce groupe, âgés en moyenne de 16 ans, partent également dans leur famille (5 %), une minorité chez leurs grands-parents (6 %) et seuls 43 % avec leurs parents. Le taux de départ de ces derniers, plus souvent sans emploi que la moyenne<sup>74</sup>, est d'ailleurs parmi les plus faibles (62 %).

Enfin, pour 3 % des partants, **le départ en autonomie** définit les vacances. Agés en moyenne de 18 ans, ils sont tous partis avec des amis, sans encadrement, mais également pour 73 % d'entre eux en séjour collectif. Un tiers continue à passer une partie de leurs vacances avec leurs parents (69 % d'entre eux partent) et 3 % avec leurs grands-parents.

Au fur et à mesure de l'avancée en âge, les pratiques se diversifient, répondant aux besoins d'autonomie et de nouvelles expériences des adolescents. Mais les vacances «entre soi», centrées exclusivement sur les séjours avec les parents et les grands-parents, restent majoritaires jusque 19 ans. L'accès à d'autres formes de vacances est conditionné par les ressources de la famille, le soutien financier des acteurs de l'aide au départ, essentiel pour les séjours collectifs, mais également par les réseaux familiaux et amicaux. Ces derniers permettent de diversifier les modes de séjour et constituer une transition vers des vacances autonomes.

---

<sup>73</sup> Classe 3 : R2=.09 HL=791 constante = 2,2 %, 17-19 ans : +11,2 % 14-16 ans : +11,5 % 11-13 ans : +6,1 % 8-10 ans +4,7 %, référence : 5-7 ans, cadre : -0,6 %, professions intermédiaires : -0,8 %, employés -2, référence : personne de référence ouvrier.

<sup>74</sup> Classe 4 : R2=.209, HL=.694 ; constante=0,2 %, 17-19 ans : + 16,2 %, 14-16 ans : +4,5 %, 11-13 ans : +1,7 %, 8-10 ans +1,2 %, référence : 5-7 ans, Mère au chômage : +0,3 %, Mère autre inactive : +0,3 %, référence : mère active, père au chômage : +0,5 %, référence : père actif.

# Fréquenter le centre de loisirs

---

Afin d'analyser la place des accueils de loisirs sur les temps de vacances, l'enquête interrogeait les familles sur la fréquentation de ces accueils pendant les congés scolaires mais également tout au long de l'année. Les données recueillies permettent ainsi de caractériser cette fréquentation sur les différents temps.

## 1 – Caractéristiques et évolution des pratiques

Plus de la moitié de la population âgée de 5 à 19 ans (52 %) fréquente ou a déjà fréquenté un centre de loisirs lors d'un ou plusieurs des temps spécifiés dans le cadre de notre enquête : le soir après la classe, le mercredi, le samedi, pendant les petites vacances scolaires et/ou celles de l'été. Un quart des 5 à 19 ans sont allés ou continuent à aller au centre de loisirs en semaine et 47 % pendant les vacances scolaires.

Si l'on considère la seule année scolaire 2010/2011, 2.6 millions d'enfants et d'adolescents (22 % des 5 à 19 ans) ont été accueillis en centre de loisirs. Parmi eux :

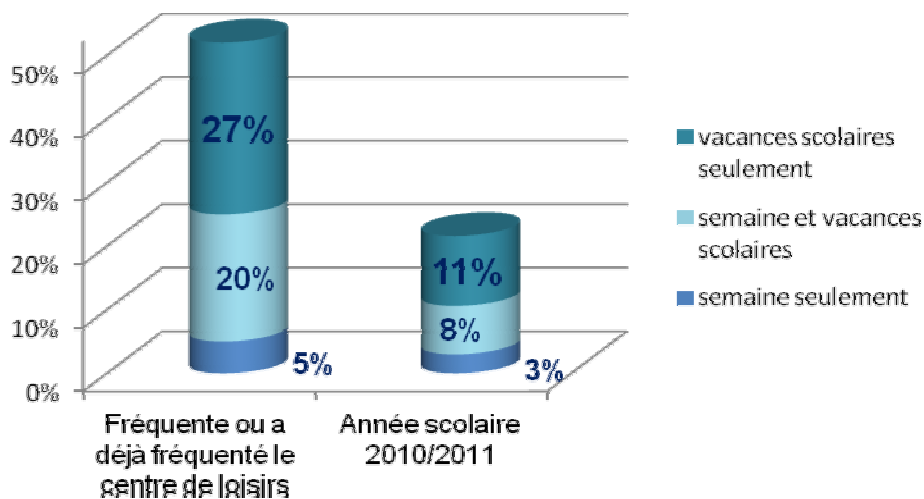
- plus de 2.3 millions (19 % des 5 à 19 ans) ont fréquenté un accueil de loisirs pendant les congés scolaires,
- 1,1 million (10 % de la même classe d'âge) pendant les temps péri et extrascolaires du soir après la classe, du mercredi ou du samedi.

Ainsi, 90 % des usagers des centres de loisirs les fréquentent pendant les vacances scolaires, et la moitié d'entre eux y vont uniquement lors de ces périodes (graphique 29).

Parmi celles-ci, la période estivale connaît la plus forte fréquentation, avec 16 % des 5-19 ans accueillis au cours de l'été 2011 (graphique 29). Le plus souvent, les usagers de l'été (pour 77 % d'entre eux), vont également au centre de loisirs au cours d'une ou plusieurs autres périodes de vacances.

## Graphique 29 - Fréquentation des centres de loisirs selon les périodes

% parmi la population de 5 à 19 ans



Source : enquête 2011 Ovej-Études et recherches de La JPA

L'évolution de cette fréquentation est difficile à évaluer, les enquêtes sur le sujet sont rares et portent sur des tranches d'âges qui ne coïncident pas totalement (cf. graphiques 30 et 31). On peut néanmoins dégager quelques tendances.

En 1998, selon le Crédoc<sup>75</sup>, 54 % des 6 à 12 ans fréquentaient ou avaient déjà fréquenté un centre de loisirs. En 2011, cette proportion s'élève à 56 % pour la même tranche d'âge de notre population, soit un taux comparable compte-tenu de la taille des échantillons<sup>76</sup>.

Pour l'ensemble de la population des 5 à 19 ans, les données disponibles portent uniquement sur les vacances scolaires (graphique 29). La pratique du centre de loisirs pendant les congés semble plus ancienne que celle du soir après la classe ou du mercredi. La première concernait déjà 7 % des moins de 16 ans scolarisés en 1981 alors qu'en 1998 seul 1 % des 6-12 ans fréquentait le centre de loisirs le soir et 4 % le mercredi (graphique 31).

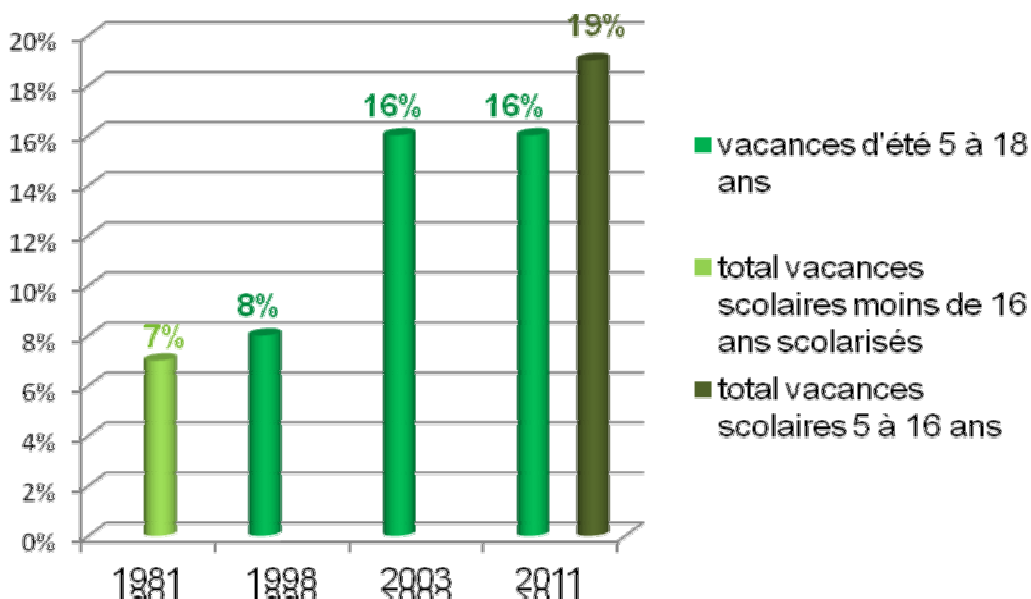
La fréquentation des accueils collectifs pendant les congés semble donc s'être développée entre 1998 et 2003, pour se stabiliser depuis une dizaine d'années. En revanche, elle se serait intensifiée.

<sup>75</sup> Enquête du Crédoc pour la CNAF (1999, 2).

<sup>76</sup> Le test statistique réalisé (chi-deux) ne montre pas de différence statistiquement significative ( $p > .10$ ).



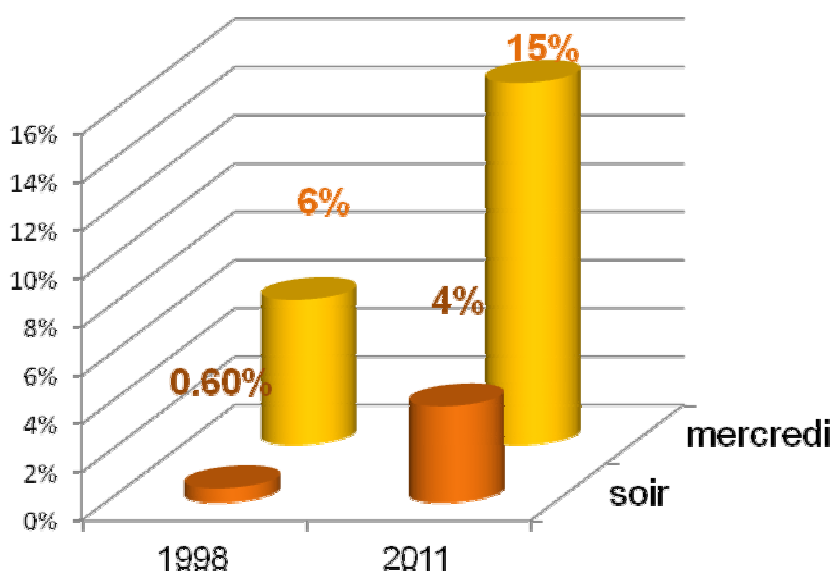
**Graphique 30 - Fréquentation des centres de loisirs pendant les vacances scolaires de 1981 à 2011**



Sources : 1981 Ined, 1998 Crédoc-Direction du Tourisme, 2003 Insee (EPCV-Ovlej, 2010), 2011 Ovlej-Études et recherches de La JPA

**Graphique 31 - Fréquentation des centres de loisirs le soir après la classe et le mercredi**

% parmi la population de 6 à 12 ans



Sources : 1998 Crédoc-CNAF, 2011 Ovlej-Études et recherches de La JPA

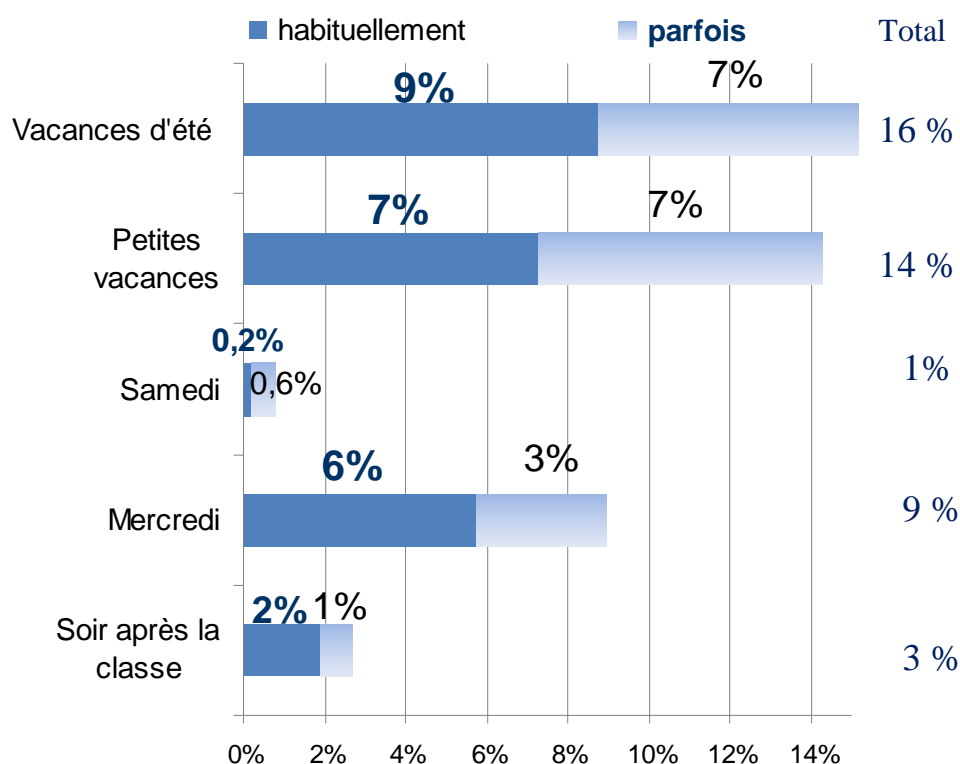
En 1998, le Crédoc qualifiait cette pratique d'occasionnelle : 34 % des 6-12 ans fréquentaient ou avaient fréquenté ces structures de manière irrégulière et 20 % régulièrement. Aujourd'hui, ce rapport s'est inversé : on observe sur la même classe d'âge, 29 % d'utilisateurs occasionnels (sur au moins un des temps identifiés dans notre enquête en 2010/2011 ou les années précédentes) et 37 % d'utilisateurs habituels. Ces derniers représentent 34 % de l'ensemble de la population de 5 à 19 ans.

Cette évolution va probablement de pair avec le développement des pratiques du soir et du mercredi. Déterminées par l'activité des parents et la répartition de leur temps de travail, celles-ci s'inscrivent dans une organisation journalière et hebdomadaire des familles qui impose une fréquentation régulière. (Annian et al. 2007, Ovej 2010, Galtier 2011, Sautory et al. 2011). En revanche, l'organisation des vacances scolaires peut varier d'une période à l'autre, selon les congés des parents, les disponibilités éventuelles des proches ou les possibilités de départ en séjour collectif.

En 2010/2011, parmi la population des 5 à 19 ans, 67 % des usagers du centre de loisirs le soir et du mercredi y vont régulièrement. Pour les périodes de congés, cette proportion est plus faible mais concerne néanmoins 50 % de ceux qui fréquentent les accueils collectifs pendant les petites vacances et 56 % l'été (graphique 32).

**Graphique 32 - Intensité et taux de fréquentation des centres de loisirs selon les périodes au cours de l'année scolaire 2010/2011**

% parmi la population des 5 à 19 ans



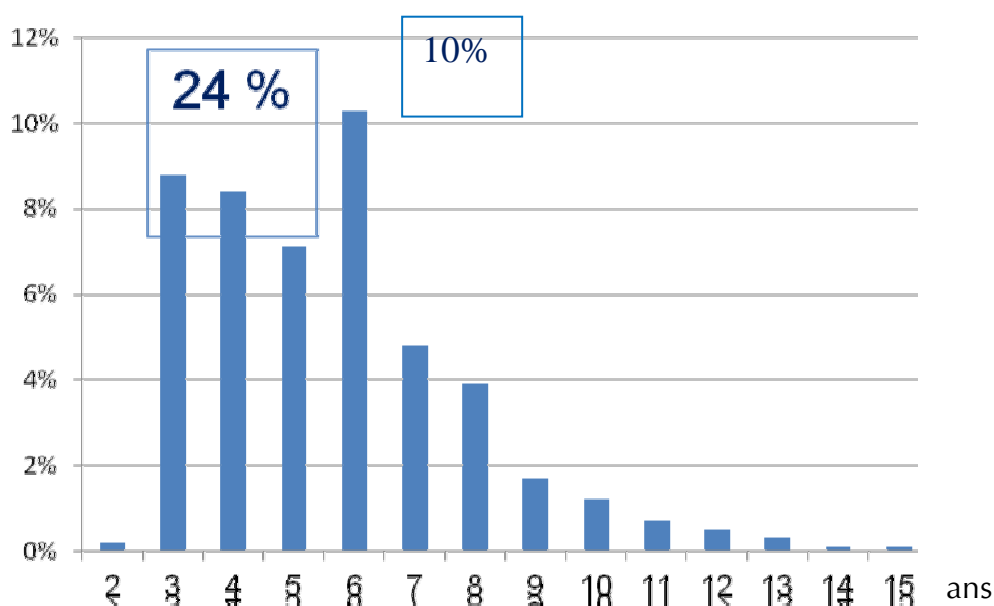
## 2 – Une fréquentation liée à l'âge

La pratique du centre de loisirs est précoce, elle commence en moyenne à 5 ans et demi. Pour 9 % de la population interrogée, elle a débuté à 3 ans, soit au début de la scolarisation (graphique 33) ; pour 15 %, elle intervient progressivement au cours des années suivantes de maternelle. L'entrée en primaire constitue une seconde étape, 10 % des enfants ont fréquenté un centre de loisirs pour la première fois à 6 ans. Au total, 72 % des usagers des centres de loisirs (en 2010/2011 ou les autres années) ont commencé à fréquenter ces structures entre 2 et 6 ans.

Ces résultats confirment l'analyse des données recueillies par l'Insee en 2003 (Ovlej, 2010). On relevait la même progression de la fréquentation des accueils collectifs au cours des premières années de maternelle puis à l'entrée en primaire. Cette progression, indépendante d'une quelconque évolution de l'activité des parents et particulièrement de celle des mères, apparaissait donc liée à l'avancée en âge de l'enfant et marquer l'autonomie progressive laissée à l'enfant.

**Graphique 33 - A quel âge fréquente-t-on un centre de loisirs pour la première fois ?**

% par âge – population totale



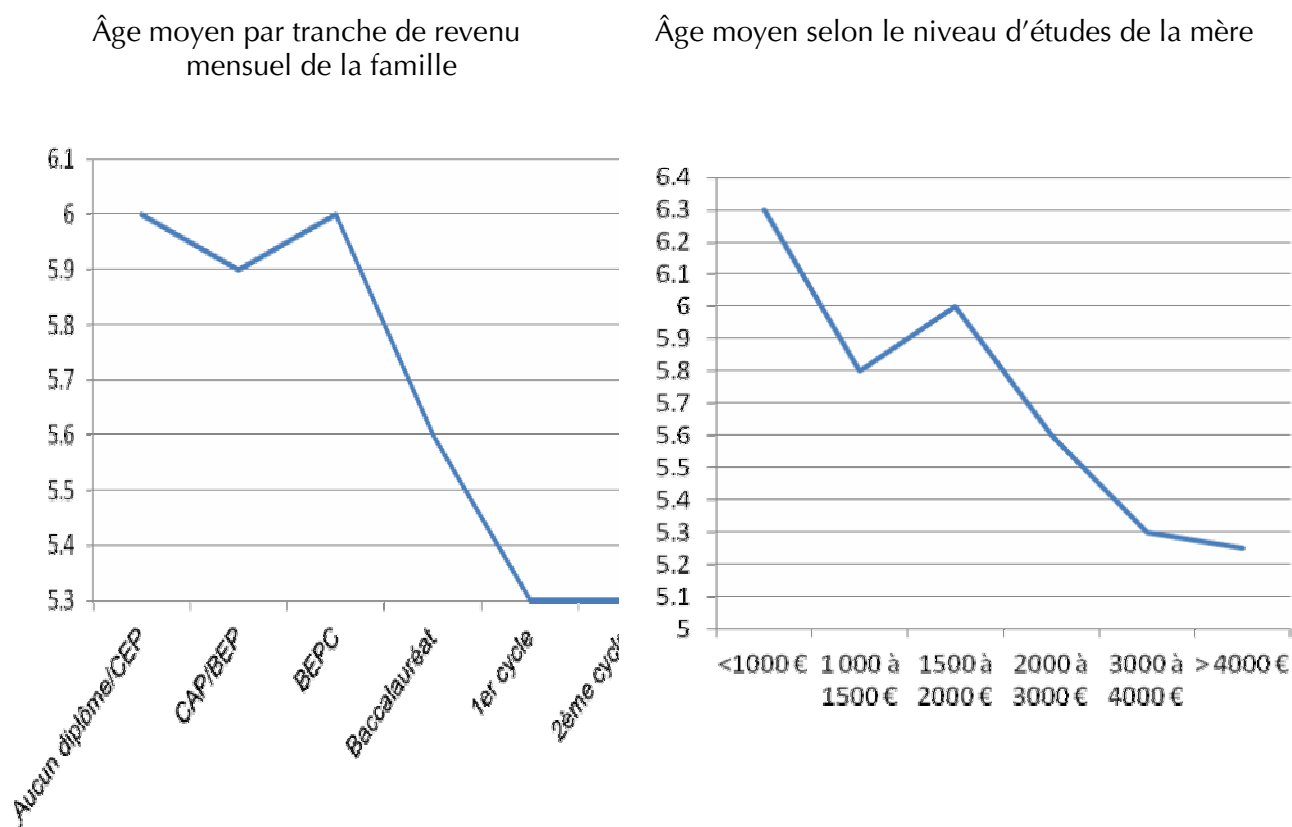
Lecture : 10 % de la population âgée en 2011 de 5 à 19 ans a fréquenté un centre de loisirs pour la première fois à 6 ans, 24 % entre 3 et 5 ans.

Sources : 2011 Ovlej-Études et recherches de La JPA

L'âge de cette autonomie varie selon les milieux sociaux. Les enfants dont la mère travaille ont eu une expérience plus précoce du centre de loisirs (5.5 ans) que ceux dont la mère est au foyer (6.2 ans)<sup>77</sup>. Par ailleurs, l'enfant fréquente le centre de loisirs d'autant plus tôt que le niveau d'études des parents et le revenu de la famille sont élevés (graphique 34). Ces résultats confirment également l'analyse des données recueillies par l'Insee en 2003 (Ovlej, 2010) : celle-ci montrait que les mères les moins diplômées, les familles ouvrières privilégiaient la prise en charge par les parents des temps péri et extrascolaire et des vacances pour les enfants scolarisés en maternelle. Cette différenciation sociale concernant l'âge de l'entrée au centre de loisirs avait déjà été observée au début des années 80 (Lebon, 2005) et reflèterait les fonctions différentes attribuées à ces accueils selon les conceptions éducatives des familles.

Par ailleurs, on observe également un impact du lieu de résidence : on commence plus tard à aller au centre de loisirs en milieu rural (6 ans) que dans les grandes agglomérations (5 ans dans les villes de 20 000 à 100 000 habitants, 5.5 ans au-dessus de 100 000 habitants).

**Graphique 34 - Age de la première expérience du centre de loisirs selon le revenu de la famille et le niveau d'études de la mère**



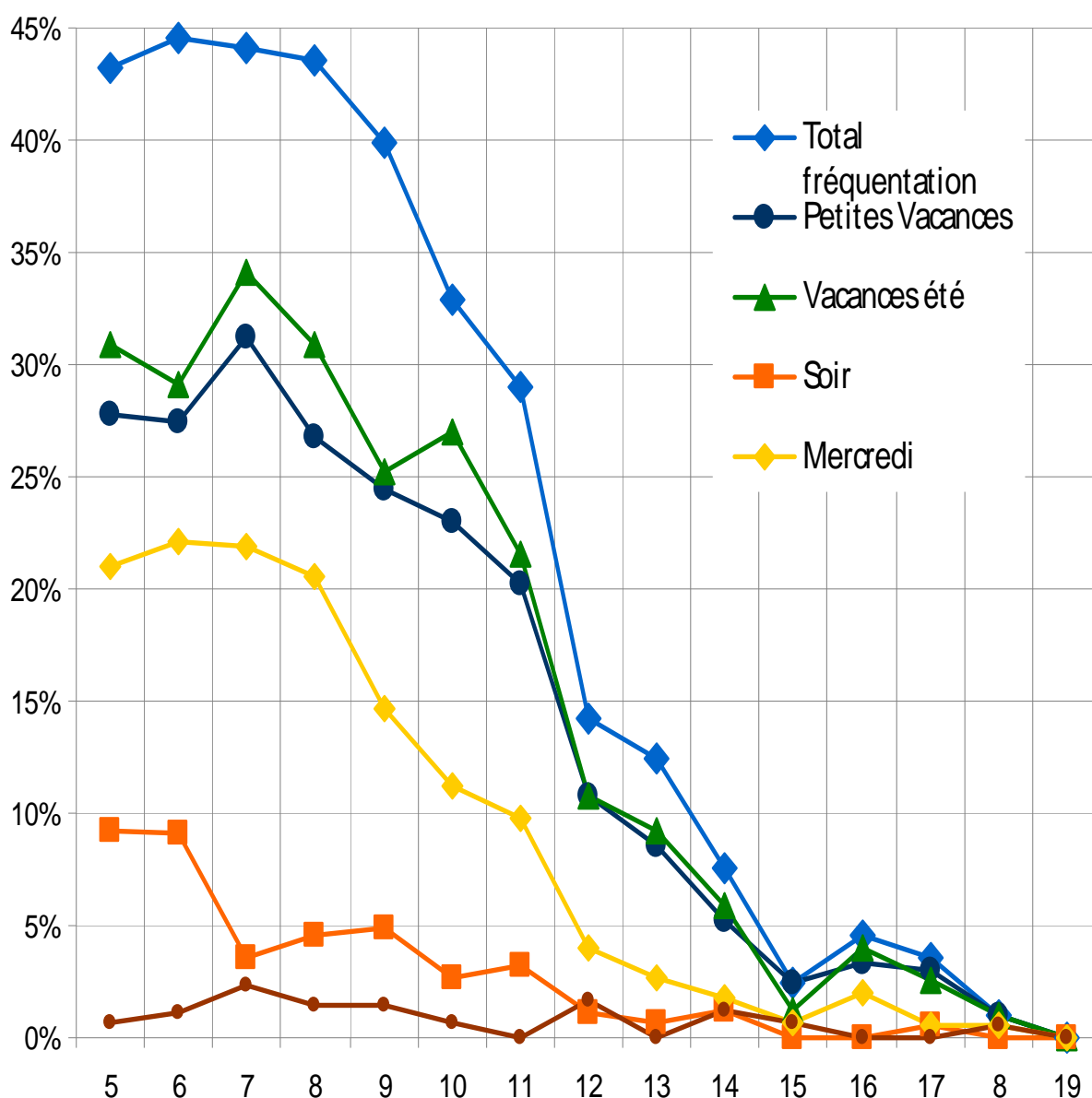
Source : 2011 Ovlej-Études et recherches de La JPA

<sup>77</sup> Les tests statistiques montrent une différence significative ( $p < .01$ ).

Dans ce processus d'autonomie progressive, aller au centre de loisirs le soir après la classe constitue la première étape, la fréquentation pendant les vacances scolaires et le mercredi intervient dans un second temps.

En 2003, 16 % des enfants de 3 ans allaient au centre de loisirs l'été et 6 % le mercredi. A 4 ans, ces proportions atteignaient 24 et 13 %. En 2011, les données recueillies dans le cadre de notre enquête sur la population des plus de 5 ans montrent la même progression. Si la pratique du soir est stable de 5 à 6 ans, elle continue à augmenter de 5 à 6 ans pour le mercredi, et jusque 7 ans pour les vacances scolaires (graphique 35).

**Graphique 35 - Evolution de la fréquentation du centre de loisirs selon l'âge**



Source : 2011 Oulej-Études et recherches de La JPA

Les profils de pratiques dégagés par l'analyse des relations entre les différentes modalités de fréquentation (habituelle ou occasionnelle) sur les divers temps (soir, mercredi, samedi, petites vacances, été)<sup>78</sup> confirment cette progression. Ces types d'usages des centres de loisirs se caractérisent principalement par l'âge des enfants.

Les plus jeunes, âgés de 5 à 7 ans, sont plus fortement représentés dans le premier type qui associe une fréquentation régulière le soir à une pratique occasionnelle le mercredi et pendant les vacances (tableau 4) et constitue une première étape de l'usage des centres de loisirs. Cet usage devient ensuite intensif, en semaine entre 5 et 10 ans, et pendant les vacances scolaires pour les 8-10 ans. Au même âge, mais plus particulièrement pour les enfants de mère active et de cadre, la fréquentation est plus faible la semaine en raison peut être d'autres modes de garde, mais forte et habituelle pendant les vacances scolaires. Enfin, pour les plus âgés, de 8 à 13 ans, l'usage du centre de loisirs se réduit aux périodes de vacances scolaires.

**Tableau 4 - Types d'usages du centre de loisirs**

		Pas de fréquentation	Première étape	Usage intensif	L'été et le soir	Les petites vacances et l'été	Total 5-19 ans
<b>Soir</b>	parfois	0 %	6 %	2 %	1 %	3 %	1 %
	habituellement	0 %	12 %	14 %	4 %	1 %	2 %
<b>Samedi</b>		0 %	7 %	5 %	0 %	0 %	1 %
<b>Mercredi</b>	parfois	0 %	35 %	6 %	0 %	1 %	3 %
	habituellement	0 %	14 %	93 %	0 %	1 %	6 %
<b>Petites vacances</b>	parfois	0 %	83 %	2 %	0 %	0 %	7 %
	habituellement	0 %	0 %	67 %	0 %	100 %	7 %
<b>Été</b>	parfois	0 %	59 %	0 %	35 %	8 %	7 %
	habituellement	0 %	5 %	57 %	65 %	70 %	9 %
<b>% parmi les 5-19 ans</b>		78 %	8.50 %	5 %	4 %	4 %	100 %

Source : 2011 Ovléj-Études et recherches de La JPA

La pratique du centre de loisirs commence tôt et progresse comme nous l'avons souligné jusqu'aux 7-8 ans de l'enfant, elle connaît une forte baisse, dès 7 ans pour les accueils du soir, 8 ans pour les périodes de vacances et 9 ans pour le mercredi.

Parmi notre population, 83 % du public accueilli en centre de loisirs en 2011 étaient ainsi âgés de moins de 10 ans. Dès 8 ans, 30 % des usagers de ces structures (en 2010/2011 ou les années précédentes) ne s'y rendent plus. A 11 ans, cette proportion atteint 49 % et 70 % à 12 ans (graphique 36).

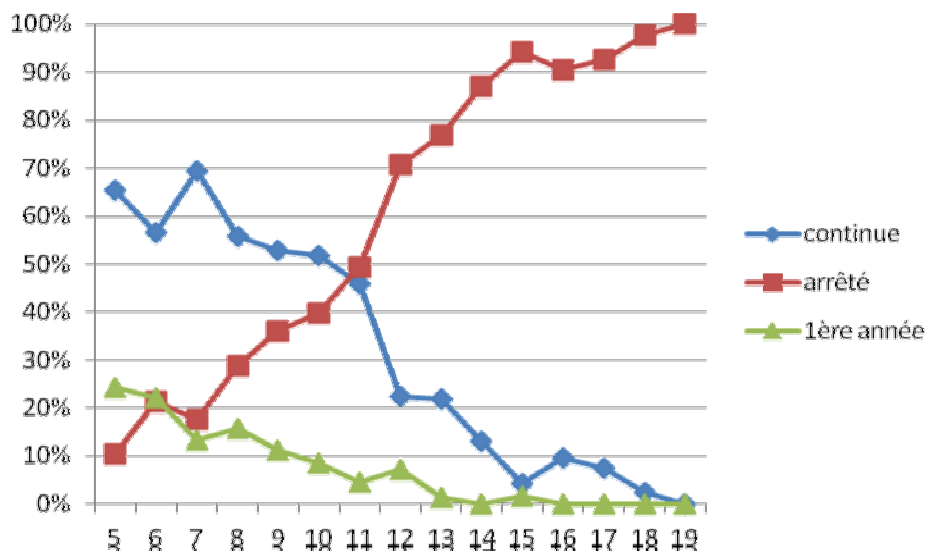
Si cette désaffection concerne toutes les périodes de fréquentation, elle est plus tardive pour les vacances scolaires et particulièrement l'été : entre 11 et 13 ans, 75 % des usagers des centres de loisirs la semaine ont arrêté de s'y rendre sur ces temps, 67 % pour les petites vacances et 64 % pour l'été<sup>79</sup>.

<sup>78</sup> Classification hiérarchique (cluster) réalisée sur l'ensemble de l'échantillon de 5 à 19 ans.

<sup>79</sup> Le test statistique réalisé (chi-deux) montre une différence significative entre les périodes pour cette seule tranche d'âge (p<.01).

### Graphique 36 - Evolution de la pratique des usagers des centres de loisirs

% par âge parmi les 5-19 ans qui ont fréquenté les centres de loisirs en 2010/2011 ou les autres années



Source : 2011 Ovléj-Études et recherches de La JPA

La désaffection des adolescents pour les accueils de loisirs est observée depuis plusieurs décennies. L'Ined relevait en 1981 une baisse de la fréquentation des centres aérés l'été à partir de 10 ans (graphique 37), L'analyse des données Insee de 2003 (Ovléj, 2010) montrait également une chute des pratiques à 11-12 ans et une diminution dès 9 ans pour les accueils du soir après la classe ou de l'été.

Ce décrochage semble s'accroître depuis une dizaine d'années. En effet l'écart se creuse entre les pratiques des enfants et celles des pré adolescents : en 1998 (Crédoc, 1999, 2), les 9-12 ans fréquentaient autant le centre de loisirs le mercredi que les 6-8 ans ; en 2011 cette pratique est deux fois moins répandue chez les premiers que chez leurs cadets (graphique 38).

D'autre part, pour les 12-15 ans, on observe une baisse de la fréquentation l'été : 10 % des adolescents de cette tranche d'âge fréquentaient ces accueils à cette période en 2003 (Ovléj, 2010), 7 % en 2011<sup>80</sup>.

<sup>80</sup> Le test statistique réalisé montre une différence statistique significative (p<.05).

### Graphique 37 - Pratiques de vacances en 1981

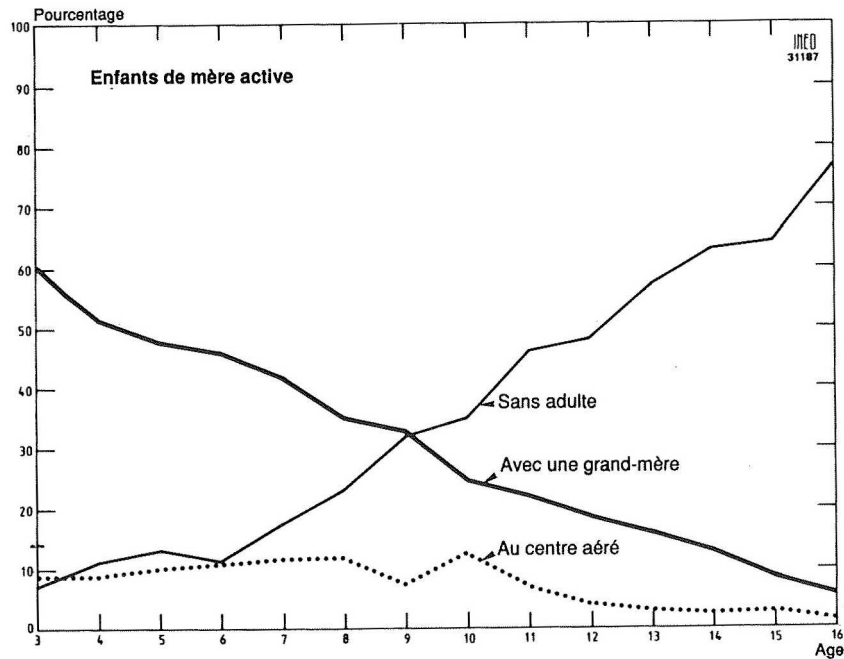
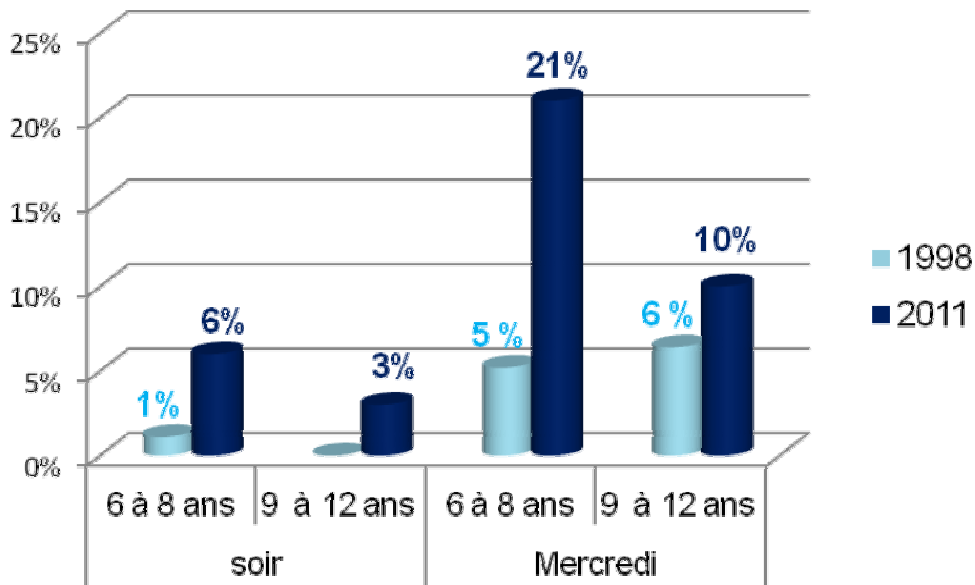


Figure 3. — Proportions d'enfants ayant passé au moins une semaine de congés chez eux, sans leurs parents, selon le mode de garde  
 Quand les enfants sont très jeunes, leur grand-mère vient les garder. A partir de dix ans, un enfant sur 3 reste seul chez lui au moins une semaine.

Source : Ined 1981

### Graphique 38 - Evolution de la fréquentation des centres de loisirs



Sources : 1998 Crédoc ; 2011 Ovlej-Études et recherches de La JPA



Malgré cette baisse, la pratique du centre de loisirs pendant les vacances reste la plus répandue parmi la population des 5 à 19 ans, et celle qui se poursuit le plus longtemps, à un âge où on fréquente moins ces accueils sur les temps du soir après la classe ou du mercredi.

Confirmant les résultats de l'analyse des données Insee de 2003, les centres de loisirs sont des lieux de mixité sociale. Leur fréquentation n'est pas marquée par les inégalités sociales et économiques qui caractérisent d'autres types de pratiques extra scolaires ou les séjours collectifs (tableau 5). C'est l'âge qui détermine essentiellement cette fréquentation.

En revanche, les inégalités territoriales observées en 2003 persistent. A situation familiale comparable, les enfants des communes rurales fréquentent moins les accueils collectifs de loisirs le mercredi et pendant les petites vacances scolaires. L'offre resterait insuffisamment développée sur ces territoires.

### 3 – Partir en mini camp

Outre l'accueil sans hébergement, les centres de loisirs ont développé des courts séjours collectifs<sup>81</sup>. En 2011, 2 % des 5-19 ans étaient partis dans ce cadre, soit 240 000 enfants et adolescents. Au total, 7 % de cette tranche d'âge (plus de 800 000 enfants et adolescents) ont bénéficié de ce type de vacances au cours de l'année de référence et/ou les années précédentes.

Ces mini-séjours sont plus spécifiquement liés à la fréquentation du centre de loisirs l'été, ils ont accueillis 5 % des usagers de cette période<sup>82</sup>. Par ailleurs, les enfants et adolescents partis dans ce cadre les années précédentes sont nombreux à avoir renouvelé cette expérience en 2011 (10 %).

En termes d'âge, ces mini-séjours collectifs apparaissent proposer une transition entre le centre de loisirs et le départ en colonie pour une plus longue durée.

On part pour la première fois en mini-camp en moyenne à 7.5 ans (à 9 ans en moyenne en colonie) mais les premiers départs se poursuivent jusqu'à 10 ans (graphique 39). Comme pour la fréquentation des centres de loisirs, plus le niveau d'études de la mère est élevé plus l'enfant part tôt en mini-camp : à 6,5 ans quand celle-ci a suivi des études supérieures, à 9.5 ans quand la scolarité de celle-ci s'est arrêtée au brevet des collèges<sup>83</sup>.

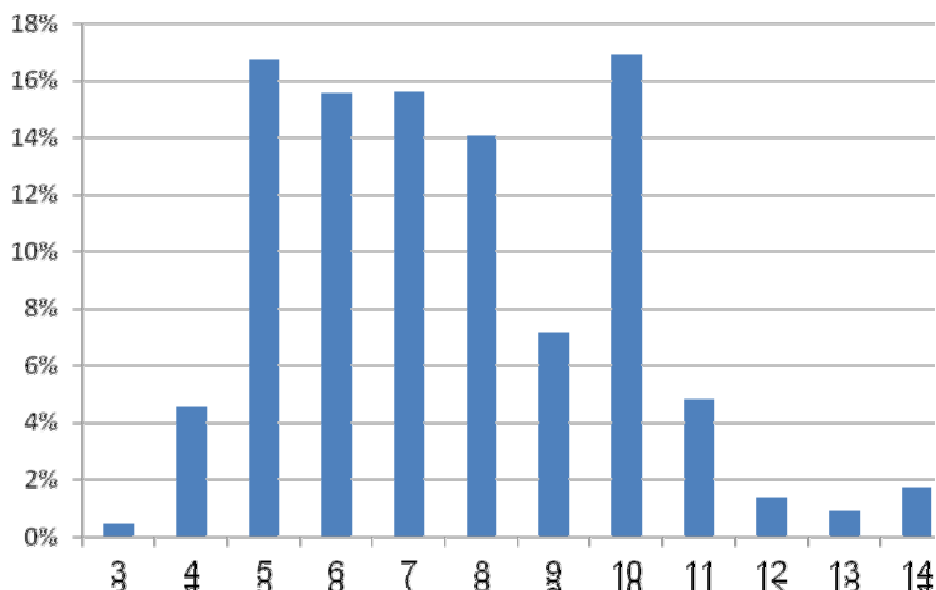
---

<sup>81</sup> Le Code de l'action sociale et des familles définit les séjours organisés dans le cadre des activités des accueils de loisirs collectifs par une durée d'une à 4 nuits. Nous avons repris cette définition. Les séjours organisés par le centre de loisirs selon les réponses des parents, mais d'une durée de plus de 4 nuits, n'ont pas été comptabilisés dans la catégorie mini-camp. Ils ont concerné en 2010/2011 0.7 % de notre échantillon, 50 % de ces séjours ont duré une semaine.

<sup>82</sup> A situation familiale et âge comparables, on n'observe pas de relation avec la fréquentation des centres de loisirs sur les autres périodes.

<sup>83</sup> Le premier départ en mini-camp est plus tardif dans les grandes agglomérations (9.5 ans) qu'en milieu rural (7.5 ans) ou dans les agglomérations de 20 à 100 000 habitants (6.6 ans). Cette pratique n'apparaît pas pour autant plus développée (à situation familiale et âge de l'enfant comparables) sur ces territoires que dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

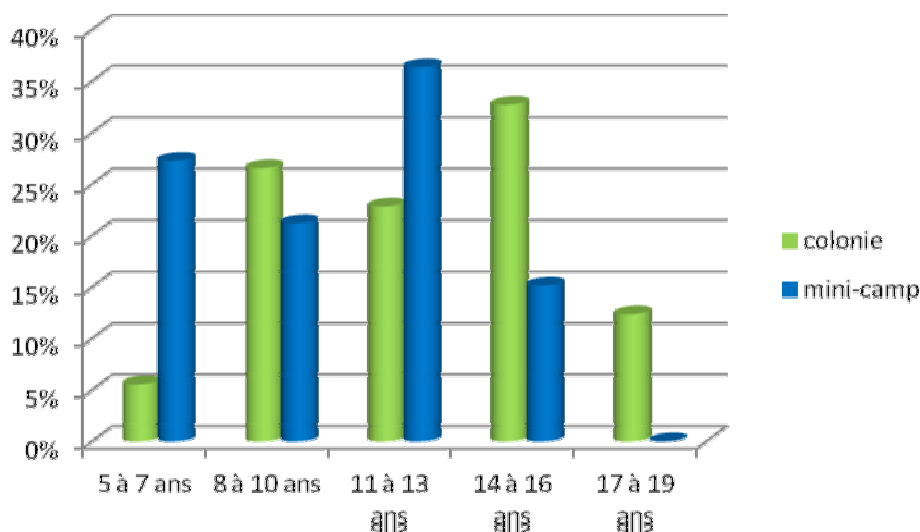
**Graphique 39 - Age du premier départ en mini camp**



Sources : 2011 Oulej-Études et recherches de La JPA

Les mini-camps permettent ainsi une première expérience de départ collectif à un âge où la colonie, de plus longue durée, est plus difficilement envisagée : en effet, 27 % du public accueilli dans ces mini-séjours est âgé de 5 à 7 ans (graphique 40). Les pré-adolescents, de 11 à 13 ans sont les plus nombreux ; 4 % de cette tranche d'âge est parti en mini-camp en 2011. Après 14 ans, à l'âge où l'on part le plus en séjour collectif, les mini-séjours deviennent moins fréquents.

**Graphique 40 - Répartition du public accueilli en mini camp et en séjour collectif par tranches d'âge**



Source : 2011 Oulej-Études et recherches de La JPA

Les mini-camps favorisent effectivement le départ en séjour collectif, indépendamment des caractéristiques de l'enfant ou de la famille.

Au cours de la même année, 7 % des usagers des premiers ont également fréquenté une colonie ou un camp de plus de 4 nuits. En outre, 17 % des enfants et adolescents bénéficiant de cette expérience les années précédentes sont partis en 2011 en séjour collectif, 8 % pour ceux qui n'ont pas fréquenté auparavant un mini-séjour.

Les motivations et attentes des parents vis-à-vis de ces courts séjours ne diffèrent d'ailleurs pas de celles exprimées pour les séjours collectifs de plus longue durée. Les seules différences sont liées au mode d'organisation. Ils se déroulent plus fréquemment pendant les congés de printemps (pour près de 20 % de leur public) et près de 16 % d'entre eux hors périodes de vacances scolaires, sur des week-ends, qu'ils soient ou non prolongés.

Ces mini-camps s'inscrivent dans le projet du centre de loisirs qui les proposent aux parents et à l'enfant. Celui-ci apparaît ainsi moins fortement à l'initiative de son départ que pour les colonies, peut être également en raison de son âge. Par ailleurs, ces séjours offrent la possibilité à l'enfant de partir avec des camarades du centre de loisirs et le plus souvent dans un lieu relativement proche, contribuant ainsi à rassurer les plus jeunes ou les plus réticents. L'ouverture à de nouvelles relations amicales ou la découverte d'un pays ou d'une région sont donc naturellement moins présentes dans les motivations des parents<sup>84</sup>.

Première étape vers la fréquentation de séjours collectifs, les mini-camps constituent également une forme de compensation pour ceux qui ne partent pas en vacances. Comme les centres de loisirs, leur fréquentation n'apparaît pas déterminée par le niveau de revenu des familles ou ses caractéristiques sociales. En revanche, ils semblent bénéficier plus fréquemment, pour un tiers de leur public, à des enfants dont les parents ne partent pas, la même situation concerne seulement 19 % des enfants et adolescents ayant fréquenté les séjours collectifs. C'est plus précisément pour les pré adolescents de 11 à 13 ans que ces mini-séjours permettraient une forme d'accès au départ : 7 % des non partants en vacances de cette tranche d'âge sont en effet partis en mini-camps et 2 % parmi les partants du même âge.

---

<sup>84</sup> La moyenne des notes attribuées par les parents à ces quatre propositions est significativement différente selon que l'enfant est parti en colo ou en mini-camp : vous pensez que ce type de séjour lui permet de se faire de nouveaux copains (colonie 3.52/mini-camp 3.13), « de découvrir un pays, une région » (3/2.18), « il souhaitait partir en colonie, camp » (3.34/2.75), « le centre de loisirs vous l'a proposé » (1/2.61).

**Tableau 5 - Impact des caractéristiques de la famille et de l'enfant, et des pratiques sur les types de fréquentation du centre de loisirs en 2010/2011**

Source : enquête 2011 Ovej-Études et recherches de La JPA  
Modèles de régression logistique

Fréquentation du centre de loisirs en 2010/2011	Le soir après la classe	Le Mercredi	Les petites vacances	Les vacances d'été
R2 de Nagelkerke Test de Hosmer et Lemeshow % correct global**	R2 = 354 HL = 906 97 %	R2 = 613 HL = 966 91 %	R2 = 210 HL = 998 86 %	R2 = 709 HL = 669 84 %
Constante (% pour la situation de référence)	1,1 %	6,8 %	40 %	0,7 %
Activité des parents Référence : Mère active Père actif	Mère au chômage + 1,6 %	NS	Père au chômage : - 20 % Mère au foyer : - 14 %	Père au chômage : - 0,5 %* Père inactif : + 1,7 % Mère au foyer : - 0,3 %*
Revenu mensuel de la famille Référence : 2 000 à 3 000 € mensuels	NS	NS	NS	< 1 000 € + 1,3 % > 4 000 € + 0,5 %*
Situation familiale Référence : Famille monoparentale	NS	NS	NS	Couple + 2,7 %
Type de territoire Référence : > 100 000 habitants	NS	< 1 000 hab. - 4,7 % 1 000 à 20 000 hab. : - 3,5 %	< 1 000 hab. - 18 %	NS
Sexe de l'enfant Référence : garçon	Fille + 1,1 %	NS	NS	NS
Catégorie d'âge de l'enfant Référence : 5 à 7 ans	8-10 ans : - 0,5 %* 11-13 ans : - 0,9 % 14-16 ans : - 1,04 % 17-19 ans : - 1,06 %	8-10 ans : - 2,5 % 11-13 ans : - 5,7 % 14-16 ans : - 6,5 % 17-19 ans : - 6,6 %	8-10 ans : NS 11-13 ans : - 21 % 14-16 ans : - 34 % 17-19 ans : - 38 %	8-10 ans : NS 11-13 ans : - 0,4 % 14-16 ans : - 0,66 % 17-19 ans : - 0,67 %

	<b>Soir après la classe</b>	<b>Le mercredi</b>	<b>Les petites vacances</b>	<b>Les vacances d'été</b>
Semaine années précédentes	+ 15 %	+ 52,6 %	****	- 0,3 %
Eté années précédentes	***	- 4,1 %	****	+ 17,8 %
Petites vacances années précédentes	NS	NS	NS	- 0,6 %
Soir 2010/2011	x	NS	****	NS
Mercredi 2010/2011	NS	x	****	NS
Samedi 2010/2011	***	+ 63,2 %	NS	+ 4,3 %
Petites vacances 2010/2011	***	+ 50,8 %	x	+ 37 %
Eté 2011	***	NS	****	x
Départ en mini-séjours	NS	NS	NS	+ 1,5 %

Lecture : si la mère est au chômage, la probabilité pour l'enfant de fréquenter le centre de loisirs le soir augmente de 1.6 points par rapport à la situation de référence. Dans cette situation, 1.1 % des 5-19 ans (constante de la situation de référence) fréquentent le centre de loisirs le soir. La situation de référence est : mère active, père actif, niveau d'études CAP/BEP, revenu 2 000 à moins de 3 000 euros, personne de référence ouvrier, enfant de 5 à 7 ans, garçon, agglomération de plus de 100 000 habitants, famille monoparentale, 2 enfants, absence de fréquentation du centre de loisirs pour chaque temps considéré, absence de départ en séjour collectif et en mini-séjour.

NS : l'effet de la variable n'est pas statistiquement significatif.

\* : Les tests montrent seulement une tendance ( $p > .05$  et  $< .10$ ).

\*\* : le R2 de Nagelkerke représente le % de la variance expliquée par le modèle, le Test de Hosmer et Lemeshow représente la qualité d'ajustement du modèle aux données, plus il est élevé, plus le modèle est ajusté aux données. Le % correct global vérifie la force du modèle : 86 % indique que le modèle est vrai dans 86 % des cas.

\*\*\* on observe un impact significatif de la fréquentation l'été, le samedi et les petites vacances en 2010/2011, et un impact négatif de la fréquentation l'été les années précédentes ; mais le modèle à cette étape est mal ajusté aux données (HL=.229).

\*\*\*\* on observe un impact significatif de la fréquentation l'été, le samedi et les petites vacances en 2010/2011, et un impact négatif de la fréquentation la semaine et l'été les années précédentes ; mais le modèle à cette étape n'est pas ajusté aux données (HL=.0).

Nous avons réalisé des modèles de régression avec une méthode ascendante pas à pas. Ce type de méthode est appropriée quand les variables sont nombreuses, elle permet d'introduire progressivement les différentes variables en deux blocs : d'une part, les caractéristiques de la famille et de l'enfant, d'autre part les types de fréquentation du centre de loisirs, les départs en séjour collectif et en mini-camp). Nous avons retenu le modèle le plus explicatif (R2) et le mieux ajusté aux données (HL) (Desjardins 2007, Howell 2004).

# Les modes de vacances : entre départ et fréquentation des accueils collectifs de loisirs

---

Afin de dégager des modes d'organisation du temps des vacances, entre non départ, départs et fréquentation des centres de loisirs, nous avons réalisé, sur l'ensemble de la population (partants et non partants), une typologie<sup>85</sup> des différentes pratiques observées dans notre enquête.

Les différents types d'organisation dégagés par cette analyse et les caractéristiques de leurs pratiquants mettent en évidence le double processus déjà relevé concernant les formes de séjours et la fréquentation des centres de loisirs : l'évolution des pratiques au fur et à mesure de l'avancée en âge prend des formes différentes selon le niveau socioculturel et socioéconomique des familles.

Deux modes d'organisation du temps des vacances sont observés pour les enfants et adolescents des classes moyennes et supérieures (tableaux 6 et 7).

Un premier modèle, majoritaire (classe 1, 49 % de la population totale) est plus marqué chez les pré-adolescents et adolescents de 11 à 16 ans, enfants de cadres ou de professions intermédiaires, et dont la mère est diplômée du baccalauréat ou du supérieur. Leurs vacances s'organisent principalement autour des séjours avec les parents, complétés en proportion comparable à la moyenne par des départs en colonie ou en mini camps. Comme la plupart des adolescents, ils partent plus rarement chez leurs grands parents et fréquentent peu les centres de loisirs.

Le second type de vacances (classe 2, 9 % de la population) concerne des enfants d'un milieu social comparable au précédent, avec un niveau d'études élevé des mères, mais des enfants plus jeunes (10,7 ans en moyenne, 12 ans pour le modèle majoritaire). Leurs vacances sont centrées sur les séjours avec les parents, pour la totalité d'entre eux avec les grands-parents, voire avec d'autres membres de la famille. En raison peut-être de ces différentes opportunités de départ ou d'une conception valorisant les vacances familiales « entre soi », ils ne fréquentent pas le centre de loisirs pendant les congés scolaires.

Les familles à niveau d'études élevé favorisent ainsi pour les plus jeunes, les vacances avec les grands-parents (en complément des séjours avec les parents). Elles répondent plus souvent quand l'enfant est âgé de moins de 10 ans, que le départ en séjour collectif n'est pas une priorité, qu'elles n'ont pas confiance, mais que ce type de vacances permet à l'enfant de s'épanouir. Ainsi, à la préadolescence, comme le montre le premier modèle, les séjours collectifs succèdent aux vacances chez les grands-parents.

---

<sup>85</sup> Classification hiérarchique.

Les enfants et adolescents du troisième modèle (classe 3, 8 % de la population) ne présentent pas de caractéristiques sociales spécifiques, en dehors de l'activité de leur mère. Leurs vacances sont à la fois familiales et fortement collectives. Les plus jeunes, fortement représentés dans ce groupe, fréquentent tous le centre de loisirs, partent en mini camp et pour leurs aînés, en séjours collectifs. Leur financement partiel, quelque soit la provenance de cette aide, contribue à favoriser ces départs.

Pour les enfants de familles à faibles revenus (en dessous de 2 000 euros mensuels), on distingue deux types de vacances.

Le premier, minoritaire (3 % des partants, classe 4) s'organise autour de la fréquentation des centres de loisirs, complétée pour certains par des départs en mini camp ou chez des amis. Mais leur taux de départ est très faible (14 %).

Le taux de départ est plus élevé pour le second (classe 5) grâce à des séjours en autonomie pour les plus âgés, chez des amis adultes ou des membres de la famille, et la fréquentation des séjours collectifs. Celle-ci est fortement favorisée par le soutien à leur financement. Mais le taux de départ en vacances reste très inférieur à la moyenne (28 %). Ce type d'organisation du temps des vacances regroupe 31 % de la population d'enfants et d'adolescents, les plus défavorisés au regard de l'accès aux différentes pratiques.

Leurs caractéristiques mettent ainsi en évidence les facteurs d'inégalités en la matière, facteurs qui peuvent ou non se cumuler : avoir plus de 17 ans, être issu d'une famille de faible niveau socioéconomique et socioculturel, avoir des parents inactifs ou agriculteurs, habiter en milieu rural ou dans une petite agglomération, être enfant unique ou de famille nombreuse.

Les deux derniers modèles de vacances soulignent également l'importance des accueils collectifs de loisirs, des mini-camps, pour les plus jeunes, et des départs en séjour collectif pour les aînés. Pour ceux qui n'ont pas ou peu accès aux différentes pratiques de vacances communes, les centres de loisirs et les colonies offrent effectivement la possibilité de participer à des activités de loisirs et de partir.

Quand on ne part pas en vacances, on fréquente plus souvent le centre de loisirs, habituellement l'été ou pendant les petites vacances<sup>86</sup>. Mais 63 % des 8-10 ans non partants en vacances n'ont pas fréquenté le centre de loisirs ni pendant l'été ni pendant les petites vacances, et 83 % pour les 11-13 ans. De plus, ce résultat s'observe seulement pour les 8 à 13 ans, les adolescents délaissent, nous l'avons vu, les centres de loisirs.

Cette offre reste à développer et adapter aux attentes des enfants et particulièrement des adolescents. C'est d'ailleurs un souhait des familles<sup>87</sup>. Il en est de même pour les séjours collectifs et les mini-camps qui demeurent les pratiques de départ les plus fréquentes pour les enfants et adolescents les plus fortement soumis aux inégalités sociales, économiques, voire territoriales. Ces séjours soutenus pour les moins aisés par les aides des Caf, favorisent leur accès au départ, mais de manière encore insuffisante au regard des taux de départ observés.

---

<sup>86</sup> Parmi les 8-10 ans, 24 % des non partants fréquentent habituellement le centre de loisirs l'été, 9 % parfois, 15 % des partants de manière habituelle, 12 % occasionnellement ( $p=.07$   $V=.101$ ), parmi les 11-13 ans, la différence est significative uniquement pour la pratique habituelle pendant les petites vacances scolaires (10 % pour les non partants, 5 % pour les partants).

<sup>87</sup> Pauline Domingo relève que 30 % des bénéficiaires des dispositifs d'action sociale souhaitent le développement de centres de vacances et de centres aérés (Domingo, 2011).



**Tableau 6 - Types de vacances**

	<b>Vacances avec les parents et séjour collectif</b> Classe 1	<b>Vacances Familiales « entre soi »</b> Classe 2	<b>Pratiques collectives et familiales</b> Classe 3	<b>Non départ et accueil collectif de loisirs</b> Classe 4	<b>Faible départ, séjours collectifs et/ou autonomes</b> Classe 5	<b>% dans la population totale</b>
Séjour(s) collectif(s) court(s)	2 %	0 %	4 %	6 %	1 %	2 %
Séjour(s) collectif(s) long(s)	9 %	1 %	15 %	0 %	9 %	9 %
Séjour(s) parents	100 %	77 %	97 %	0 %	0 %	64 %
Séjour(s) en autonomie	2 %	1 %	0 %	0 %	6 %	3 %
Séjour(s) amis adultes	3 %	2 %	1 %	6 %	7 %	4 %
Séjour(s) grands-parents	4 %	100 %	18 %	4 %	2 %	13 %
Séjour(s) autre famille	4 %	7 %	3 %	4 %	8 %	6 %
Centre de loisirs petites vacances	7 %	0 %	100 %	100 %	4 %	16 %
Centres de loisirs vacances d'été	5 %	0 %	100 %	100 %	3 %	15 %
Taux de départ en vacances	100 %	100 %	100 %	14 %	28 %	75 %
% de la classe dans la population totale de 5 à 19 ans	49 %	9 %	8 %	3 %	31 %	

NB : le taux de départ en vacances est présenté à titre indicatif, il n'a pas été utilisé comme variable active pour la classification.

**Tableau 7 - Types d'usages et caractéristiques de la famille et de l'enfant**

	<b>Vacances avec les parents et séjour collectif</b> Classe 1	<b>Vacances familiales "entre soi"</b> Classe 2	<b>Pratiques collectives et familiales</b> Classe 3
R2 de Nagelkerke Test de Hosmer et Lemeshow % correct global**	R2=.095 HL=.703 50 %	R2=.07 HL=.894 %	R2=187 HL=.842 %
Constante (% pour la situation de référence)	30 %	3,2 %	0,6 % %
Catégorie d'âge de l'enfant <i>référence</i> : 17 à 19 ans	5-7 ans NS 8-10 ans NS 11-13 ans + 14 % 14-16 ans + 17 %	5-7 ans + 4,2 % 8-10 ans + 5,2 % 11-13 ans + 4,1 % 14-16 ans + 2,1 %	5-7 ans + 20,4 % 8-10 ans + 16 % 11-13 ans + 7,4 % 14-16 ans NS
Activité des parents <i>Référence</i> : <i>Mère active</i> <i>Père actif</i>	NS	NS	Mère au foyer : -0,3 % <i>Mère au chômage</i> -0,3 %* Père au chômage - 0,5 %
Niveau d'études de la mère <i>référence</i> : <i>CAP/BEP</i>	Baccalauréat : +9 % Supérieur 1 <sup>er</sup> cycle +8 Supérieur 2 <sup>ème</sup> cycle +13	<i>Aucun diplôme</i> -2,2 %* Supérieur 1 <sup>er</sup> cycle : + 4 Supérieur 2 <sup>ème</sup> cycle + 3	NS
PCS personne de référence <i>Référence</i> <i>ouvrier</i>	Cadre +13 % Professions intermédiaires + 16,5 %	NS	NS
Type de territoire <i>référence</i> : <i>&gt; 100 000 habitants</i>	NS	NS	NS
Financement partiel du séjour collectif <i>Référence</i> : non	NS	NS	Oui : + 0,8 %

	<b>Non départ et accueil collectif de loisirs</b> Classe 4	<b>Faible départ, séjours collectifs et/ou autonomes</b> Classe 5
R2 de Nagelkerke Test de Hosmer et Lemeshow % correct global**	R2 = 170 HL = 857 69 %	R2 = 278 HL = 639 69 %
Constante (% pour la situation de référence)	0,2 %	45 %
Catégorie d'âge de L'enfant référence : 17 à 19 ans	5 – 7 ans + 1,3 % 8 – 10 ans + 2,3 % 11 – 13 ans + 0,3 % 14 – 16 ans NS	5 – 7 ans - 31 % 8 – 10 ans - 31 % 11 – 13 ans - 27 % 14 – 16 ans - 22 %
Activité des parents <i>Référence :</i> <i>Mère active</i> <i>Père actif</i>	NS	Mère au foyer + 6,6 % Mère au chômage + 13,7 % Père au chômage + 21,7 %
Niveau d'études de la Mère : <i>Référence :</i> <i>CAP / BEP</i>	NS	Aucun diplôme + 2 % Baccalauréat - 7 % Supérieur 1 <sup>er</sup> cycle - 16 % Supérieur 2 <sup>ème</sup> cycle - 16 %
Revenu mensuel de la Famille <i>Référence :</i> <i>2 000 à 3 000 euros mensuels</i>	< 1 000 € + 0,7 % 1 000 à 1 500 € + 0,2 %* 1 500 à 2 000 € + 0,3 % 3 000 à 4 000 € - 0,19 %	< 1 000 € + 18 % 1 000 à 1 500 € + 19 % 3 000 à 4 000 € - 10,3 % > 4 000 € - 13,8 %
PCS personne de Référence <i>Référence :</i> <i>Ouvrier</i>	NS	Agriculteurs exploitants 17 % Cadre - 18 % Prof. Intermédiaires - 10 %
Situation familiale <i>Référence :</i> <i>Famille monoparentale</i>	NS	NS
Taille de la fratrie <i>Référence :</i> <i>2 enfants</i>	NS	1 enfant + 6,8 % 3 enfants et plus + 8 %
Type de territoire <i>Référence :</i> <i>&gt; 100 000 habitants</i>	NS	< 1 000 habitants + 9 % 1 000 à 20 000 habitants + 11 %
Financement partiel du Séjour collectif <i>Référence : NON</i>	NS	Oui + 11 %

## Conclusion

---

# Quelles vacances pour les enfants et les adolescents aujourd'hui ?

---

Au début des années 2000, Céline Rouquette (2001), soulignait que les années 1990 avaient représenté un palier pour l'accès aux vacances, le taux global de départ ne progressait plus depuis dix ans et les inégalités persistaient. Une décennie plus tard, le constat est identique concernant le taux de départ des enfants et des adolescents, mais les inégalités se sont renforcées.

Dans un contexte de crise économique, on pouvait certes s'attendre à une baisse. Mais les familles préfèrent s'imposer de nouveaux arbitrages ou restrictions budgétaires plutôt que de renoncer aux vacances. Car celles-ci ne sont pas « *perçues comme un luxe, une digression futile ou un supplément occasionnel mais bien conçues comme un besoin, une parenthèse utile et un complément bénéfique de la vie* » souligne l'anthropologue, Jean-Didier Urbain (2011, p. 103). Il montre que partir ne constitue plus seulement aujourd'hui un acquis social mais un modèle culturel, une norme sociale.

Les enquêtes conduites par le Crédoc pour la DGIS le confirment. Partir contribue au bien être quotidien, et notamment à porter un regard plus positif sur son cadre de vie (Hoiban, 2010). C'est également un marqueur social. Ne pas pouvoir partir concourt au sentiment de « déclassé » des personnes concernées, plus fortement que ne pas posséder de voiture ou de téléphone mobile (Hoiban, 2009). Quand ce sont les enfants qui sont privés de vacances, il ne s'agit plus seulement d'une dégradation de l'image de son propre statut social mais de marginalisation. Ainsi, pour trois français sur quatre, rencontrer des difficultés à faire partir ses enfants en vacances au moins une fois par an est une caractéristique de la pauvreté (sondage IPSOS, 2008). Face à ces enjeux, on renonce quand il n'est plus possible d'économiser sur d'autres types de dépenses (Hoiban, 2009).

Mais la pression financière s'est accrue et les enfants des familles les moins aisées ont vu leur taux de départ en vacances se réduire entre 2004 et 2011. En dessous de 1 500 euros de revenu mensuel, seul un enfant sur deux part en vacances. Pour ceux qui partent, le nombre de séjours a diminué et le nombre de journées passées hors du domicile sur l'année s'est réduit. Cette érosion des vacances s'étend aujourd'hui aux classes moyennes et supérieures révélant ainsi les difficultés d'un nombre croissant de familles, de catégories de plus en plus larges de la population, à préserver les vacances de leurs enfants. On rejoint l'analyse de Jean-Didier Urbain (2011) : la crise « *agresse un modèle culturel* », celui des vacances.

Le contenu de ce modèle est également en transformation. Les vacances avec les parents se généralisent, se démocratisent, une proportion croissante des enfants et adolescents des familles les moins aisées (pour celles qui peuvent partir) en bénéficient. Cette évolution répond à un besoin des familles, de temps libres partagés. Le lien parents/enfants est en effet à la fois très valorisé et mis à mal (Boisson, Verjus, 2004) par la recomposition des modèles de familles et les contraintes qui pèsent sur l'organisation de leur vie quotidienne.

Ainsi, les vacances avec les parents se généralisent, mais les contraintes financières réduisant le nombre de séjours dans l'année, elles deviennent pour une proportion croissante d'enfants et adolescents la seule forme de séjour. Le modèle des vacances « entre soi », avec les parents et pour certains avec les grands-parents, prédomine fortement et reste majoritaire jusqu'à la fin de l'adolescence.

Là encore, les inégalités se sont renforcées. Quand les adolescents des familles les plus aisées bénéficient à la fois de ces vacances en famille et d'une diversité d'expériences qui contribuent à leur socialisation, leur apprentissage de l'autonomie et de la mobilité, les jeunes de familles à faible revenu restent de plus en plus chez eux.

Ces inégalités sont à la fois sociales, car elles excluent une part importante de la population d'enfants et d'adolescents des pratiques qui constituent le standard de vie de leurs pairs et éducatives, car elles les privent de ces expériences.

Dans ce contexte, les résultats de l'enquête le montrent, les accueils collectifs de loisirs et de vacances contribuent à réduire ces inégalités.

Quelles que soient les catégories sociales, les centres de loisirs sont en effet fréquentés par une large part de la population enfantine, jusqu'à la pré-adolescence pour les périodes de vacances. Cette fréquentation vient compléter sur les longues périodes de congés, les différents types de séjours. Et pour ceux qui ne partent pas en vacances, ces accueils collectifs offrent effectivement l'opportunité de pratiquer des activités de loisirs avec des pairs de leur âge, voire de partir avec eux pour de courts séjours. Ces mini-séjours constituent ainsi une phase de transition entre le centre de loisirs, inscrit dans le cadre de vie quotidien, où l'on retrouve ses camarades du quartier, et le départ en séjour collectif, de plus longue durée, où l'on peut nouer de nouvelles relations.

C'est d'ailleurs dans cet objectif que les parents concernés font partir leur enfant en séjour collectif : pour qu'il apprenne à vivre avec d'autres, qu'il découvre d'autres manières de vivre. Ces motivations peuvent apparaître opposées à la prédominance des vacances en famille, qui tendent à devenir exclusives. Il s'agit peut être plutôt de complémentarité. Ce sont en effet les mêmes parents, des mêmes catégories sociales les plus cultivées, qui pour leurs jeunes enfants favorisent les vacances familiales « entre soi » puis font partir leur pré adolescent en séjour collectif, quand il ne veut plus aller chez ses grands-parents.

C'est cette complémentarité des espaces, des relations qui fait la spécificité et la richesse des temps de vacances, pour tous, mais plus spécifiquement pour les enfants et les adolescents. Les vacances en famille permettent de renforcer un lien qui apparaît aujourd'hui fragile, parce que mouvant. Les « colos », camps ou autres formes de séjours collectifs offrent en revanche aux enfants et particulièrement aux adolescents la possibilité d'expérimenter, de se construire hors du regard des parents (De Singly, 2006) mais également du contrôle du groupe de pairs habituels, au sein duquel les normes de comportements s'avèrent souvent intransigeantes (Lardellier, 2008 ; Metton, 2009).

Rappelons à cet égard que les résultats des comparaisons internationales qui cherchent à évaluer le bien être des enfants et des adolescents placent la France en fin de classement (OCDE, 2009 ; UNICEF, 2007 ; WHO, 2007). Si les enfants et adolescents français évaluent leur qualité de vie de manière plus négative qu'ailleurs, ce n'est pas en raison de leurs conditions de vie matérielles et sociales décrites comme plutôt favorables, ni de leurs relations avec leurs parents, mais de leurs relations avec leurs pairs. L'enjeu éducatif des vacances reste d'actualité.

## Bibliographie

---

- 📖 Ancelin J., 2002, « *L'action sociale des Caf : de la libre initiative aux missions de service public* », Recherches et prévisions, n° 68/6, pp.5-16.
- 📖 Annian S., Bauer D., 2007, « *Le temps périscolaire* », Etudes et résultats, DREES, n° 611, Novembre.
- 📖 Bain M.T., Descamps M.L., 2002, « *La politique temps libre des Caf* », *Les vacances et le temps libre : quelle actualité ?*, Informations Sociales, n° 100, CNAF, Paris, p.84-95.
- 📖 Bigot R., 2009, *Classes moyennes et inégalités de conditions de vie*, Séminaire inégalités, INSEE.
- 📖 Boisson M., Verjus A., 2004, *La parentalité, une action de citoyenneté, une synthèse des travaux récents sur le lien familial et la fonction parentale (1993-2004)*, Dossier d'étude n° 62, CERAT, Paris, CNAF.
- 📖 Brault P., Noulin B., 2010, *Evolution des pratiques sociales des comités d'entreprise en matière de vacances*, Conseil National du Tourisme.
- 📖 Carimentrand A., Greffier L., 2013, « *L'aide au départ en vacances : une question politique* », Espaces, n° 310, pp.43-53.
- 📖 Crédoc, 2000, *Les vacances d'été des enfants de 5 à 18 ans*, Observatoire National du Tourisme.
- 📖 Crépin C., Céroux B., 2011, *Les relations entre les parents et leurs enfants à l'aune des loisirs des adolescents*, CNAF, dossier d'étude n° 140.
- 📖 Desjardins J., 2007, « *L'analyse de régression logistique* », Tutorials in Quantitative Methods for Psychology, vol. 1(1), p.35-41.
- 📖 Dessertine D., Maradan B., 1998, « *La socialisation de l'enfant hors de l'école : la belle époque des patronages (1900-1939)* », Education et sociétés, De Boeck, INRP, n° 2, pp. 119-134.
- 📖 Domingo P., 2011, *Les dispositifs d'action sociale des Caf : une enquête auprès des bénéficiaires*, Dossier d'étude n° 143.
- 📖 Foirien R., « *Les accueils collectifs de mineurs avec hébergement en 2011* », Stat-info, n° 12-04, Ministère de la Jeunesse, des Sports, de l'Education population et de la vie associative.
- 📖 Galtier B., 2011, « *L'arbitrage entre emploi et inactivité des mères de jeunes enfants : le poids des contraintes familiales, professionnelles et sociétales sur les modes d'accueil des enfants* », Economie et statistique n° 447, Insee.
- 📖 Greffier L. (dir.), 2011, *Les vacances et l'animation, espaces de pratiques et de représentations sociales*, L'Harmattan.

- 📖 Guillaudeux V., Philip F., 2013, *Etude sur l'accompagnement au départ des vacances familiales*, TMO régions, Dossier d'étude, n° 162, CNAF.
- 📖 Hatchuel G., Kowalski A.D., 1999, *Opinions sur les Caisses d'Allocations Familiales et sur l'organisation du temps libre des enfants de 6 à 12 ans*, Crédoc, CNAF, Rapport n° 199.
- 📖 Hoiban S., 2009, *Avec la crise, la recherche de vacances économes se développe*, Crédoc, DGCIS.
- 📖 Hoiban S., 2010, *Vacances 2010 : les contraintes financières favorisent de nouveaux arbitrages*, Crédoc, DGCIS.
- 📖 Hoiban S., 2012, « *Les catégories défavorisées, de plus en plus sur le bord de la route des vacances* », Note de synthèse, Crédoc, juillet.
- 📖 Howell D.C., 2004, *Méthodes statistiques en sciences humaines*, De Boeck.
- 📖 Lardellier P., 2008, « *Les ados pris dans la Toile* », Le Breton D. (dir.), *Cultures adolescentes, entre turbulence et construction de soi*, Autrement, pp. 112-125.
- 📖 Laugaa A., Laugaa D., 2010, « *Quelle place pour l'intimité en centre de vacances ?* », Cahiers de l'ISIAT, n° 7, pp. 169-184.
- 📖 Lebon F., 2005, *Une politique de l'enfance. Du patronage au centre de loisirs*, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales ».
- 📖 Lee Downs L., 2009, *Histoire des colonies de vacances de 1880 à nos jours*, Perrin.
- 📖 Le Bihan -Youinou, Martin C., 2008, *Concilier vie familiale et vie professionnelle en Europe*, Presses de l'EHESP.
- 📖 Lenoir R., 1985, *La politique familiale depuis 1945*, Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité, Commissariat Général au Plan, Paris, La Documentation Française.
- 📖 Lesnard L., 2009, *La famille désarticulée, les nouvelles contraintes de l'emploi du temps*, PUF.
- 📖 Louvel D., 2010, *De la représentation des vacances à celle de la colo : Paroles d'adolescents*, Brochures de La JPA, n° 9, Université de Bretagne Occidentale, La JPA.
- 📖 Metton-Gayon C., 2009, *Les adolescents, leur téléphone et internet, "Tu viens sur MSN ?"*, L'Harmattan.
- 📖 Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme. *Mémento du Tourisme*, édition 2012.
- 📖 Ministère de la Jeunesse et des Solidarités Actives, *Chiffres clés des séjours de vacances de 2000/2001 à 2009/2010*.
- 📖 Monforte I., 2011, « *Les vacances des enfants et des jeunes : un enjeu public ou une affaire familiale ?* », *Les vacances et l'animation, espaces de pratiques et de représentations sociales*, L'Harmattan.
- 📖 OECD, 2009, *Doing better for children*, Comparative child well-being across the OECD.

- 📖 Ovlej, 2005, *Centres de vacances, colonies de vacances, perception et attentes des parents*, Bulletin n° 10-15, Avril.
- 📖 Ovlej, 2006, *Les 5-19 ans et les vacances en 2004*, Bulletin n° 17, Octobre.
- 📖 Ovlej, 2007, *Les aides au départ dans l'enquête vacances 2004*, Bulletin n° 18, Juillet.
- 📖 Ovlej, 2008, *Entre soi ou avec les autres : séjours familiaux, sans les parents ou colos*, Bulletin n° 19, mars.
- 📖 Ovlej, 2010, *D'une politique de service à une politique sociale et éducative*, Bulletins n° 38-40, Septembre.
- 📖 Potier F., Kauffman V., Sicsic J., 2004, *Synthèse des connaissances sur les vacances et les temps libres des familles, des enfants et des jeunes*, CNAF, dossier d'étude n° 61.
- 📖 Rauch A., 2001, *Vacances en France, de 1830 à nos jours*, Paris, Hachette.
- 📖 Ricroch L., Roumier B., 2011, « *Depuis 11 ans, moins de tâches ménagères, plus d'internet* », Insee Première, n° 1377.
- 📖 Rouquette C., 2001, « *Départs en vacances : la persistance des inégalités* », Economie et statistique, n° 345, pp. 33-53.
- 📖 Singly de F. de, 2006, *Les adonaissants*, Hachette.
- 📖 SOFRES, 1983, *Les centres de vacances pour enfants, enquête sur la clientèle actuelle et potentielle*, Ministère du Temps Libre, CNAF, CTPCVL.
- 📖 Sautory O., Biauxque V., Vidalenc J., 2011, « *Le temps périscolaire et les contraintes professionnelles des parents* », Insee Première, n° 1370, septembre
- 📖 Toulemon L. Villeneuve-Gokalp C., 1988, « *Les vacances des enfants* », Population, Ined, n° 6, 1065-1087.
- 📖 UNICEF, 2007, *A overview of child well-being in rich countries, a comprehensive assessment of the lives and well-being of children and adolescents in the economically advanced nations*, Innocenti Research Center, Report Card 7.
- 📖 Urbain J.D., 2011, *L'envie du monde*, Bréal.